



COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CAMEROUN  
SECRETARIAT GENERAL

Année 2020

## RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER



## Sigles et abréviations

<b>AFB</b>	Afriland First Bank
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AIBE</b>	Autre Institution Bancaire Eligible
<b>ANEMCAM</b>	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
<b>APE</b>	Accord de Partenariat Economique
<b>APECCAM</b>	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
<b>APU</b>	Administration Publique
<b>ASAC</b>	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
<b>BAC</b>	Banque Atlantique Cameroun
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCE</b>	Banque Centrale Européenne
<b>BCM</b>	Banque Créatrice de Monnaie
<b>BDEAC</b>	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BGFI</b>	Banque Gabonaise et Française Internationale
<b>BIC</b>	Bureau d'Information sur le Crédit
<b>BICEC</b>	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>BTA</b>	Bons du Trésor Assimilables
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>BVMAC</b>	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
<b>C2D</b>	Contrat Désendettement Développement
<b>CAF</b>	Coût Assurance Fret
<b>CAMPOST</b>	Cameroon Postal Services
<b>CAN</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CAN</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CAS</b>	Compte d'Affectation Spéciale
<b>CASEMF</b>	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF
<b>CBC</b>	Commercial Bank - Cameroun
<b>CBF</b>	Cameroon Business Forum
<b>CCN</b>	Centre de Compensation National
<b>CCR</b>	Centre de Compensation Régional
<b>CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
<b>CICA-RE</b>	Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
<b>CIP</b>	Centrale des Incidents de Paiement
<b>CMF</b>	Commission des Marchés Financiers
<b>CNC</b>	Conseil National du Crédit
<b>CNDP</b>	Comité National de la Dette Publique
<b>CNEF</b>	Comité National Economique et Financier
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
<b>COVID-19</b>	Coronavirus Disease 2019
<b>CPM</b>	Comité de Politique Monétaire
<b>CRCT</b>	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
<b>CREMF</b>	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance

<b>DAB</b>	Distributeur Automatique de Billets
<b>DAE</b>	Direction des Affaires Economiques
<b>DAT</b>	Dépôt à Terme
<b>DAV</b>	Dépôt à Vue
<b>DN</b>	Direction Nationale
<b>DNA</b>	Direction Nationale des Assurances
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSX</b>	Douala Stock Exchange
<b>DTS</b>	Droits de Tirages Spéciaux
<b>EDC</b>	Electricity Development Corporation
<b>EMF</b>	Etablissement de Microfinance
<b>EUROSTAT</b>	Office Européen de Statistiques
<b>F CFA</b>	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
<b>FAGACE</b>	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
<b>FDSE</b>	Fonds de développement du secteur de l'électricité
<b>FEC</b>	Facilité Elargie du Crédit
<b>FIBANE</b>	Fichier Bancaire National des Entreprises
<b>FIP</b>	Fichier des Incidents de Paiement
<b>FIPI</b>	Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FOB</b>	Free On Board
<b>FRCB</b>	Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires
<b>GAB</b>	Guichet Automatique de Banque
<b>GICAM</b>	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
<b>GIMAC</b>	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
<b>GUCE</b>	Guichet Unique des Opérations du Commerce Exterieur
<b>IARDT</b>	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
<b>IDA</b>	Indemnisation Directe des Assurés
<b>IDE</b>	Investissement Direct Etranger
<b>IFC</b>	Indemnité de Fin de Carrière
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRPP</b>	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
<b>ITIE</b>	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>MINFOF</b>	Ministère des Forêts et de la Faune
<b>NFC-BANK</b>	National Financial Credit Bank
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OICV</b>	Organisation International de Commissions des Valeurs
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>OTA</b>	Obligations du Trésor Assimilables
<b>OTZ</b>	Obligations du Trésor à coupon Zéro
<b>PACD/PME</b>	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
<b>PAR30</b>	Portefeuille à risque à 30 jours
<b>PGRGFP</b>	Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut

<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PNG</b>	Position Nette du Gouvernement
<b>PNT</b>	Position Nette du Trésor
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPFMMIC</b>	Programme d'Appui au Projet de Financement de la Microfinance en Mode Islamique au Cameroun
<b>RBTR</b>	Règlement Brut en Temps Réel
<b>SAFACAM</b>	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
<b>SCB</b>	Société Commerciale de Banque
<b>SCBC</b>	Standard Chartered Bank Cameroon
<b>SEMC</b>	Société des Eaux Minérales du Cameroun
<b>SENDs</b>	Soldes Engagés Non Décaissés
<b>SGC</b>	Société Générale Cameroun
<b>SICAV</b>	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
<b>SMAC</b>	Système de Monétique en Afrique Centrale
<b>SMI</b>	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
<b>SMID</b>	Société Métropolitaine d'Investissement de Douala
<b>SNFI</b>	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
<b>SNH</b>	Société Nationale des Hydrocarbures
<b>SNI</b>	Société Nationale d'Investissement
<b>SOCAPALM</b>	Société Camerounaise de Palmeraie
<b>SONARA</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>SONATREL</b>	Société Nationale de Transport de l'Electricité
<b>SPNF</b>	Secteur Privé Non Financier
<b>SVT</b>	Spécialistes en Valeurs du Trésor
<b>SYGMA</b>	Système de Gros Montants Automatisé
<b>SYNDUSTRICAM</b>	Syndicat des Industriels du Cameroun
<b>SYSTAC</b>	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
<b>TCM</b>	Taux Créditeur Minimum
<b>TDM</b>	Taux Débiteur Maximum
<b>TEG</b>	Taux Effectif Global
<b>TIAO</b>	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
<b>TIMP</b>	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
<b>TIPP</b>	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
<b>TISIP</b>	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
<b>TISP</b>	Taux d'Intérêt Sur les Placements
<b>TOFE</b>	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
<b>TP</b>	Taux de Pénalité
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UBA</b>	United Bank for Africa
<b>UBC</b>	Union Bank of Cameroon
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

## Table des matières

Sigles et abréviations.....	i
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	vii
Liste des encadrés.....	vii
Résumé exécutif.....	viii
<b>I.APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....</b>	<b>1</b>
<b>I.1.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....</b>	<b>1</b>
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	1
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	2
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	3
<b>I.2.EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU CAMEROUN.....</b>	<b>4</b>
I.2.1.Evolution du secteur réel.....	4
I.2.2.Inflation.....	5
I.2.3.Finances publiques.....	6
I.2.4.Relation avec le reste du monde.....	10
I.2.5.Secteur monétaire.....	13
I.2.6.Réformes structurelles et institutionnelles.....	16
<b>II.SYSTEME MONETAIRE.....</b>	<b>19</b>
<b>II.1.POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC.....</b>	<b>19</b>
II.1.1.Cadre institutionnel.....	19
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire.....	21
<b>II.2.EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE.....</b>	<b>26</b>
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	26
II.2.2.Marché interbancaire.....	27
<b>II.3.SYSTEME ET MOYENS DE PAIEMENT.....</b>	<b>27</b>
II.3.1.Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC.....	27
II.3.2.Incidents de paiements.....	28
II.3.3.Valeurs échangées dans SYGMA.....	28
<b>III.FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....</b>	<b>31</b>
<b>III.1.ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE MICROFINANCE.....</b>	<b>31</b>
III.1.1.Situation des banques.....	31
III.1.2.Situation des établissements financiers.....	44
III.1.3.Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	49
III.1.4.Situation des établissements de microfinance.....	50
III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance.....	61
<b>III.2.SITUATION DU SECTEUR DES ASSURANCES.....</b>	<b>63</b>
III.2.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	64
III.2.2.Les assurances dommages.....	65
III.2.3.Les assurances vie.....	69
III.2.4.Perspectives du secteur des assurances.....	72
<b>III.3. SITUATION DU MARCHE FINANCIER.....</b>	<b>73</b>
III.3.1.Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	73
III.3.2.Marché boursier.....	79
<b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>96</b>
<b>Missions et organisation du Comité National Economique et Financier.....</b>	<b>96</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Evolution de la croissance et de l'inflation dans le monde (%)	2
Tableau 1.2 :	Evolution des cours moyens des principaux produits exportés par le Cameroun	3
Tableau 1.3 :	Evolution des recettes budgétaires (en milliards)	7
Tableau 1.4 :	Evolution des dépenses publiques (en milliards)	8
Tableau 1.5 :	Encours de la dette publique et à garantie publique (en milliards de FCFA)	9
Tableau 1.6 :	Balance des paiements globale de 2018 à 2020 (en milliards)	11
Tableau 1.7 :	Evolution des contreparties de la masse monétaire	13
Tableau 1.8 :	Evolution de la masse monétaire et de ses composantes	15
Tableau 2.1 :	Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2020	22
Tableau 2.2 :	Injections de liquidités	26
Tableau 2.3 :	Evolution des Opérations Nationales	28
Tableau 2.4 :	Evolution des opérations SYGMA	28
Tableau 3.1 :	Evolution du bilan consolidé des banques	31
Tableau 3.2 :	Evolution du compte de résultat consolidé des banques	34
Tableau 3.3 :	Indicateurs d'activité des banques en 2020	34
Tableau 3.4 :	Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire	38
Tableau 3.5 :	Statistiques du Mobile Money au Cameroun	40
Tableau 3.7 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2019 et 2020 (en %)	41
Tableau 3.8 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)	42
Tableau 3.9 :	Bilan des établissements financiers	45
Tableau 3.10 :	Hors-bilan des établissements financiers	46
Tableau 3.11 :	Effectif du personnel des établissements financiers	47
Tableau 3.12 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2019 et 2020 (en %)	48
Tableau 3.13 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)	49
Tableau 3.14 :	Structure du coût moyen des ressources bancaires	49
Tableau 3.15 :	Répartition des EMF agréés par catégorie	51
Tableau 3.16 :	Répartition des EMF immatriculés par catégorie	51
Tableau 3.17 :	Répartition des agences des EMF par zone	52
Tableau 3.18 :	Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2020	53
Tableau 3.19 :	Evolution du total de bilan des EMF (en milliards de F CFA)	54
Tableau 3.20 :	Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)	54
Tableau 3.21 :	Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)	54
Tableau 3.22 :	Evolution des crédits accordés par les EMF (en milliards de F CFA)	55
Tableau 3.23 :	Evolution des crédits par durée (en milliards de F CFA)	55
Tableau 3.24 :	Evolution des créances en souffrance (en milliards de F CFA)	55
Tableau 3.25 :	Evolution du ratio crédits/dépôts	56
Tableau 3.26 :	Evolution du ratio crédits à long et moyen termes/dépôts à vue	56
Tableau 3.27 :	Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par type de bénéficiaire	57
Tableau 3.28 :	Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par secteur d'activité	58
Tableau 3.29 :	Comparaison des activités des banques et des EMF (montants en milliards de F CFA)	58
Tableau 3.30 :	Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF	59
Tableau 3.31 :	Scores moyens par critères	60
Tableau 3.32 :	Classement des 10 EMF les plus performants à fin décembre 2020	60
Tableau 3.33 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2017 à 2019	66
Tableau 3.34 :	Évolution de la charge de sinistres de 2017 à 2019	67
Tableau 3.35 :	Soldes de réassurance par société entre 2017 et 2019	67
Tableau 3.36 :	Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2015 et 2019	68
Tableau 3.37 :	Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2019	68
Tableau 3.38 :	Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2019	69
Tableau 3.39 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2017 à 2019	69
Tableau 3.40 :	Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2019	70
Tableau 3.41 :	Soldes de réassurance par société en 2019	71
Tableau 3.42 :	Résultats en 2019	71
Tableau 3.43 :	Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2017 et 2019	72

Tableau 3.44 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2019.....	72
Tableau 3.45 : Volume des émissions par adjudication des valeurs du Trésor de la CEMAC (en millions de FCFA).....	73
Tableau 3.46 : Répartition de l'encours des valeurs du Trésor par pays des détenteurs finaux au 31 décembre 2020	76
Tableau 3.47 : Evolution des remboursements des valeurs du Trésor (BTA et OTA) par Trésor émetteur (2019-2020)	77
Tableau 3.48 : Evolution du cout des émissions par type d'instrument et par émetteur.....	77
Tableau 3.49 : Synthèse des opérations du marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC.....	78
Tableau 3.50 : Liste des SDB agréées par la COSUMAF.....	80
Tableau 3.51 : Évolution des échanges sur le marché actions en 2020.....	81
Tableau 3.52 : Évolution du taux de cotation en 2020.....	82
Tableau 3.53 : Évolution du taux de capitalisation boursière en 2020.....	83
Tableau 3.54 : Principaux chiffres de la société SEMC en 2020 .....	83
Tableau 3.55 : Principaux chiffres de la société SAFACAM en 2020.....	84
Tableau 3.56 : Principaux chiffres de la société SOCAPALM en 2020 .....	86
Tableau 3.57 : Principaux chiffres de la société SIAT Gabon en 2019 .....	87
Tableau 3.58 : Liste des titres obligataires cotés à la BVMAC à fin 2020 .....	90
Tableau 3.59 : Liste des titres obligataires cotés à la BVMAC à fin 2020 .....	91

## Liste des graphiques

Graphique 1.1: Évolution de la balance commerciale.....	12
Graphique 1.2: Composantes de la masse monétaire.....	15
Graphique 1.3: Structure de la masse monétaire.....	16
Graphique 3.1 :Réseau bancaire par Régions en 2019 et 2020.....	36
Graphique 3.2 :Évolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	37
Graphique 3.3 :Évolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	38
Graphique 3.4 :Évolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	39
Graphique 3.5 :Réseau des établissements financiers par région en 2019 et 2020.....	47
Graphique 3.6 :Évolution du coût moyen des ressources bancaires.....	50
Graphique 3.7 :Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine).....	53
Graphique 3.8 :Répartition du chiffre d'affaires 2019 de la branche Non Vie par catégorie.....	66
Graphique 3.9 :Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie.....	70
Graphique 3.10 :Volumes des émissions par maturité de BTA en 2020 (en millions de FCFA).....	74
Graphique 3.11 :Volumes des émissions par maturité d'OTA en 2020 (en millions de FCFA).....	74
Graphique 3.12 :Évolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC entre décembre 2019 et décembre 2020 (en milliards de FCFA).....	75
Graphique 3.13 :Structure des détenteurs des valeurs du Trésor au 31 décembre 2020.....	76
Graphique 3.14 :Évolution des cours sur le marché actions en 2020.....	81
Graphique 3.15 :Évolution de la valeur transigée sur le marché actions en 2020 (en millions de F CFA).....	81
Graphique 3.16 :Classement - Valeurs des transactions.....	82
Graphique 3.17 :Évolution du cours moyen SEMC en 2020 (en milliers F CFA).....	84
Graphique 3.18 :Évolution du cours moyen SAFACAM en 2020 (en milliers FCFA).....	85
Graphique 3.19 :Évolution du chiffre d'affaires (F CFA milliards).....	85
Graphique 3.20 :Évolution du cours moyen SOCAPALM en 2020 (en milliers FCFA).....	87
Graphique 3.21 :Évolution du chiffre d'affaires en milliards de F CFA.....	87
Graphique 3.22 :Évolution du chiffre d'affaires de SIAT Gabon (F CFA milliards).....	88
Graphique 3.23 :Zones d'implantation de SIAT SA.....	88
Graphique 3.24 :Évolution et projections du ROE et du Rendement Net par Action.....	89
Graphique 3.25 :Évolution des échanges des 6 valeurs négociées en 2020.....	92

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC.....	19
Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC.....	24
Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	25
Encadré 4 : Cadre réglementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement.....	27
Encadré 5 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	29
Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC.....	30
Encadré 7 : Les normes prudentielles.....	35
Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	43
Encadré 9 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance.....	52
Encadré 10 : Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances.....	63
Encadré 11 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	78
Encadré 12 : Dispositions régissant le marché boursier.....	79



## Résumé exécutif

Au cours de l'année 2020, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, au *plan international*, par la crise de la Covid-19 qui a touché la quasi-totalité des économies du monde. Toutefois, l'intervention massive des pouvoirs publics a permis d'atténuer les effets de la pandémie. Les mesures exceptionnelles annoncées par les gouvernements des pays avancés représentent un coût budgétaire estimé à 9 % du PIB. Les mesures supplémentaires, sous diverses formes d'appui à la liquidité, dont des injections de fonds propres, des achats d'actifs, des prêts et des garanties de crédit, ont représenté 11 % du PIB. Dans les pays émergents et les pays en développement, bien qu'étant de moindre ampleur, la riposte reste considérable, avec un coût d'environ 3,5 % du PIB sous forme de mesures budgétaires exceptionnelles et de 2 % sous forme d'appui à la liquidité.

Ainsi, l'économie mondiale a enregistré en 2020 un fort recul (-3,5 %), moins fort tout de même que celui initialement prévu (-4,9 %), en raison du déconfinement entamé dans de nombreux pays. Par zone et par pays, l'ampleur du choc et le rythme de reprise sont contrastés. Dans le groupe des pays avancés, le PIB devrait se contracter de 4,7 % en 2020 contre une hausse de 1,7 % en 2019. Ainsi, suivant les principaux pays, la croissance est estimée à -3,5 % aux Etats-Unis. Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance économique est de -2,2 %. Parmi les principaux pays de ce groupe, seule la Chine affiche un taux de croissance positif, soit 2,3 %. Les trois autres ont connu une récession très importante (-8,0 % en Inde, -3,1 % en Russie, et -4,1 % au Brésil).

En *Afrique subsaharienne*, la croissance se situe à -1,9 % en 2020 contre 3,2 % en 2019, en liaison avec les contractions au Nigeria (-1,8 % contre 2,2 %) et en Afrique du Sud (-7,0 % contre 0,2 %). Ces principales économies de la région, tributaires des exportations, sont sévèrement touchées par les restrictions à l'activité économique suscitées par la pandémie mondiale. En *zone CEMAC*, la croissance économique est estimée à -2,1 % en 2020 contre 2,1 % en 2019.

S'agissant de *l'inflation mondiale*, elle est estimée à 0,7 % en 2020 après 1,4 % en 2019 dans les pays avancés. Aux Etats-Unis, ce taux est de 1,2 % contre 1,8 % en 2019. Dans la zone euro, il se situe à 0,3 % en 2020 après 1,2 %.

S'agissant des *échanges internationaux*, plombé par les nombreuses restrictions dans les échanges, les tensions commerciales et les perturbations de la production du fait de la Covid-19, le commerce mondial (biens et services) a chuté de 8,5 % en volume selon le FMI en 2020.

Au *plan national*, comme la plupart des économies du monde, l'économie camerounaise n'a pas échappé aux effets de la pandémie de la Covid-19. Cependant, l'ampleur de la crise n'a pas été aussi forte que celle qui était anticipée. En effet, pour une prévision initiale de -2,6 %, les estimations de croissance tablent sur un taux autour de 0,7 % si l'on s'en tient à l'acquis de croissance résultant des comptes nationaux trimestriels de 2020.

S'agissant de l'évolution de *l'inflation*, bien qu'en deçà de la norme communautaire de 3 % fixée par les critères de convergence de la CEMAC, les prix à la consommation des ménages

affichent en 2020 une évolution analogue à celle de 2019, soit une hausse de 2,5 %, qui tranche avec celle de 2018 qui se situait à 1,1 %. Cette hausse est alimentée par le renchérissement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,6 % après +2,9 % en 2019) ainsi que les « logements, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,0 % après +1,7 % en 2019).

Concernant les *finances publiques*, la décélération de l'activité économique nationale a conduit aux modifications suivantes dans le budget 2020 : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative suite aux effets néfastes de la pandémie de la Covid-19 sur les recettes budgétaires ; (ii) la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la Covid-19 ; (iii) la suspension temporaire du service de la dette dans le cadre de l'initiative du G20 afin de se focaliser sur la lutte contre la pandémie de la Covid-19 ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre le coronavirus ; (v) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'endettement intérieur, afin d'augmenter les émissions de titres publics.

Pour ce qui est du *secteur extérieur*, l'on a noté une détérioration des termes de l'échange d'environ 7 % en 2020, après 4,4 % en 2019, en liaison avec la baisse plus prononcée des prix des exportations que celle des prix des importations. Cette situation est en lien avec la chute des cours des principaux produits exportés par le Cameroun (notamment les produits primaires), du fait de la crise à Covid-19 qui a affecté la demande extérieure. Le Gouvernement a poursuivi dans ce sens, les initiatives en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie. Il s'agit, entre autres, de la dématérialisation des procédures et des paiements des impôts et taxes ; la mise en place d'un système d'information des administrations techniques (MINADER, MINEPIA, MINFOF) sur la plateforme du GUCE ; l'amélioration de la qualité des intrants agricoles et le renforcement des capacités des agriculteurs ; la modernisation des PME, notamment en compétences numériques, digitalisation des processus et visibilité numérique ; l'opérationnalisation du répertoire national des sûretés mobilières ; l'institution du timbre fiscal électronique pour les formalités en ligne ; la dématérialisation de la procédure d'enregistrement des décisions de justice ; la mise en place du télépaiement des impôts au profit des grandes et moyennes entreprises ; la suppression progressive des contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit et les check-points conventionnels ; la dématérialisation des opérations de commerce extérieur ; la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier pour le transfert des propriétés.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse, à l'exception des avoirs extérieurs nets : (i) masse monétaire (+12,7 %) ; (ii) crédit intérieur (+21,7 %) ; (iii) avoirs extérieurs nets (-0,3 %). Pour limiter les effets potentiels de la Covid-19 et de la chute des cours du pétrole brut sur les économies de la sous-région d'une part, et au regard des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et financière d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a adopté séquentiellement depuis mars 2020, deux importantes séries de mesures destinées à garantir la liquidité bancaire et à assurer le financement des Etats. La première série, décidée lors de la

session ordinaire du 27 mars 2020, avait pour but d'assouplir les conditions de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire, tandis que la seconde, adoptée lors de la session extraordinaire du 22 juillet 2020, visait à offrir aux établissements de crédit des ressources stables dont ils ont besoin pour couvrir leurs emplois à moyen et long termes, et impacter plus directement les conditions de financement des Etats sur le marché des titres publics.

Dans cet environnement, le *système bancaire* a connu un accroissement de l'activité de 8,3 %. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+242,1 milliards), des opérations avec la clientèle (+ 201,2 milliards) et des valeurs immobilisées (+111,7 milliards). Au passif, il s'explique par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+508,3 milliards), et des capitaux permanents (+114,7 milliards).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 3,9 % en 2020, contre 6,6 % en 2019. Cette augmentation est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+31,0 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+7,6 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+2,4 milliards). Le résultat courant s'est quant à lui contracté, passant de 129,7 à 119,0 (-10,7 milliards), suite à la hausse des dotations aux provisions (+32,0 milliards) et à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables (-20,5 milliards). S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédit, les créances nettes en souffrance ont fortement augmenté, passant de 111,2 à 152,1 milliards (+40,8 milliards), soit une hausse de 36,7 %. Le taux de créances en souffrance qui reste élevé, s'est également accru, passant de 15,4 % à 16,6 % (+1,2 point).

Le réseau bancaire s'est faiblement étendu entre 2019 et 2020 ; le nombre d'agences étant passé de 322 à 328. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2020, avec 118 et 82 points de vente respectivement, soit 61 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 29 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 17 agences, et celles du Sud et l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 15 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

Dans le même temps, les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 720 en 2019 à 761 en 2020, soit un accroissement de 5,7 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 73,3 % de ces DAB.

En termes d'accès aux services bancaires, le taux de bancarisation au sens strict de la population active a été de 28,3 % en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 (28,4 %). Celui de la population adulte s'est légèrement amélioré, passant de 22,1 % en 2019 à 22,2 % en 2020. La densité du réseau bancaire quant à elle est tombée à une agence pour 100 000 habitants, après 1,4 agence pour 100 000 habitants de 2014 à 2019. Au sens large, la

bancarisation de la population active et celle de la population adulte ont été respectivement de 45,7 % et 36,5 %. La densité du réseau bancaire au sens large est revenue de 3,9 agences pour 100 000 habitants en 2019 à 2,6 agences pour 100 000 habitants en 2020.

Le Mobile Money a continué de connaître un développement significatif en 2020, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées par le CNEF auprès des opérateurs agréés la valeur des transactions Mobile Money est passée de 9 271,4 milliards en 2019 à 12 544,0 milliards en 2020, soit une progression de 35,3 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 42,3 % contre 46,3 % observé en 2019. L'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a franchi la barre de 15 millions (passant de 9 912 443 en 2019 à 15 649 570, soit une augmentation de 57,8 %).

Pour ce qui est des *établissements financiers*, leur activité a été caractérisée par une baisse de 0,9 % du total de bilan, suite à la contraction des sommes déductibles des capitaux permanents (-20,3 milliards). Au passif, cette baisse s'explique principalement par la diminution des capitaux propres (- 13,9 milliards). En revanche, entre 2019 et 2020, l'activité hors bilan des établissements financiers s'est améliorée dans tous les domaines, à l'exception des opérations en devises qui sont structurellement nulles et des opérations avec les correspondants qui ont légèrement baissé (0,1 milliard). En effet, les opérations avec la clientèle, les engagements de crédit-bail et les autres engagements ont augmenté respectivement de 38,2, 3,2 et 18,4 milliards.

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance des établissements financiers ont diminué de 3,6 milliards, passant de 53,8 à 50,2 milliards. Le taux de créances en souffrance (60,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire.

Concernant le réseau des établissements financiers, en 2020, le nombre d'agences est resté stable à 26. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Dans le *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est passé de 411 en décembre 2019 à 415 en décembre 2020. Ils se répartissent en trois catégories : 342 exercent en première catégorie, 70 en deuxième catégorie, et 03 en troisième catégorie.

En termes d'activité d'intermédiation, les dépôts collectés par les EMF sont passés de 518,1 milliards à fin décembre 2019 à 624,8 milliards à fin décembre 2020 (+106,7 milliards), soit une augmentation de 20,6 %. Avec 325,0 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (52,0 %), suivie de la première catégorie (48,0 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle. Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 394,4 à 454,6 milliards entre décembre 2019 et décembre 2020 (+60,3 milliards), soit une hausse de 15,3 %. A fin décembre 2020, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 245,6 milliards, contre 208,0 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de

crédits de 1,04 milliard. Au total, 52,3 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 34,1 % pour les crédits à long terme et 13,5 % seulement pour les crédits à moyen terme. En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 43,2 %, passant de 73,2 à 104,9 milliards (+31,7 milliards). Le taux de créances en souffrance est ainsi passé de 18,6 % au 31 décembre 2019, à 23,1 % au 31 décembre 2020.

Au niveau du *système et moyens de paiement*, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC en 2020 a été de 8 787 706 pour une valeur de 7 169,2 milliards contre 6 123 444 opérations et une valeur de 8 261,3 milliards en 2019, soit un taux de progression de 76 % en nombre, mais en régression de 13,2 % en montant. Le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) a diminué de 5 % en nombre et régressé de 4,2% en valeur, revenant de 15 992 incidents d'une valeur de 47,4 milliards en 2019 à 15 195 en nombre et 45,4 milliards en valeur pour l'année 2020. S'agissant des opérations SYGMA, tous les participants du Cameroun ont échangé 125 704 opérations pour valeur de 46 508,0 milliards, contre 120 101 opérations et une valeur de 44 898,0 milliards en 2019, soit un taux de progression de 4,7 % en nombre et 3,6 % en montant.

Le *secteur des assurances* pour sa part a été animé en 2019 par vingt-huit (28) sociétés agréées dont dix-sept (17) dans la branche dommage et onze (11) en vie et capitalisation. Le réseau de distribution est animé par 101 Agences Générales, 114 sociétés de courtage et 98 mandataires non-salariés. Au titre de l'exercice 2019, les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat d'exploitation net de réassurance de 12,6 milliards contre 10,1 milliards en 2018, soit une hausse de 25,2 %. Cette augmentation est essentiellement portée par la branche dommage. Ce secteur d'activité qui emploie plus de 5 000 personnes a réalisé un chiffre d'affaires global de 209,0 milliards contre 207,3 milliards en 2018, soit une progression de 0,9 %.

Quant au *marché financier*, il a été marqué en 2020 par le développement sans cesse croissant du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, et par un recul de la capitalisation boursière. En effet, l'encours des titres du Trésor a atteint 3 225,3 milliards en 2020 contre 907,6 milliards il y a trois ans. Ce marché constitue désormais l'une des principales sources de financement des Etats de la CEMAC. La capitalisation boursière en revanche s'est repliée de 5,7 % en revenant de 31,7 milliards à fin 2019 à 29,9 milliards en 2020.

# I. APERÇU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE<sup>1</sup>

## I.1. Environnement économique international

### I.1.1. Evolution de l'activité économique

Après une croissance de 2,9 % enregistrée en 2019, l'économie mondiale, confrontée à la crise de la Covid-19, enregistre en 2020 un fort recul (-3,5 %). Bien que son ampleur soit moins forte que celle initialement prévue (-4,9 %), en raison du déconfinement entamé dans de nombreux pays, la crise a touché la quasi-totalité des économies du monde. Le repli de l'activité économique engendré par la pandémie de la Covid-19 est très différent des récessions précédentes durant lesquelles le secteur des services était moins affecté que le secteur manufacturier. En effet, les mesures de distanciation sociale ont perturbé les activités dans les secteurs reposant sur des interactions entre personnes, en particulier le transport, le commerce de gros et de détail ainsi que dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs, qui ont subi des contractions plus fortes que dans le secteur manufacturier.

Cependant, l'intervention massive des pouvoirs publics a permis d'atténuer les effets de la pandémie. Les mesures exceptionnelles annoncées par les gouvernements des pays avancés représentent un coût budgétaire estimé à 9 % du PIB. Les mesures supplémentaires, sous diverses formes d'appui à la liquidité, dont des injections de fonds propres, des achats d'actifs, des prêts et des garanties de crédit, ont représenté 11 % du PIB. Dans les pays émergents et les pays en développement, bien qu'étant de moindre ampleur, la riposte reste considérable, avec un coût d'environ 3,5 % du PIB sous forme de mesures budgétaires exceptionnelles et de 2 % sous forme d'appui à la liquidité.

Par zone et par pays, l'ampleur du choc et le rythme de reprise sont contrastés. Dans le groupe des pays avancés, le PIB devrait se contracter de 4,7 % en 2020 contre une hausse de 1,7 % en 2019. Ainsi, suivant les principaux pays, la croissance est estimée à -3,5 % aux Etats-Unis.

Dans le groupe les pays émergents et les pays en développement, la croissance économique est à -2,2 %. Dans les principaux pays de ce groupe, les taux de croissance sont de l'ordre de 2,3 % en Chine, -8,0 % en Inde, -3,1 % en Russie, et -4,1 % au Brésil.

En Afrique subsaharienne, la croissance se situe à -1,9% en 2020 contre 3,2% en 2019, en liaison avec les contractions au Nigeria (-1,8 % contre 2,2 %) et en Afrique du Sud (-7,0 % contre 0,2 %). Ces principales économies de la région, tributaires des exportations, sont sévèrement touchées par les restrictions à l'activité économique suscitées par la pandémie mondiale. En zone CEMAC, la croissance économique est estimée à -2,1 % en 2020 contre 2,1% en 2019.

S'agissant de l'inflation, elle est estimée à 0,7 % en 2020 après 1,4 % en 2019 dans les pays avancés. Aux Etats-Unis, ce taux est de 1,2 % contre 1,8 % en 2019. Dans la zone euro, il se situe à 0,3 % en 2020 après 1,2 %.

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation est estimée à 5,1 % en 2020 après 5,1 % en 2019. Dans les principaux pays du groupe, les évolutions sont contrastées. En Afrique subsaharienne, elle demeure à un niveau élevé, avec un taux de 10,8 % après 8,4 %

---

<sup>1</sup> Sources : BEAC, INS, MINFI/DP, FMI, EUROSTAT.

en 2019. L'inflation est à deux chiffres au Nigeria (+13,2 % en 2020 après 11,4 % en 2019). En Afrique du Sud, l'inflation est de 3,3 % en 2020 et serait de 4,1 % en 2019. Dans la CEMAC, l'inflation passe de 2,1 % en 2018 à 2,0 % en 2019, et 2,4 % en 2020, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires.

**Tableau 1.1 :** Evolution de la croissance et de l'inflation dans le monde (%)

	2018	2019	2020*
Economie mondiale	3,6	2,9	-3,5
Etats-Unis	2,9	2,3	-4,9
Zone euro	1,8	1,2	-7,2
Japon	1,4	0,7	-5,1
Chine	6,6	6,1	2,3
Inde	6,8	4,2	-8,0
Afrique subsaharienne	3,3	3,1	-2,6
Nigeria	1,9	2,2	-1,8
Afrique du Sud	0,8	0,2	-7,0
CEMAC <sup>1</sup>	0,9	2,1	-2,1
Inflation (en %)			
Etats-Unis	2,1	1,8	1,2
Zone euro	1,5	1,2	0,3
Afrique subsaharienne	8,3	8,4	10,8
Nigeria	12,1	11,4	13,2
Afrique du Sud	4,6	4,1	3,3
CEMAC <sup>1</sup>	2,1	2,0	2,4

Source : FMI (PEM, avril 2020), BEAC \* Estimations

### I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

Plombé par les nombreuses restrictions dans les échanges, les tensions commerciales et les perturbations de la production du fait de la Covid-19, le commerce mondial (biens et services) a chuté de 8,5 % en volume selon le FMI en 2020. Les cours des produits de base ont globalement connu des évolutions contrastées. Par produit, l'évolution des cours se présente comme suit :

**Pétrole brut** : le cours moyen annuel du baril de Brent s'est établi à 41,8 dollars, soit un repli de 35,1 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement et l'arrêt des activités dans les pays tels que la Chine, les Etats-Unis et ceux de l'Union européenne. Toutefois, les cours ont amorcé une remontée depuis le quatrième trimestre 2020, en raison de la reprise des activités dans les pays suscités et donc de l'augmentation de la demande.

**Caoutchouc** : le marché du caoutchouc est en régression. Les cours se sont réduits de 8,5 % en 2020 pour s'établir à 45,9 euros. Cette évolution est attribuable à la baisse de la demande, notamment en Chine et dans l'Union européenne (secteur de l'automobile).

**Coton** : le cours moyen du coton continue de chuter depuis 2018 pour s'établir à 71,9 \$ct/ib en 2020, soit une baisse de -7,7 % par rapport à 2019. Cette baisse est due d'une part, aux conséquences de la Covid-19 et d'autre part, aux tensions commerciales, notamment les sanctions des Etats-Unis et de certains pays de l'Europe à l'encontre de la Chine.

**Huile de palme** : le cours moyen est de 666,0 dollars la tonne, soit une hausse de 27,1 % par rapport à l'année 2019. Cette évolution est liée au resserrement de l'offre, en partie en raison du changement climatique.

**Café robusta** : le cours du café robusta vaut en moyenne 68,8 cents/ib, en baisse de 6,5 % par rapport à 2019. Cette baisse est en liaison avec la baisse de la demande dans le monde, malgré l'augmentation de la récolte du principal producteur (le Vietnam) en fin d'année.

**Cacao** : le cours du **cacao brut** croit de 2,1 % pour se situer à 2518,5 cts/kg. Cette hausse est attribuable à de bonnes récoltes et à une bonne campagne.

**Tableau 1.2 :** Evolution des cours moyens des principaux produits exportés par le Cameroun

	2018	2019 (1)	2020(2)	Variations (2) / (1) (%)
Cacao brut (en cts/kg)	2 307,2	2 385,3	2 518,5	5,6
Café arabica (en cts/kg)	112,6	101,3	111,0	9,6
Café robusta (en cts/kg)	84,8	73,6	68,8	-6,5
Huile de palme (\$/MT)	560,9	523,9	666,0	27,1
Caoutchouc (en euro/kg)	46,0	50,2	45,9	-8,5
Coton (en cts/ib)	91,4	77,9	71,9	-7,7
Pétrole brut (en \$/baril)	71,0	64,3	41,8	-35,1

Source : FMI - MINFI/DP

### 1.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

Après la contraction de 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021, puis de 4,2 % en 2022. Toutefois, la vigueur de la reprise escomptée varie d'un pays à l'autre, en fonction de la gravité de la crise sanitaire, l'ampleur des perturbations de l'activité dans le pays (qui dépendent de la structure de son économie et de la prépondérance des secteurs aux contacts fréquents) et l'exposition aux effets de contagion transfrontaliers, sans oublier l'efficacité des mesures de soutien pour limiter les dommages persistants.

Dans les pays avancés, les États-Unis et le Japon devraient renouer avec les niveaux d'activité de fin 2019 au deuxième semestre 2021, tandis qu'au Royaume-Uni et dans la zone euro, l'activité devrait rester en dessous des niveaux de fin 2019 jusqu'à 2022. Cette grande divergence s'explique dans une large mesure par les différences entre pays sur les plans de la riposte sanitaire des autorités et du comportement de la population face aux infections, par la souplesse et la capacité d'adaptation de l'activité économique aux entraves à la mobilité, par des tendances préexistantes et par des rigidités d'ordre structurel antérieures à la crise.

Dans les pays émergents et les pays en développement aussi, les trajectoires de redressement devraient diverger. L'écart devrait significativement se creuser entre la Chine, qui connaît une reprise robuste grâce à des mesures d'endigement efficaces, une vigoureuse stratégie d'investissement public et l'apport de liquidités par la banque centrale, et les autres pays. Dans ce groupe, la situation s'annonce particulièrement difficile pour les pays exportateurs de pétrole et les destinations touristiques, étant donné que le retour à la normale des voyages internationaux prendra du temps et que les perspectives sont moroses pour les cours pétroliers.

Dans le sillage de la reprise mondiale, la croissance des volumes d'échanges commerciaux devrait atteindre environ 8 % en 2021, puis ralentir à 6 % en 2022. Le commerce des services devrait toutefois se relever plus lentement que celui des marchandises, car le tourisme transfrontalier et les voyages d'affaires resteront en repli jusqu'à ce que la transmission recule partout.



Même avec la reprise attendue en 2021–22, les écarts de production ne devraient se résorber qu'après 2022. Au vu de la persistance des écarts de production négatifs, l'inflation devrait rester atone en 2021–22. Dans les pays avancés, elle devrait généralement rester en deçà des objectifs des banques centrales, à 1,5%. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait très légèrement dépasser 4 %, soit moins que la moyenne rétrospective du groupe.

## **I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun**

### **I.2.1. Evolution du secteur réel**

En 2020, l'économie camerounaise, comme la plupart des économies du monde, n'a pas échappé aux effets de la pandémie de la Covid-19. Cependant, l'ampleur de la crise n'a pas été aussi forte que celle qui était anticipée. En effet, pour une prévision initiale de -2,6 %, les estimations de croissance tablent sur un taux autour de 0,7 % si l'on s'en tient à l'acquis de croissance résultant des comptes nationaux trimestriels de 2020.

Dans le secteur pétrolier, les productions, initialement prévues à 24,9 millions de barils pour le pétrole et 69,5 milliards scf pour le gaz, ont été réalisées respectivement à 26,6 millions de barils et 70,9 milliards de scf.

Pour ce qui est du secteur non pétrolier, un regain d'activités a été observé dans l'industrie. En effet, certaines mesures restrictives, notamment celles qui visaient la fermeture des frontières terrestres, ont freiné la contrebande et les importations informelles des produits manufacturiers. Cette situation a permis un accroissement de la demande locale et par ricochet l'offre locale en produits agroalimentaires. De même, le respect des mesures barrières telles que le lavage des mains, l'utilisation des gels hydroalcooliques et l'utilisation des masques, ont accru la demande envers les industries chimiques.

Dans la branche BTP, une baisse d'activité avait été prévue, en relation avec les incertitudes sur le financement des projets dans le secteur public et la baisse des revenus des entreprises et des ménages. A contrario, les estimations révèlent une forte croissance dans cette branche, du fait de : (i) l'accélération des travaux dans les chantiers de la CAN ; (ii) les travaux de mise sur pied du barrage de Nachtigal ; et (iii) l'effervescence dans les constructions civiles. D'après les responsables des entreprises de cimenterie, les ventes de ciment ont augmenté de 20% en 2020. Cette hausse serait attribuable à l'accroissement des ventes en détail qui représente 80% du total des ventes. Les ventes de détail ont été essentiellement tirées par la hausse de la demande en ciment des ménages. Du fait de la pandémie, le comportement des ménages urbains en matière d'investissement semble avoir été modifié. Ceux-ci ont privilégié investir dans la construction au détriment de la consommation. Les services d'information et télécommunication, ainsi que les services financiers ont bénéficié des effets positifs induits par les mesures barrières. Leurs taux de croissance ont été respectivement de 3,7 % et 3,9 %.

Par ailleurs, la contreperformance enregistrée dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » s'est révélée moins prononcée que celle initialement projetée. Des produits tels que le coton et le caoutchouc ont même connu une hausse significative de production.

Il convient cependant de relever que les branches « Restaurants et hôtels », « Sylviculture et exploitation forestière », « Transports, entrepôts, communications » ont été les plus durement

touchées par la crise, avec des taux de croissance estimés respectivement à -22 %, -4,8 % et -3,8 %.

Du côté de la demande, bien que positive, la contribution de la demande intérieure à la croissance a ralenti. En volume, la croissance de la consommation des ménages ralentit, en lien avec : (i) la baisse des revenus de certaines catégories de ménages, notamment les revenus agropastoraux, les revenus des acteurs du secteur informel ; (ii) les pertes d'emplois dans le secteur formel, dues aux congés techniques et à la réduction des effectifs dans certaines entreprises, notamment les PME. La résurgence des tensions inflationnistes a dû contribuer également à la baisse du pouvoir d'achat des ménages. A l'inverse, la consommation des administrations publiques progresse, portée par la hausse des dépenses de fonctionnement et des services sociaux, liée à la pandémie.

L'investissement augmente de 2,9 % en 2020 après une hausse de 8,1 % en 2019. Cette décélération s'explique par la baisse des dépenses d'investissement public. A contrario, l'investissement privé s'accroît, avec l'effervescence dans les constructions des ménages.

Avec le repli du commerce mondial des biens en lien avec la crise de la Covid-19, la demande extérieure a fléchi. Le volume des exportations diminue plus fortement que celui des importations. La baisse des importations est due à celle des achats des biens d'équipement, des produits énergétiques, des biens de consommation, des produits bruts et semi-finis.

### **I.2.2. Inflation**

Bien qu'en deçà de la norme communautaire de 3 % fixée par les critères de convergence de la CEMAC, les prix à la consommation des ménages affichent en 2020 une évolution analogue à celle de 2019, soit une hausse de 2,5 %, qui tranche avec celle de 2018 qui se situait à 1,1 %. L'évolution des prix en 2020 est alimentée par le renchérissement des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,6 % après +2,9 % en 2019) ainsi que les « logements, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,0 % après +1,7 % en 2019). Les prix des produits alimentaires sont entretenus par les fruits dont les prix ont suffisamment flambé ces dernières années (+9,1 % après +10,0 % en 2019), suivis des légumes (+8,5 % après +6,7 % en 2019) et les pains et céréales (+3,8 % après +1,7 % en 2019). Ces tensions inflationnistes expriment un déficit de l'offre face à une demande sans cesse croissante. L'offre subit les contrecoups d'une conjoncture défavorable sous l'effet de la crise sanitaire à Covid-19 d'une part, et de la crise sécuritaire qui persiste dans certaines régions du pays d'autre part. Dans ce contexte, les produits de grande consommation notamment : le riz, le poisson frais, la viande de bœuf, la banane et les huiles brutes, se sont montrés assez volatiles en 2020. Suivant l'origine des produits, les tensions inflationnistes sur les produits importés s'accroissent et gagnent 0,2 point par rapport à l'année 2019 où ils se situaient à 2,2 %, tandis que l'évolution des prix des produits locaux se stabilise à 2,6 %. Néanmoins, l'inflation est plus d'origine interne qu'externe.

Sur le plan géographique, les tensions inflationnistes se sont renforcées à Bertoua, Buea, Maroua et Garoua. Elles se sont atténuées à Ebolowa, Bamenda et Yaoundé. En revanche, elles sont restées relativement stables à Bafoussam, Douala et Ngaoundéré.

### **I.2.3. Finances publiques**

La décélération de l'activité économique nationale a conduit aux modifications suivantes dans le budget 2020 : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative suite aux effets néfastes de la pandémie de la Covid-19 sur les recettes budgétaires ; (ii) la création d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pour la gestion des opérations budgétaires relatives à la riposte contre la Covid-19 ; (iii) la suspension temporaire du service de la dette dans le cadre de l'initiative du G20 afin de se focaliser sur la lutte contre la pandémie de la Covid-19 ; (iv) les décaissements exceptionnels des partenaires au développement en appui au financement du plan global de riposte contre le coronavirus ; (v) la signature d'une ordonnance relevant le plafond d'endettement intérieur, afin d'augmenter les émissions de titres publics.

#### **I.2.3.1. Recettes budgétaires**

Au terme de l'année 2020, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 5 045,4 milliards, en baisse de 90,7 milliards par rapport à l'exercice 2019. Cette baisse est essentiellement imputable à la contreperformance dans la réalisation des recettes internes. En effet, les recettes budgétaires internes recouvrées se chiffrent à 3 181,1 milliards, en diminution de 390,2 milliards par rapport à l'exercice 2019. Cette diminution est engendrée par la baisse de chacune des principales constituantes (recettes pétrolières, recettes non pétrolières et remboursements de prêts rétrocédés).

Les recettes pétrolières se chiffrent à 428,2 milliards, en baisse de 156,3 milliards par rapport à fin 2019, essentiellement du fait de la chute des cours mondiaux du pétrole. Elles comprennent 321,4 milliards de redevance SNH et 106,8 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Les recettes non pétrolières passent de 2 932,7 milliards en 2019 à 2 749,2 milliards en 2020, soit une diminution de 183,4 milliards, imputable à la baisse de 207,7 milliards de recettes fiscales. L'évolution et les réalisations des sous composantes des recettes non pétrolières se présentent comme ci-après :

- Les recettes des impôts et taxes se chiffrent à 1 852,8 milliards, en diminution de 94,4 milliards par rapport à fin 2019. Cette baisse est principalement induite par celle de la TVA (-123,2 milliards) et des droits d'enregistrement et du timbre (-17,3 milliards). A contrario, l'on enregistre une hausse des recettes d'impôt sur les sociétés non pétrolières (+6,8 milliards) et de droits d'accises (+38,1 milliards). L'IRPP et la TSPP se stabilisent.
- Les recettes douanières se chiffrent à 707,8 milliards, en baisse de 113,3 milliards. Cette situation est imputable à la diminution des droits de douane à l'importation (-44,2 milliards) et de la TVA à l'importation (-74,2 milliards). Par contre, les recouvrements des droits d'accises à l'importation augmentent de 4,6 milliards, et les droits de sortie de 1 milliard.
- Les recettes non fiscales s'accroissent de 24,3 milliards pour se situer à 188,7 milliards. Les autres ressources internes, composées uniquement de remboursements

de prêts avalisés et r troced s   la SODECOTON et   la SONARA, s' l vent   3,6 milliards.

Les emprunts et dons sont  valu s   1 864,4 milliards contre 1 564,9 milliards   fin 2019, soit une augmentation de 299,5 milliards. Cette hausse r sulte principalement des  missions des titres publics pour un montant de 768,7 milliards. S'agissant particuli rement des titres publics, les  missions ont concern  les Obligations du Tr sor Assimilables (OTA) pour 355,1 milliards et les Bons du Tr sor Assimilables (BTA) pour 413,7 milliards. Les remboursements se chiffrent   50 milliards pour les OTA et 382,7 milliards pour les BTA.

**Tableau 1.3 :** Evolution des recettes budg taires (en milliards)

RUBRIQUE DES RESSOURCES	2019	2020	Variations	
			Absolues	Relatives (%)
<b>A-RECETTE BUDGTAIRES. INTERNES</b>	<b>3571,2</b>	<b>3 181,1</b>	<b>-390,1</b>	<b>-10,9</b>
<b>I-Recettes p�troli�res</b>	<b>584,5</b>	<b>428,2</b>	<b>-156,3</b>	<b>-26,7</b>
1-Redevance SNH	471,5	321,4	-150,2	-31,8
2- IS p�trole	113,0	106,8	-6,2	-5,5
<b>II- Recettes non p�troli�res</b>	<b>2 932,7</b>	<b>2 749,2</b>	<b>-183,4</b>	<b>-6,3</b>
<b>1- Recettes fiscales</b>	<b>2 768,3</b>	<b>2 560,6</b>	<b>-207,7</b>	<b>-7,5</b>
<b>a- Recettes des imp�ts et taxes</b>	<b>1 947,2</b>	<b>1 852,8</b>	<b>-94,4</b>	<b>-4,8</b>
dont -IRPP	303,9	304,0	0,1	0,0
-TVA	739,6	616,4	-123,2	-16,7
-IS non p�trole	345,5	352,3	6,8	2,0
-Droits d'accises	207,4	245,5	38,1	18,4
-Droits d'enreg.et timbre	122,6	105,3	-17,3	-14,1
- TSPP	128,7	128,7	0,0	0,0
<b>b- Recettes douani�res</b>	<b>821,1</b>	<b>707,8</b>	<b>-113,3</b>	<b>-13,8</b>
dont - droit de douane � l'importation	345,2	301,0	-44,2	-12,8
- TVA import	394,1	319,9	-74,2	-18,8
- Droits d'accises. /import	33,8	38,4	4,6	13,8
- Droits de sortie	31,7	32,7	1,0	3,3
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>164,4</b>	<b>188,7</b>	<b>24,3</b>	<b>14,8</b>
<b>III-Autres recettes internes (Remboursement des pr�ts)</b>	<b>54,0</b>	<b>3,6</b>	<b>-50,4</b>	<b>-93,3</b>
<b>B-EMPRUNTS ET DONNS</b>	<b>1564,9</b>	<b>1864,4</b>	<b>299,5</b>	<b>19,1</b>
- pr�ts projets	772,2	449,5	-322,7	-41,8
- Dons	133,3	41,7	-91,6	-68,7
- Pr�ts FMI	0,0	268,3	268,3	-
- Appuis budg�taires	183,3	110,3	-73,0	-39,8
- Emission des titres publics	334,2	768,7	434,5	130,0
- Emprunts bancaires	37,1	180,4	143,3	386,3
- Autres emprunts	104,8	45,4	-59,4	-56,7
<b>TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES</b>	<b>5 136,1</b>	<b>5 045,4</b>	<b>-90,7</b>	<b>-1,8</b>

Source : MINFI/DP (TOFE d cembre 2020)

### I.2.3.2. D penses budg taires

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, le total des d penses budg taires base ordonnancements, s' l ve   4 863,3 milliards contre 5 386,5 milliards en 2019, soit une baisse de 309 milliards. Cette baisse est enregistr e sur toutes les principales rubriques.

Les d penses courantes, hors int r ts, r gressent de 26,8 milliards pour s' tablir   2 614,8 milliards. Les d penses de personnel, en augmentation de 33,2 milliards, se chiffrent   1 046,6 milliards. Les d penses de biens et services s' l vent   945,1 milliards et sont en hausse de 50,5 milliards. Les d penses de transferts et pensions se chiffrent   623,1 milliards, en diminution de 101,6 milliards.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 071,3 milliards, en baisse de 445,5 milliards. Les dépenses d'investissement sur ressources propres se chiffrent à 575,7 milliards, en diminution de 75 milliards. Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs se situent à 470 milliards et baissent de 352,7 milliards. Les dépenses de restructuration se chiffrent à 25,6 milliards, en baisse de 17,8 milliards.

Le service effectif de la dette publique est de 1 130,7 milliards, en baisse de 1,6 milliard. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 541,8 milliards à fin décembre 2020, dont 221,5 milliards d'intérêts et 320,3 milliards en principal. Les paiements au titre de la dette intérieure se situent à 588,9 milliards et comprennent : 58,2 milliards d'intérêts ; 313,2 milliards d'amortissement ; 98 milliards de remboursement de crédits TVA et 119,5 milliards de paiements d'arriérés.

**Tableau 1.4 :** Evolution des dépenses publiques (en milliards)

RUBRIQUE DES DEPENSES	2019	2020	Variations	
			Absolues	Relatives (%)
<b>I- Dépenses courantes*</b>	<b>2632,7</b>	<b>2614,8</b>	<b>-17,9</b>	<b>-0,7</b>
Dép. personnel	1013,4	1046,6	33,2	3,3
Dépenses de Biens & Services	894,6	945,1	50,5	5,6
Transferts et pensions	724,7	623,1	-101,6	-14,0
<b>II- Dépenses des investissements</b>	<b>1516,8</b>	<b>1071,3</b>	<b>-445,5</b>	<b>-29,4</b>
Sur financements extérieurs	822,7	470,0	-352,7	-42,9
Sur ressource propres.	650,7	575,7	-75,0	-11,5
Dépenses de restructurations	43,4	25,6	-17,8	-41,0
<b>III- Dépenses diverses à régulariser</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	
<b>IV- Prêts rétrocédés</b>	<b>104,8</b>	<b>45,4</b>	<b>-59,4</b>	<b>-56,7</b>
<b>V- Service de la dette publique</b>	<b>1132,2</b>	<b>1130,7</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,1</b>
Dette extérieure	497,2	541,8	44,6	9,0
- Intérêts	176,9	221,5	44,6	25,2
- Principal	320,3	320,3	0,0	0,0
Dette intérieure	635,0	588,9	-46,2	-7,3
dont- Intérêts	54,7	58,2	3,5	6,4
- amortissement du principal	163,1	313,2	150,1	92,0
- Remboursement crédits TVA	66,0	98,0	32,0	48,5
- Arriérés intérieurs	351,2	119,5	-231,8	-66,0
<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>5 386,5</b>	<b>4 863,3</b>	<b>-523,2</b>	<b>-9,7</b>

Source : MINFI/DP (TOFE décembre 2020)

\*hors intérêts de la dette

### I.2.3.3. Soldes budgétaires et financement

Au terme de l'exercice 2020, reflétant les recettes et dons mobilisés et les dépenses (base prises en charge) exécutées, le solde primaire se situe à -489,5 milliards et le solde primaire non pétrolier à -917,7 milliards.

Les flux de financement extérieurs enregistrent un solde positif de 387,4 milliards. Ils résultent des tirages nouveaux sur emprunts extérieurs d'un montant de 605,3 milliards, constitués de 449,5 milliards de prêts projets, 110,3 milliards de prêts programme hors FMI, 45,4 milliards d'autres emprunts, et de l'amortissement du principal de la dette extérieure qui s'élève à 221,5 milliards.

S'agissant du financement intérieur, la Position Nette du Trésor vis-à-vis du système bancaire (PNT) s'est détériorée de 662,6 milliards, traduisant une augmentation des engagements de l'Etat envers ce secteur.

#### I.2.3.4. Dette publique

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du secteur public est évalué à 10 334 milliards, soit 46,9 % du PIB. Cet encours est en augmentation de 5,6 % en glissement annuel du fait principalement (i) des appuis budgétaires décaissés dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) accordée par le FMI afin d'aider le pays à faire face aux effets de la Covid-19 ; (ii) de la prise en compte de nouvelles conventions de dette intérieure, et (iii) des émissions plus prononcées de titres publics.

La dette du secteur public comprend : (i) 9 411 milliards de dette directe et garantie par l'Administration Centrale, soit 42,7 % du PIB ; (ii) et 922 milliards de dette des sociétés publiques non avalisées et recensées, représentant 4,2 % du PIB.

La dette publique et à garantie publique, est composée de : (i) 99,7 % de dette directe de l'administration Centrale (ii) et 0,3 % de dette avalisée par l'Etat. La dette directe de l'Administration Centrale (y compris les Restes à Payer de plus de trois mois) est en augmentation de 7,9 % par rapport à fin 2019 et se compose de : (i) 71,8 % de dette extérieure (ii) et 28,2 % de dette intérieure. Cette composition est légèrement différente de celle de l'année 2019 qui était de 73,6 % de dette extérieure, et 26,4 % de dette intérieure. Quant à la dette avalisée par l'Etat, elle baisse de 24,5 % par rapport à l'année précédente et se chiffre à 28 milliards à fin 2020. Cette baisse s'explique par les remboursements effectués par les entreprises bénéficiaires et par le fait que l'Etat n'a accordé aucune nouvelle garantie au cours de l'année 2020.

**Tableau 1.5 :** Encours de la dette publique et à garantie publique (en milliards de FCFA)

	Fin décembre 2018	Fin décembre 2019	Fin décembre 2020
<b>Dette extérieure</b>	<b>5651</b>	<b>6398</b>	<b>6736</b>
Multilatérale	1995	2349	2754
Bilatérale	2716	3077	3069
Commerciale	941	972	913
<b>Dette intérieure</b>	<b>1719</b>	<b>2297</b>	<b>2647</b>
Dette intérieure (hors reste à payer)	1719	2034	2461
Titres publics	440	706	1013
Emprunts consolidé BEAC	577	577	577
Dette structurée	609	671	803
Dette non structurée	93	80	68
Reste à payer de plus de trois mois		264	186
<b>Dette directe de l'administration centrale</b>	<b>7370</b>	<b>8695</b>	<b>9383</b>
<b>Dette avalisée</b>	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>28</b>
<b>Dette directe et garantie par l'administration centrale</b>	<b>7416</b>	<b>8733</b>	<b>9411</b>
<b>Dette des entreprises publiques</b>	<b>516</b>	<b>1053</b>	<b>922</b>
<b>Totale dette publique (secteur public)</b>	<b>7932</b>	<b>9786</b>	<b>10 334</b>

Sources : CAA

A fin décembre 2020, les soldes engagés non décaissés (SENDs) se chiffrent à 3 144,4 milliards, soit une baisse de 7,7 % en glissement annuel.

En 2020, le service de la dette s'est replié de 19,5 %, s'établissant à 518 milliards, contre 718,3 milliards un an plus tôt. Cette évolution est principalement due aux allègements obtenus dans le cadre de l'initiative du G20 pour la lutte contre la Covid-19, pour une enveloppe globale de 126,1 milliards. Ainsi, le service de la dette extérieure a baissé de 30,8 %, s'établissant à 359,9 milliards, tandis que le service de la dette intérieure s'est accrue de 9,9 %, se hissant à 217,7 milliards. Ainsi, le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires a reculé de 20,5 à 18,2 %, tandis que le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations de biens et services non facteurs s'est replié de 11,5 à 9,9 %.

## **I.2.4. Relation avec le reste du monde**

### ***1.2.4.1. Compétitivité et attractivité***

Les premières estimations réalisées par la Division de la Prévision du MINFI situent l'indice du taux de change effectif à 98,04 en 2020, contre 103,79 en 2019, soit une baisse de 5,54%. Ce résultat traduit une perte de compétitivité globale de l'économie camerounaise en 2020. Cette perte est davantage expliquée par une appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des différents partenaires commerciaux du Cameroun, que par le différentiel d'inflation.

S'agissant des termes de l'échange, ils se sont encore détériorés d'environ 7 % en 2020, après 4,4 % en 2019, en liaison avec la baisse plus prononcée des prix des exportations que celle des prix des importations. Cette situation est en lien avec la chute des cours des principaux produits exportés par le Cameroun (notamment les produits primaires), du fait de la crise à Covid-19 qui a affecté la demande extérieure.

Cependant, le Gouvernement a poursuivi les initiatives en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie. Il s'agit, entre autres, de la dématérialisation des procédures et des paiements des impôts et taxes ; la mise en place d'un système d'information des administrations techniques (MINADER, MINEPIA, MINFOF) sur la plateforme du GUCE ; l'amélioration de la qualité des intrants agricoles et le renforcement des capacités des agriculteurs ; la modernisation des PME, notamment en compétences numériques, digitalisation des processus et visibilité numérique ; l'opérationnalisation du répertoire national des sûretés mobilières ; l'institution du timbre fiscal électronique pour les formalités en ligne ; la dématérialisation de la procédure d'enregistrement des décisions de justice ; la mise en place du télépaiement des impôts au profit des grandes et moyennes entreprises ; la suppression progressive des contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit et les check-points conventionnels ; la dématérialisation des opérations de commerce extérieur ; la mutualisation des formalités d'enregistrement fiscal et foncier pour le transfert des propriétés.

### ***1.2.4.2. Balance des paiements***

Sur la base des premières estimations, le solde du compte courant de la balance des paiements est déficitaire de 844,9 milliards en 2020, soit environ 3,7 % du PIB. Par rapport à l'année 2019, le déficit de ce solde se réduit de 147,1 milliards, résultante d'une part de la diminution des déficits de la balance des biens et de la balance des services, et d'autre part d'une dégradation de la balance des revenus primaires et de la balance des revenus secondaires.

Le déficit de la balance des biens se réduit de 73,5 milliards pour se situer à 358,2 milliards, consécutivement à une baisse des importations (-661,0 milliards) plus importante que celle des exportations (-587,5 milliards). Le déficit des services diminue de 142,7 milliards pour s'établir à 218,9 milliards, du fait principalement de la réduction du déficit du poste « transports », tant au niveau des passagers qu'au niveau du fret.

Par contre, la balance des revenus primaires se détériore, avec un déficit de 509 milliards après 493,8 milliards en 2019, suite à une baisse plus prononcée des recettes (revenus entrants) que celle des dépenses (revenus sortants).

En ce qui concerne la balance des revenus secondaires, elle demeure excédentaire mais en diminution, passant de 295,1 milliards en 2019, à 241,2 milliards en 2020. Cette baisse est principalement imputable à celle des transferts de la diaspora en zone euro, en liaison avec la pandémie de la Covid-19 qui y a fort négativement impacté les emplois.

S'agissant des financements extérieurs, ils se réduisent de 591,9 milliards et se chiffrent à 563,1 milliards. Cette baisse s'observe aux niveaux du secteur privé non bancaire et de l'administration publique. Les financements extérieurs du secteur privé non bancaire diminuent de 216,6 milliards, consécutivement à la baisse des flux d'IDE (-195,1 milliards) et des investissements de portefeuille (-45,3 milliards). Les financements extérieurs de l'administration publique se chiffrent à 420,5 milliards, en baisse de 452,6 milliards. Cette baisse est tirée par celle des tirages nets (-356,1 milliards) et des dons projets (-96,5 milliards).

En définitive, le solde global qui se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur au cours de l'année 2020 est déficitaire de 272,3 milliards contre un excédent de 155,7 milliards en 2019.

**Tableau 1.6 :** Balance des paiements globale de 2018 à 2020 (en milliards)

LIBELLES	2018	2019	2020*	Variations
	(a)	(b)	(c)	(c) – (b)
<b>I- SOLDE COURANT</b>	<b>-777,6</b>	<b>-992</b>	<b>-844,9</b>	<b>147,1</b>
1- Balance des Biens	-295	-431,6	-358,2	73,5
2- Balance des Services	-324,3	-361,6	-218,9	142,7
3- Balance des Revenus Primaires	-410,8	-493,8	-509	-15,3
4- Balance des Revenus Secondaires	252,5	295	241,2	-53,8
<b>II- FINANCEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>947,6</b>	<b>1155</b>	<b>563,1</b>	<b>-591,9</b>
<b>1- Secteur privé non bancaire</b>	<b>-102,2</b>	<b>416,5</b>	<b>199,9</b>	<b>-216,6</b>
Investissements Directs Etrangers (IDE)	364,6	527,1	332,0	-195,1
Investissements de Portefeuille et Produits Financiers Dérivés	-16,1	71,8	26,5	-45,4
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-450,7	-182,4	-158,6	23,8
<b>2- Administration publique</b>	<b>990,2</b>	<b>873,1</b>	<b>420,5</b>	<b>-452,6</b>
Dons projets (y compris C2D)	85,9	133,3	36,8	-96,5
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	0	0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	904,3	739,8	383,7	-356,1
<b>3- Banques créatrices de monnaie</b>	<b>59,6</b>	<b>-134,6</b>	<b>-57,3</b>	<b>77,3</b>
<b>III- ERREURS ET OMISSIONS</b>	<b>-14,7</b>	<b>-7,2</b>	<b>9,5</b>	<b>16,7</b>
<b>IV- SOLDE GLOBAL</b>	<b>155,4</b>	<b>155,7</b>	<b>-272,3</b>	<b>-428,1</b>

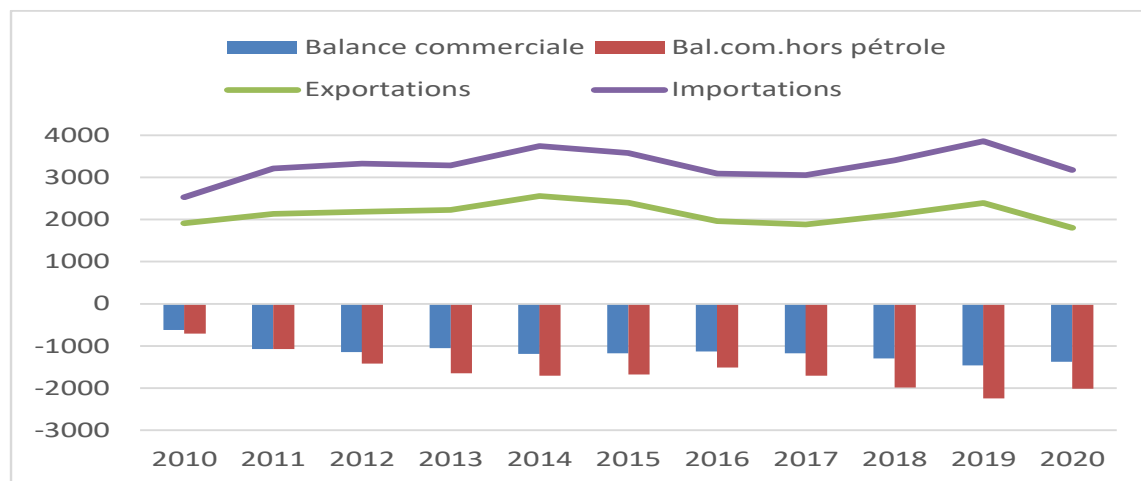
Source : MINFI, \* Données provisoires



### 1.2.4.3. Commerce extérieur

En 2020, le déficit de la balance commerciale se situe à 1 375,3 milliards<sup>2</sup>, soit une amélioration de 88,9 milliards par rapport à 2019. Cette situation est consécutive à un repli plus important des dépenses d'importations par rapport à celui des dépenses d'exportations.

**Graphique 1.1:** Évolution de la balance commerciale



Source : INS

En effet, en 2020, les dépenses d'importation se chiffrent à 3 178 milliards, en baisse de 17,6 % par rapport à l'année 2019. Cette tendance est liée à une contraction des achats des hydrocarbures (-43 %), des céréales (-20 %) dont le riz (-31 %), des machines et appareils mécaniques ou électriques (-23 %) et du matériel de transport (-19 %). Par contre, on enregistre une augmentation des importations des produits pharmaceutiques (3 % en valeur et 17 % en quantité) par rapport à l'année 2019, reflet d'une stimulation de la demande nationale relativement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de riposte contre la pandémie due à la Covid-19. Les produits alimentaires représentent 24 % des dépenses totales d'importations en 2020 et se chiffrent à 761 milliards, après 807,5 milliards en 2019.

Pour ce qui est des exportations, les recettes se chiffrent à 1 803 milliards, en baisse de 590 milliards, soit 24,6 % par rapport à l'année 2019. Cette baisse résulte de la chute des recettes d'exportations des principaux produits, notamment les huiles brutes de pétrole (-36 %), le gaz naturel liquéfié (-30 %), les bois et ouvrages en bois (-9 %), le coton brut (-13 %).

Les exportations demeurent très peu diversifiées et sont constituées principalement de produits primaires. Les cinq principaux produits contribuent à hauteur de 80 % aux recettes d'exportations enregistrées au cours de l'année 2020. Il s'agit des huiles brutes de pétrole (36%), du cacao brut en fèves (14 %), du gaz naturel liquéfié (10 %), des bois et ouvrages en bois (14 %), du coton brut (6 %).

Le taux de couverture des importations par les exportations perd cinq points de pourcentage par rapport à l'année 2019 et se chiffre à 56,7 %. Hors pétrole brut, il se situe à 36,6 % après 38,6 % en 2019.

<sup>2</sup> Ce déficit découle des statistiques douanières pour lesquelles les exportations sont valorisées FOB et les importations CAF.

Le Pays-Bas est le principal client du Cameroun en 2020 avec 17,1 % des exportations. Il est suivi de la Malaisie (7,8 %), de l'Italie (7,2 %), du Bangladesh (7,2 %), du Tchad (7,0 %) et de la France (6,8 %). Concernant les importations, la Chine reste à la première place, avec un poids de 17,6 %. Elle est suivie par la France (8,7 %), la Belgique (5,6 %), l'Inde (5,0 %) et les Etats-Unis (4,3 %).

### I.2.5. Secteur monétaire

Entre 2019 et 2020, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse, à l'exception des avoirs extérieurs nets.

#### I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (qui regroupent les avoirs extérieurs nets de la BEAC et position extérieure nette des établissements de crédit), et (ii) du crédit intérieur net (constitué des crédits à l'économie, et des créances nettes sur l'Etat).

**Tableau 1.7 :** Evolution des contreparties de la masse monétaire

	déc-18	déc-19	déc-20	Variation en % (2020/2019)
	<i>(Montant en milliards F CFA)</i>			
<b>CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE</b>	<b>5 954,80</b>	<b>6 539,3</b>	<b>7 437,7</b>	<b>13,7</b>
<b>AVOIRS EXTERIEURS NETS</b>	<b>2 072,70</b>	<b>2 370,8</b>	<b>2 363,3</b>	<b>-0,3</b>
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 477,20	1 653,0	1 344,0	-18,7
dont Compte d'Opérations	1 948,20	2 079,7	2 072,6	-0,3
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	595,5	717,8	1 019,3	42,0
Engagements extérieurs	307,9	393,5	338,9	-13,9
Avoirs extérieurs	903,4	1 111,3	1 358,2	22,2
<b>CREDIT INTERIEUR</b>	<b>3 882,10</b>	<b>4 168,5</b>	<b>5 074,4</b>	<b>21,7</b>
Créances nettes sur l'Etat	465,2	745,7	1 489,1	99,7
<b>Crédit à l'économie</b>	<b>3 416,90</b>	<b>3 422,8</b>	<b>3 585,3</b>	<b>4,8</b>

Source : BEAC

##### I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun ont reculé de 0,3 %, se situant à 2 363,3 milliards en décembre 2020, contre 2 370,8 milliards un an plus tôt. Cette situation s'explique par la persistance du déficit du solde courant de la balance des paiements, dans un contexte de baisse des cours du pétrole brut. Ce déficit n'a été que partiellement compensé par les décaissements d'appuis budgétaires, le Programme Economique et Financier 2017-2020 conclu avec le FMI ayant pris fin en juin 2020.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une baisse de 18,7 %, passant de 1 653 milliards en décembre 2019 à 1 344 milliards en décembre 2020. Les avoirs extérieurs nets des banques primaires se sont accrues de 42 %, passant de 717,8 milliards en décembre 2019 à 1 019,3 milliards en décembre 2020. Le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations a reculé de 0,3 %, pour s'établir à 2 072,6 milliards à fin décembre 2020. Pour l'ensemble de la CEMAC, le taux de couverture des engagements à vue

par les avoirs extérieurs a fléchi, passant de 67,2 % à fin décembre 2019, à 64 % à fin décembre 2020.

#### **I.2.4.1.2. Crédit intérieur net**

Le crédit intérieur a augmenté de 21,7 %, passant de 4 168,5 milliards en décembre 2019 à 5 074,4 milliards en décembre 2020. Cette progression est imputable à la hausse simultanée des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

##### ***a) Crédits à l'économie***

Les crédits à l'économie ont évolué de 4,8 %, avec un encours de 3 585,3 milliards à fin décembre 2020, contre 3 422,8 milliards un an plus tôt.

Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des engagements des entreprises publiques non financières (+55,5 %), et dans une moindre mesure, de ceux du secteur privé (+1,2 %).

Au 31 décembre 2020, l'analyse du stock de crédits à l'économie montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à moyen terme, soit 47,6 % du total, contre 24,2 % et 2,3 % pour le court terme et le long terme respectivement. Par ailleurs pendant la même période, les créances brutes en souffrance ont représenté 17 % de l'encours total des crédits. S'agissant de la répartition par branche d'activité, il ressort que les crédits destinés aux branches « Production des services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnel », « Industries extractives » et « Industries manufacturières » ont connu les plus fortes variations entre décembre 2019 et décembre 2020, soit respectivement +28,4 %, +19 % et +12,4 %. En revanche, les crédits alloués aux transports et télécommunications ont reculé de 5,1 %. Pour ce qui est de l'évolution des crédits par secteur institutionnel bénéficiaire, il ressort une nette augmentation des crédits aux entreprises publiques (+60,9 %), à l'administration publique (+36,8 %), aux particuliers (+22,6 %) et aux entreprises privées (+3,5 %). Sur la même période, les crédits aux entreprises individuelles, aux administrations privées et aux sociétés d'assurance ont respectivement baissé de 25 %, 5,7 % et 1,1 %.

##### ***b) Créances nettes sur l'Etat***

La position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de 745,7 milliards au 31 décembre 2019 à 1 489,1 milliards au 31 décembre 2020 (+99,7 %). De même, la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire a augmenté de 96,5 %, passant de 743,2 à 1 460 milliards sur la même période. Cette évolution est à mettre en lien avec les titres publics émis par le Trésor au cours de l'année, pour une enveloppe globale d'environ 699,1 milliards, ainsi que les décaissements de prêts contractés par l'Etat dans le cadre de conventions signées avec certaines banques, pour un encours total de 145,8 milliards.

A la BEAC, les créances consolidées sur le Trésor se sont élevées à 577,4 milliards au 31 décembre 2020. Elles n'ont pas évolué depuis la suppression, le 31 décembre 2017, du mécanisme d'avances statutaires et la consolidation de ce prêt en créance à long terme. De leur côté, les dépôts et encaisses du Trésor ont baissé de 28,9 %, pour s'établir à 325,5

milliards à fin décembre 2020, contre 457,7 milliards à fin décembre 2019. Ainsi, sa position débitrice nette vis-à-vis de la BEAC s'est accrue à 251,4 milliards.

#### I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire a enregistré une augmentation de 12,7 %, passant de 5 416,4 milliards en décembre 2019 à 6 106,7 milliards en décembre 2020.

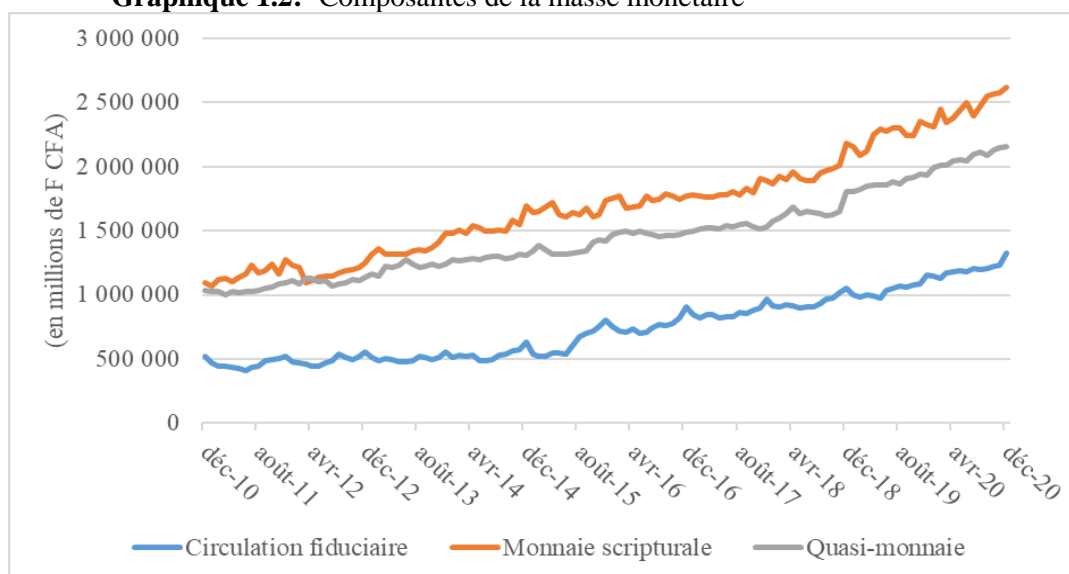
Du point de vue des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 12 % et 12,5 %. Pour sa part, la liquidité bancaire a baissé, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 25,1 % en décembre 2019 à 20,7 % en décembre 2020.

**Tableau 1.8 :** Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en milliards F CFA)</i>			<b>Variations (%)</b>	
	<b>Déc. 2018</b>	<b>Déc. 2019</b>	<b>Déc. 2020</b>	<b>(2019/2018)</b>	<b>(2020/2019)</b>
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>5 043,1</b>	<b>5 416,4</b>	<b>6 106,7</b>	<b>7,4</b>	<b>12,7</b>
<i>Circulation fiduciaire</i>	<i>1 056,3</i>	<i>1 151,4</i>	<i>1 330,8</i>	<i>9,0</i>	<i>15,6</i>
<i>Monnaie scripturale</i>	<i>2 179,9</i>	<i>2 326,6</i>	<i>2 620,4</i>	<i>6,7</i>	<i>12,6</i>
<i>Quasi-monnaie</i>	<i>1 807,0</i>	<i>1 938,4</i>	<i>2 155,5</i>	<i>7,3</i>	<i>11,2</i>

Source : BEAC

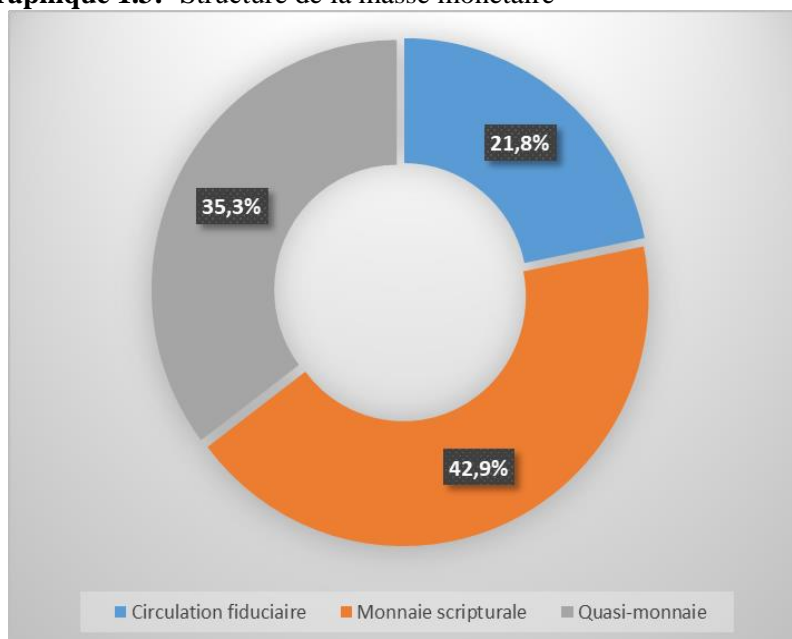
**Graphique 1.2:** Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

S'agissant de la structure de la masse monétaire, la part relative des dépôts dans la masse monétaire a légèrement reculé au cours de la période sous revue, de 78,7 % à 78,2 %.

**Graphique 1.3:** Structure de la masse monétaire



Source : BEAC

### **I.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles**

En vue d'améliorer son cadre macroéconomique et asseoir les bases d'une croissance forte et durable, en cohérence avec sa stratégie de développement, le Cameroun a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles. Ces réformes s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre : (i) des Programmes avec le FMI (Programme Economique et Financier (PEF), ainsi qu'avec les autres Partenaires Techniques et Financiers tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD) ; et (ii) du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) ; et (iii) de l'accroissement des performances économiques dans divers domaines.

S'agissant du PEF, il a fait l'objet en 2019 de deux revues (quatrième et cinquième), toutes jugées concluantes. Ce qui a permis les décaissements de 76,2 millions et 76,1 millions de dollars dans le cadre de la Facilité Élargie du Crédit (FEC). Pour l'année 2019, quatorze (14) repères structurels ont été ciblés.

A fin septembre 2020, huit (8) de ces repères ont été réalisés. Il s'agit de : (i) la communication de la nature et le volume des passifs contingents dans une annexe à la loi de finances ; (ii) l'autorisation des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL, la validation des compensations nécessaires pour le carburant GPL en commission et le transfert régulier des excédents de trésorerie de la CSPH au Trésor ; (iii) la mise en place d'un mécanisme pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes de la SNH, afin d'assurer leur régularisation mensuelle, conformément aux différentes natures de la dépense ; (iv) la préparation d'un plan de décaissement des SENDs en ligne avec les objectifs macrobudgétaires du programme, après consultation avec les partenaires au développement ; (v) la fermeture de tous les comptes pour les entités non-génératrices de revenus (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les organismes publics) et

l'arrêt des transferts de nouveaux crédits budgétaires à ces comptes ; (vi) la finalisation de la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) en fermant tous les comptes publics éligibles au CUT dans les banques commerciales, et en consolidant ceux du Trésor et de la BEAC ; (vii) le paiement trimestriel des factures des services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA) sur la base des dotations budgétaires annuelles ; (viii) la formation à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires.

Parmi les dix (10) repères structurels attendus en 2020, cinq (5) ont été complètement réalisés à fin septembre 2020. Il s'agit des réformes visant à : (i) élargir le compte unique du trésor ; (ii) réviser et simplifier la structure de prix du carburant existante ; (iii) finaliser la base de données des sûretés mobilières en saisissant l'ensemble des sûretés mobilières détenues par les banques ; (iv) décider du modèle économique de la banque des PME ; et (v) adopter en consultation avec la COBAC et le FMI, des plans de résolution des deux banques en difficulté qui minimisent les coûts fiscaux.

Pour ce qui est des programmes avec les autres Partenaires Techniques et Financiers, ils ont permis de mettre en œuvre des réformes relatives : (i) à l'amélioration de la viabilité budgétaire et le cadre de gestion des finances publiques ; (ii) au renforcement de la gouvernance et la compétitivité des secteurs productifs ; (iii) au renforcement du cadre de planification stratégique et de gestion des dépenses d'investissement public ; (iv) au renforcement du cadre règlementaire et institutionnel de pilotage du secteur agropastoral ; (v) à l'amélioration des services sociaux et de la protection sociale.

S'agissant du Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP), il convient de rappeler qu'il vise à terme, la modernisation du système de gestion des finances publiques. Il s'oriente vers le rapprochement des normes et bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques. Il s'appuie sur : (i) la résorption progressive des écarts de performance par rapport aux standards internationaux ; (ii) la mise en œuvre des dispositions des lois et règlements transposant les directives CEMAC. Ce plan s'articule autour de cinq axes : (i) le renforcement des capacités de préparation du budget et l'amélioration de la budgétisation par programme ; (ii) le renforcement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires ; (iii) le renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets ; (iv) le développement des audits et vérifications internes et des contrôles externes ; (v) la mise en place et le renforcement des fonctions d'appui à la GFP.

Concomitamment au PEF et au PGRGFP, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre d'autres réformes, notamment dans les domaines de la gestion de l'électricité, de la santé, des entreprises publiques et de l'amélioration du climat des affaires, en vue d'accroître la performance de son économie.

Dans le secteur de l'électricité, le Président de la République a signé le 19 août 2020, un décret portant création, organisation et fonctionnement du Fonds de développement du secteur de l'électricité (FDSE). Le texte présidentiel précise qu'il s'agit d'un « compte d'affectation

spéciale destiné au financement du secteur de l'électricité ». Les ressources du FDSE sont constituées : (i) d'un prélèvement de 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes des opérateurs titulaires de concessions, de licences ou d'autres autorisations, (ii) d'une quote-part des droits d'eau versées à EDC (Electricity Development Corporation), (iii) des ressources du budget de l'État, (iv) d'une quote-part des dividendes de l'État au titre de ses prises de participation dans les entreprises du secteur de l'électricité et (v) d'une quote-part du droit d'entrée ou de renouvellement des titres des opérateurs.

Par ailleurs, le Ministre de l'Eau et de l'Energie a signé le 7 septembre 2020 avec EDC, la convention de concession de stockage d'eau pour la production de l'électricité au Cameroun. Cette convention concède à EDC les droits exclusifs au titre de la gestion des installations de stockage d'eau et au titre des activités de régularisation des eaux stockées. La convention de concession permet désormais à la société EDC de collecter auprès de la société ENEO et des futurs opérateurs installés dans le bassin de la Sanaga, la redevance d'eau prévue par la loi du 14 décembre 2011.

Dans le secteur de la santé, le Premier Ministre a rendu public le 17 juin 2020, l'identité du bénéficiaire du contrat de partenariat public-privé pour le « Projet de financement, de conception, de construction, d'exploitation, d'équipement et de maintenance du système de gestion de la Couverture Santé Universelle au Cameroun ». Il s'agit de la Société « NewTech Management Cameroon ». Le projet « Couverture Santé Universelle » a pour but de garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité à tous les camerounais en référence à un panier de soins déterminé.

Sur un plan plus global, suite à la survenue de la Covid-19, le Gouvernement a adopté et publié la stratégie de riposte du Cameroun face à la pandémie ainsi que de résilience économique et sociale. Le document expose la réponse du Gouvernement camerounais à la crise sanitaire induite par la pandémie Covid-19.

Dans le secteur des télécommunications, la restructuration de la « Cameron Telecommunications » (CAMTEL) a été poursuivie pour adapter l'entreprise à la concurrence. Dans ce cadre, l'Etat qui est l'actionnaire unique de la société, lui a attribué le 12 mars 2020, trois conventions de concession pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et le transport.

Sur un tout autre plan, il convient de relever que le 20 juillet 2020, le Parlement a adopté la loi N°2020/010 régissant l'activité statistique. Ladite loi fixe désormais les principes de base pour la production des données statistiques officielles, les règles déontologiques, le cadre institutionnel relatif à la production statistique et les modalités de coordination de cette dernière.

## II. SYSTEME MONETAIRE

### II.1. Politique monétaire de la BEAC

#### II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. Ce cadre s'appuie principalement sur 3 textes de base : la convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de l'UMAC et la France, et les Statuts de la BEAC.

L'article 21 de la convention portant création de l'UMAC et l'article 1 des Statuts de la BEAC stipulent que l'objectif de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. La stabilité monétaire se décline, au plan interne, par un taux d'inflation faible, et au plan externe, par une couverture suffisante de la monnaie. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats membres de l'Union Monétaire. Ainsi, ces deux textes établissent clairement une hiérarchie au sein des objectifs poursuivis par la Banque Centrale et consacrent l'objectif de stabilité monétaire comme l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC.

#### *Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC*

##### I. Stratégie de conduite de la politique monétaire de la BEAC

La stratégie de conduite de la politique monétaire repose sur (04) piliers principaux :

1. un cadre d'analyse et de détermination, sur base trimestrielle, de la trajectoire du principal taux directeur (TIAO), dont l'écart par rapport au taux interbancaire de référence (TIPM<sub>xj</sub> – TIAO) va servir d'aiguillon pour la fixation des montants à injecter ou à ponctionner :
  - Ces volumes découlent de l'exercice de prévision hebdomadaire de la liquidité bancaire ;
  - Outre le gap global résultant de l'exercice de prévision des FALB, le volume d'intervention hebdomadaire est au final arrêté par le Comité du Marché Monétaire (CMM) en fonction principalement de l'évolution prévisionnelle du taux interbancaire de référence, en appréciant sa tendance avant et après une éventuelle intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire.
2. un corridor encadrant le principal taux d'intervention sur le marché, constitué par deux facilités permanentes, le Taux de la Facilité de Prêt Marginal à 24h (TFPM : comme taux plafond) et le Taux de la Facilité de Dépôt à 24h (TFD : comme taux plancher) ;
3. une disposition symétrique, en principe, des taux plafond et taux plancher autour du TIAO, afin de garantir une même marge de négociation à toutes les contreparties (qu'elles soient prêteuses ou emprunteuses) sur le compartiment interbancaire ;
4. un mécanisme de pilotage hebdomadaire du taux interbancaire de référence (TIPM<sub>7j</sub> à priori) autour du TIAO et à l'intérieur du corridor constitué par le "TFPM" et du "TFD" :

De façon pratique, la stratégie se traduit par des interventions hebdomadaires au titre de l'opération principale d'injection de liquidités (OPIL) renforcées, si nécessaire, par des opérations de réglage fin (ORF) notamment en fin de période de constitution des réserves obligatoires. Pour ce faire, ces interventions se basent sur une procédure d'appel d'offres à l'échelle de toute la zone d'émission (appel d'offres de dimension régionale) et une technique d'adjudication dite « à taux multiples ». Ainsi, un participant qui n'aura pas été servi au titre de l'opération principale ou qui ne l'aura été que partiellement, une autre possibilité à son initiative lui est offerte pour combler son besoin, dès lors qu'il dispose suffisamment de facultés d'avances : la facilité de prêt marginal.

##### II. Instruments de Politique Monétaire

Les instruments de politique monétaire désignent ici les variables contrôlées directement par la BEAC (objectifs opérationnels) afin d'agir sur d'autres variables-cibles (objectifs finals de la politique monétaire). En d'autres termes, il s'agit de moyens utilisés par la BEAC pour orienter l'inflation, le taux de couverture extérieure de la monnaie ou l'activité.

Les instruments de politique monétaire de la BEAC sont principalement les opérations d'*open market*, les facilités permanentes, les avances intra-journalières, les réserves obligatoires et les opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial.



### a. Opérations d'open market

Les opérations d'open market jouent un rôle important dans la politique monétaire de la BEAC pour le pilotage des taux d'intérêt sur le marché interbancaire, la gestion de la liquidité bancaire et pour indiquer l'orientation de sa politique monétaire (art. 23 de la décision 03/CPM/2016 du 04 mai 2016). Les opérations d'open market sont constituées (i) des opérations principales d'injection de liquidité (ii) des opérations d'injection de liquidité de maturité longue, (iii) des opérations ponctuelles de réglage fin et (iv) des opérations structurelles.

### b. Facilités permanentes

Les facilités permanentes sont des instruments d'intervention de la BEAC à l'initiative des contreparties. Elles sont destinées à fournir ou à retirer des liquidités au jour le jour, à indiquer l'orientation générale de la politique monétaire et à encadrer les taux du marché au jour le jour. Les facilités permanentes sont effectuées par voie de procédures bilatérales. On en distingue deux types : la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt.

### c. Avances intra-journalières

Les avances intra-journalières sont des facilités de prêt octroyées par la BEAC aux participants directs aux échanges sur le Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA), afin de leur permettre de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie au cours d'une journée d'échange. Elles se distinguent des facilités permanentes en ce sens que leur dénouement intervient au plus tard en fin de journée d'échange.

### d. Réserves obligatoires

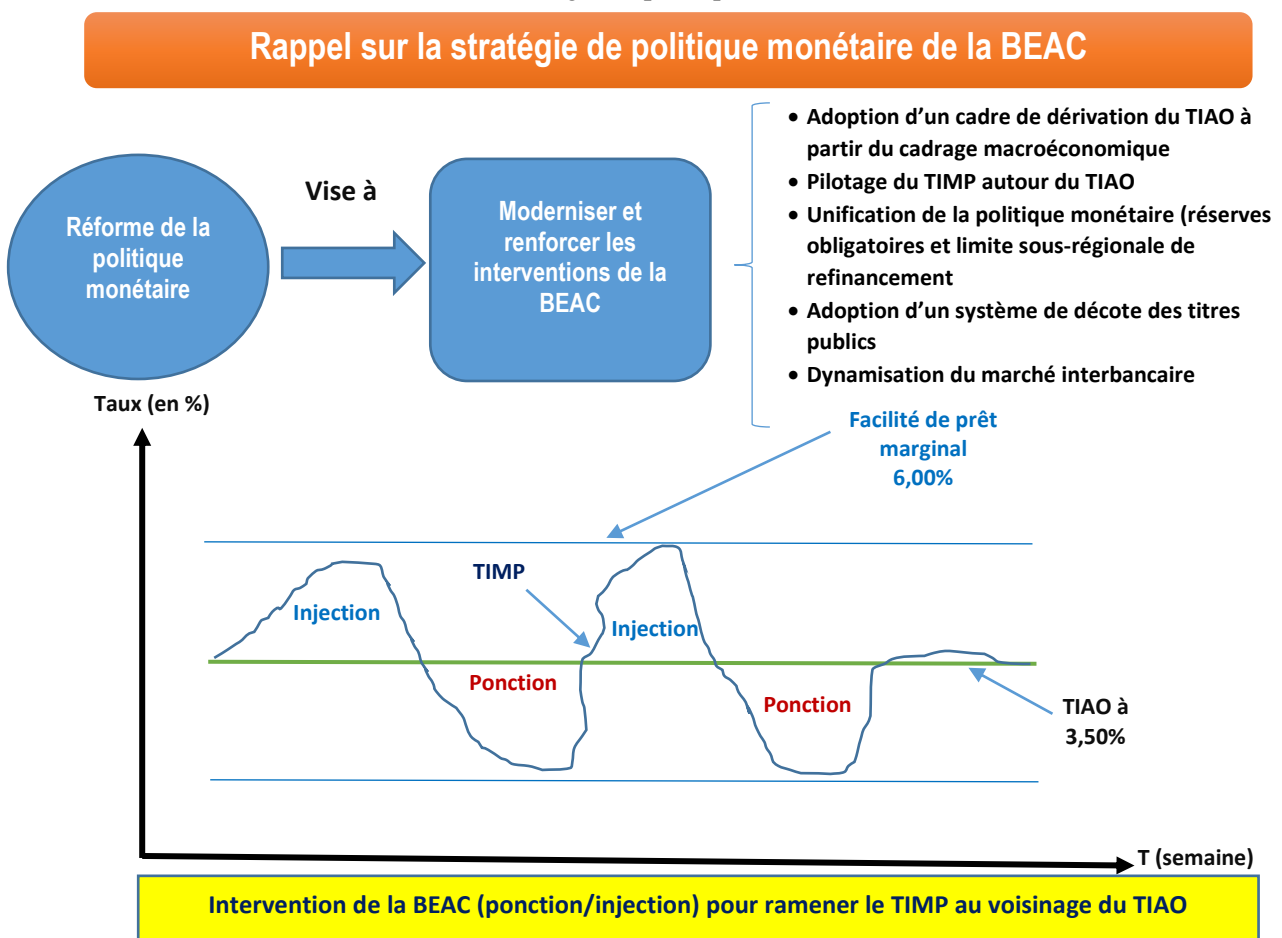
Le recours aux réserves obligatoires a essentiellement pour objet de créer, en cas de nécessité, un besoin structurel de refinancement. Ces réserves représentent aussi une forme de garantie pour les déposants (filet de sécurité). Les réserves obligatoires sont constituées par les banques commerciales en moyenne mensuelle sur des comptes de réserves obligatoires rémunérés, ouverts à cet effet auprès des Directions Nationales de la BEAC conformément aux dispositions de la décision N°11/CPM/2017 portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC.

### e. Opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial

La BEAC dispose d'un Guichet spécifique pour le refinancement des crédits à moyen terme, d'une durée supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, destiné au refinancement des investissements productifs. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la décision n°03/CPM/2016, les contreparties éligibles au refinancement de ce guichet spécial sont les banques, les établissements financiers et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Source : BEAC

Schéma 2.1. : Stratégie de politique monétaire de la BEAC



## **II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire**

### **II.1.2.1. Cadre opérationnel de conduite de la politique monétaire**

Depuis juin 2018, la BEAC a mis en œuvre un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire. Ce cadre comprend : (i) un dispositif de gestion du collatéral en termes de catégories d'actifs éligibles et de décotes associées ; (ii) des instruments et modalités d'intervention sur différentes maturités ;(iii) une méthodologie de fixation du sens et du volume d'intervention ; (iv) des réserves obligatoires ; et (v) un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'animation du marché monétaire par la Banque Centrale.

Conformément aux orientations fixées par l'organe de décision en matière de politique monétaire de la BEAC, les objectifs nationaux de refinancement ont été abandonnés au profit d'une limite sous régionale d'intervention de la Banque Centrale pour consacrer l'unicité de la politique monétaire. Cette limite sous-régionale est le principal outil interne de pilotage des interventions de la Banque Centrale auprès du marché monétaire.

### **II.1.2.2. Orientations de la politique monétaire en 2020**

#### **II.1.2.2.1. Cadre macroéconomique en 2020**

En 2020, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et régionale relativement peu porteuse, principalement marquée par la pandémie causée par la Covid-19.

Au plan externe, l'année 2020 a été marquée par une activité économique en berne, sur fond de crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a contraint de nombreux pays à restreindre les mouvements des personnes et des biens. À mesure que ces pays ont rouvert leur économie à la fin du deuxième trimestre, l'activité globale s'est normalisée plus rapidement que ce qui était envisagé. Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé la croissance mondiale à - 3,5 % en 2020 dans la mise à jour de janvier 2021 des perspectives de l'économie mondiale, une contraction plus sévère que celle induite par la crise financière mondiale de 2009. Ce recul, moins fort qu'initialement anticipé, reflète la reprise plus vigoureuse que prévu en moyenne dans toutes les régions au second semestre 2020.

Dans cet environnement international peu favorable, doublé de la persistance d'un certain nombre de vulnérabilités aux plans monétaire, financier et sécuritaire, la situation économique des pays de la CEMAC s'est globalement dégradée, aussi bien au niveau de la croissance économique que des comptes macro-économiques. La Zone a ainsi enregistré une contraction de 2,1 % du PIB réel (après une croissance de 2,1 % en 2019), sous l'effet des mauvaises performances du secteur pétrolier (-4,2 % %) et du secteur non pétrolier (-1,6 %). Les pressions inflationnistes se sont accentuées, sous l'effet des difficultés à approvisionner les marchés dans un contexte de fermeture des frontières, et le taux d'inflation est ressorti à 2,4 % en 2020, contre 2 % un an plutôt. En lien avec la baisse conséquente des recettes budgétaires pétrolières suite à la chute des cours au deuxième trimestre, le solde budgétaire base engagements, dons compris, s'est nettement dégradé, passant de -0,1 % du PIB en 2019 à -2,9 % du PIB en 2020. Parallèlement, le déficit extérieur s'est aggravé, passant de 3,5 % à 5,4 % du PIB sur la même période. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire s'est accrue

de 10,7 % à fin décembre 2020, portée essentiellement par les créances nettes sur l'Etat (+42,5 %) et les crédits à l'économie (+5,1 %). En revanche, les avoirs extérieurs nets se sont contractés de 29,6 %, sous l'effet de la dégradation de la balance commerciale. Ainsi, le taux de couverture extérieure de la monnaie a fléchi, à 64 %, contre 67,1 % un an plus tôt.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et dans un contexte encore marqué par la poursuite de l'implémentation des programmes économiques conclus entre le FMI et la plupart des Etats de la CEMAC, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a réorienté sa politique monétaire, avec un assouplissement graduel des conditions monétaires pour faire face aux risques potentiels de la pandémie sur l'économie en général et le système bancaire en particulier.

Les objectifs monétaires et de crédit arrêtés pour l'année 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2020**

AGREGATS	Valeur
<b>Masse monétaire</b>	
(Variations annuelles)	8,7 % - 10,7 %
Réalisations	10,7 %
<b>Crédit à l'économie</b>	
(Variations annuelles)	1,6 % - 3,6%
Réalisations	5,1 %
Taux de couverture de la monnaie (en %)	67,0 % - 69,0 %
Réalisations	64,0 %

Source : BEAC

#### II.1.2.2.2. Mesures de politique monétaire en 2020

Pour limiter les effets potentiels de la Covid-19 et de la chute des cours du pétrole brut sur les économies de la sous-région d'une part, et au regard des facteurs de risques pesant sur la stabilité monétaire et financière d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a adopté séquentiellement depuis mars 2020, deux importantes séries de mesures destinées à garantir la liquidité bancaire et à assurer le financement des Etats. La première série, décidée lors de la session ordinaire du 27 mars 2020, avait pour but d'assouplir les conditions de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire, tandis que la seconde, adoptée lors de la session extraordinaire du 22 juillet 2020, visait à offrir aux établissements de crédit des ressources stables dont ils ont besoin pour couvrir leurs emplois à moyen et long termes, et impacter plus directement les conditions de financement des Etats sur le marché des titres publics.

##### a) Mesures d'assouplissement des conditions monétaires

La première série de mesures prises par le CPM, destinées à rassurer les établissements de crédit en premier lieu, et le secteur productif de manière générale, s'est présentée comme ci-après :

- *révision à la baisse des principaux taux d'intérêt directeurs.* A cet effet, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) a été réduit de 25 points de base, en revenant de

3,50 à 3,25 %. Le taux de la facilité de prêt marginal a, quant à lui, été réduit de 100 points de base, soit de 6,00 % à 5,00 % ;

- *relèvement du montant de liquidités à injecter sur le marché monétaire à 500 milliards.* La Banque centrale a ainsi porté le montant des injections de liquidités sur le marché monétaire de 240 à 500 milliards et s'est engagée à relever ce montant en cas de besoin ;
- *élargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire.* Les conditions d'éligibilité des créances privées à court terme admises comme collatéral des opérations de politique monétaire de la BEAC ont été allégées ;
- *révision à la baisse des niveaux de décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC.* Le Comité de Politique Monétaire a acté une réduction de 800 points de base de l'ensemble des décotes applicables aux titres publics admis comme collatéral.

En sus de ces mesures accommodantes, la BEAC a *i)* assoupli les conditions d'émission des valeurs du Trésor (délais et calendriers d'émission), et *ii)* mis à la disposition de la BDEAC une ligne de 90 milliards pour financer les projets d'investissements publics initiés par les Etats membres de la CEMAC, notamment dans le cadre des mesures de riposte face à la Covid-19.

***b) Mesures visant à soutenir durablement la liquidité du marché monétaire et à impacter plus directement les conditions de financement des Etats sur le marché des titres publics***

Ces mesures, adoptées en complément des premières décisions, se sont déclinées comme suit :

- *reprise des opérations d'injection de liquidités de maturité longue.* A ce titre, trois opérations d'injection de liquidités de maturité longue ont été organisées ;
- *mise en place d'un programme de rachats ponctuels et ciblés des Titres publics nouvellement émis par les Etats membres de la CEMAC.* Un plafond de 600 milliards a été défini à cet effet, à raison de 100 milliards par Etat.

Parallèlement à ces mesures, le CPM a maintenu les coefficients de réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et à 4,5 % sur les exigibilités à terme tout au long de l'année.

## **Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC**

Dans le cadre de sa Politique Monétaire, la BEAC agit indirectement sur la liquidité en circulation en influençant les taux d'intérêt pratiqués par tous les acteurs du marché monétaire.

Depuis le 15 mars 2015, ce marché dispose de quatre compartiments : le compartiment des interventions de la Banque centrale, le compartiment interbancaire, le compartiment des titres publics et le compartiment des titres de créances négociables.

### **A. Taux du compartiment des interventions de la BEAC**

#### **1. Sur le guichet « A » :**

Les interventions effectuées sur ce guichet concernent essentiellement les opérations classiques de politique monétaire (Opérations principales d'injection et de reprise de liquidités, Facilités marginales de prêt et de dépôt, Opérations de réglage fin).

Les principaux taux appliqués sur le guichet « A » sont les suivants :

- le taux d'intérêt sur les appels d'offres (TIAO). Il est fixé par le Comité de Politique Monétaire en tenant compte de la conjoncture interne et externe. Il correspond au principal taux directeur de la BEAC ;
- le taux de la facilité de prêt marginal (TFPM), fixé par le Comité de Politique Monétaire ;
- le taux de la facilité de dépôt marginal (TFDM), également fixé par le Comité de Politique Monétaire ;
- le taux de pénalité (TP), supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible. A l'instar des autres taux, il est fixé par le Comité de Politique Monétaire.

#### **2. Sur le guichet « B » :**

Le guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif.

Le taux d'intérêt initial des refinancements appliqué sur ce compartiment est le principal taux directeur de la BEAC (le TIAO). Ce taux d'intérêt initial peut être revu à la baisse chaque fin de semestre si la moyenne des taux directeurs appliqués pendant les six derniers mois est inférieure à ce taux. Il peut également être revu à la hausse dans les mêmes conditions sans pouvoir dépasser le taux d'intérêt directeur initial.

### **B. Taux du compartiment interbancaire**

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres. Ils sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande.

La BEAC cherche cependant à influencer indirectement la trajectoire de ces taux en alignant les volumes d'injection et de ponction de liquidités au gap des taux de référence des deux compartiments (TIAO – TIMP)\*. En plus de ces actions, l'influence de la BEAC sur ces taux s'exerce à travers la fixation des taux des facilités marginales de dépôt et de prêt qui constituent des taux plancher (TFDM) et plafond (TFPM) du compartiment interbancaire.

### **C. Taux des autres compartiments**

Ils sont librement fixés par les émetteurs de titres.

\*Le TIMP est le Taux interbancaire moyen pondéré.

### **Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires**

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

#### **I. Calcul des réserves obligatoires**

Le calcul des réserves obligatoires s'effectue par application des coefficients réglementaires sur l'assiette des dépôts des établissements assujettis.

##### **1) Assiette des réserves obligatoires**

a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;
- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

Une fois les coefficients appliqués à la moyenne des exigibilités respectives, la somme obtenue permet de déterminer le solde minimum moyen en compte à observer par les établissements assujettis pour la période du 11 m au 10 m+1.

##### **2) Coefficient des réserves obligatoires**

Le Comité de Politique Monétaire a décidé en 2016 d'abandonner l'ancien dispositif, qui fixait des coefficients par groupe de pays, en tenant compte de la situation globale de liquidité du pays.

Dans le nouveau dispositif, le CPM fixe, respectivement pour les exigibilités à vue et à terme, un seuil à partir duquel les réserves obligatoires sont calculées. Le niveau des réserves obligatoires à constituer pour chaque établissement de crédit est calculé sur la base de l'assiette déterminée à partir des déclarations décennaires des exigibilités du mois précédent la période de déclaration. Il s'obtient en appliquant les coefficients de réserves obligatoires en vigueur aux tranches respectives de l'assiette des exigibilités à vue et à terme supérieures au seuil fixé par le CPM.

En date du 21 mars 2018, la tranche d'exonération a été supprimée et les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été uniformisés et fixés comme suit :

- Coefficient applicable aux exigibilités à vue : 7 % ;
- Coefficient applicable aux exigibilités à terme : 4,5 %.

#### **II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions**

##### **1) Rémunération des réserves obligatoires**

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

##### **2) Contrôle des déclarations des banques**

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- *les contrôles sur pièces*, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- *les contrôles sur place*, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

##### **3) Régime des sanctions**

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

**Source :** BEAC

## II.2. Evolution du marché monétaire

En 2020, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par la modification des principaux taux d'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire, la reprise des opérations de retrait de liquidités, le lancement de trois opérations d'injections de liquidité de longue maturité, et une diminution des concours accordés aux établissements de crédit au titre du refinancement auprès de la BEAC par injections de liquidité.

### II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

#### II.2.1.1. Injections de liquidités

Au cours de la période sous revue, les opérations d'injections de liquidités dans le cadre du nouveau processus de refinancement en faveur des établissements de crédit se sont situées à 3 073 063 millions. Les avances au titre de la facilité marginale de prêt à 24 heures ont constitué la majeure partie des interventions d'injection de liquidités de la BEAC. Lesdits concours se résument de la manière suivante :

- 965 243 millions en Opérations principales d'injection de liquidités ;
- 2 057 268 millions en Facilités marginales de prêt à 24 heures ;
- 0 million en avances intra-journalières ;
- 4 600 millions en opérations du guichet spécial ;
- 45 952 millions en opérations à maturité longue.

**Tableau 2.2 : Injections de liquidités**

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	Avances au taux de pénalité	Opérations à maturité longue	Opérations principales d'injection de liquidité	Facilité de prêt marginal	Avances intra journalière	TOTAL	Guichet Spécial	Total Général Des Interventions
Janv.20		0	38 871	533 155	0	572 026	4 600	576 626
Févr-20		0	9 927	646 209	0	656 136	4 600	660 736
Mars 20		0	0	822 402	0	822 402	4 600	827 002
Avril 20		0	117 230	36 587	0	153 817	4 600	158 417
Mai 20		0	196 079	0	0	196079	4 600	200 679
Juin 20		0	150 091	7 135	0	157 226	4 600	161 826
Juil 20		0	193 431	530	0	193 961	4 600	198 561
Août 20		15 952	124 431	0	0	140383	4 600	144 983
Sept 20		15 000	60 741	11 000	0	86 741	4 600	91 341
Oct 20		15 000	6 778	250	0	22 028	4 600	26 628
Nov. 20		0	7 008	0	0	7 008	4 600	11 608
Déc. 20		0	60 656	0	0	60 656	4600	65 256

Source : BEAC

### II.2.1.2. Reprises de liquidités

Au cours de la période sous revue, le marché monétaire a enregistré deux opérations de reprises de liquidités d'un montant total de 70 000 millions.

### II.2.2. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2020, le compartiment interbancaire a enregistré une baisse considérable des activités. Le montant total des transactions s'y est élevé à 1 064 milliards contre 3 500 milliards en 2019.

Ces opérations à caractère national et sous régional ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 2,75 et 6 %, pour des durées comprises entre un jour et un an.

S'agissant du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), il s'est inscrit en légère baisse en 2020, s'établissant globalement entre 3 et 4 % contre 4 et 5 % pour les transactions à une semaine en 2019.

## II.3. Système et moyens de paiement

### *Encadré 4 : Cadre réglementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement*

Le cadre réglementaire des opérations des systèmes et moyens de paiement est régi principalement par le Règlement n° 03/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement. La mise en place de ce nouveau cadre réglementaire se justifie par le constat d'un certain nombre d'insuffisances notées au niveau des systèmes de paiement d'une part, et du comportement de la population vis-à-vis du système bancaire d'autre part. Ces manquements sont entre autres : (i) l'inadaptation des systèmes de paiement en vigueur dans les Etats membres de la CEMAC, aux contraintes d'efficacité, de rapidité et de sécurité inhérentes à la participation à un système économique mondial ouvert et globalisé, (ii) le faible taux de bancarisation des populations des Etats membres de la CEMAC, (iii) la défiance du public vis-à-vis des moyens scripturaux de paiement, en particulier à l'égard du chèque, et des inconvénients qui en résultent pour tous les partenaires économiques concernés.

Par ailleurs, il était devenu indispensable de réviser et de modifier certaines dispositions du Règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM du 03 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement compte tenu des innovations technologiques et des exigences qui s'imposent au système financier. Parmi ces innovations et exigences, l'on peut citer entre autres : (i) l'opportunité et la nécessité d'édicter des règles fondamentales destinées à promouvoir et à encadrer l'usage et l'essor des moyens modernes de paiement scripturaux (virement, prélèvement, cartes de paiement et monnaie électronique) ; (ii) l'automatisation des systèmes de paiement et l'introduction de l'identification biométrique des clients des établissements assujettis dans le cadre de la Centrale des Incidents de Paiement.

### II.3.1. Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC

Au niveau national, en 2020 les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 8 787 706 opérations pour une valeur de 7 169,2 milliards contre 6 123 444 opérations et une valeur de 8 261,3 milliards en 2019, soit un taux de progression de 76 % en nombre, mais en régression de 13,2 % en montant.



**Tableau 2.3 : Evolution des Opérations Nationales**

	2019		2020		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (milliards F CFA)	Nombre	Montants (milliards F CFA)	Nombre	Montants
<b>Virements</b>						
Virements ordonnés	4 801 415	4 326,5	8 191 409	5 276,8	70,6	22,0
Rejets émis	6 581	5,7	6 737	8,6	2,4	50,2
Annulations émises	534	1,4	162	0,9	-69,7	-38,0
<b>Sous total 1</b>	<b>4 808 530</b>	<b>4 333,5</b>	<b>8 198 308</b>	<b>5 286,2</b>	<b>70,5</b>	<b>22,0</b>
<b>Prélèvements</b>						
Présentation	9 335	1,4	12 007	1,9	28,6	34,4
Rejet	2717	0,4	4 209	0,6	54,9	57,4
Annulations émises	1	0,0001	2	0,00006	100	-56,8
<b>Sous total 2</b>	<b>12 053</b>	<b>1,8</b>	<b>16 218</b>	<b>2,5</b>	<b>34,6</b>	<b>39,4</b>
<b>Chèques</b>						
Présentés et représentés	639 840	1 920,9	545 587	1794,4	-14,7	-6,6
Rejets	23 181	84,1	22 380	85,0	-3,5	1,1
Annulations émises	639840	1 920,9	213	1,0	-100	-99,9
<b>Sous total 3</b>	<b>1 302 861</b>	<b>3 926,0</b>	<b>568 180</b>	<b>1 880,5</b>	<b>-56,4</b>	<b>-52,1</b>
<b>Total</b>	<b>6 123 444</b>	<b>8 261,3</b>	<b>8 782 706</b>	<b>7 169,2</b>	<b>43,4</b>	<b>-13,2</b>

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2019 et 2020)

Au plan sous-régional, 14 111 063 opérations ont été échangées dans le système au cours de l'année 2020 pour un montant de 14 230,6 milliards contre 10 597 190 transactions l'année précédente pour une valeur de 13 366,1 milliards, soit une hausse de 33,2 % en nombre et de 6,5 % en montant.

### II.3.2. Incidents de paiements

De manière globale, le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) a diminué de 5 % en nombre et régressé de 4,2% en valeur, revenant de 15 992 incidents d'une valeur de 47,4 milliards en 2019 à 15 195 en nombre et 45,4 milliards en valeur pour l'année 2020.

### II.3.3. Valeurs échangées dans SYGMA

En 2020, tous les participants du Cameroun ont échangé 125 704 opérations pour valeur de 46 508,0 milliards, contre 120 101 opérations et une valeur de 44 898,0 milliards en 2019, soit un taux de progression de 4,7 % en nombre et 3,6 % en montant.

**Tableau 2.4 : Evolution des opérations SYGMA**

	2019		2020		Evolution (%)	
	Nombre	Montant (en millions)	Nombre	Montant (en millions)	Nombre	Montant
Janvier	7 894	2 698 657,6	11 723	5 170 672,2	48,5	91,6
Février	6 659	2 407 177,7	8 835	3 975 379,2	32,7	65,1
Mars	7 704	3 578 601,7	10 084	4 293 940,3	30,9	20,0
Avril	7 566	3 257 695,1	10 178	3 681 941,5	34,5	13,0
Mai	8 581	3 502 951,6	8 149	3 216 931,3	-5,0	-8,2
Juin	9 087	3 729 025,2	10 910	3 968 704,5	20,1	6,4
Juillet	10806	3 514 656,3	11 166	3 966 300,0	3,3	12,8
Août	10 582	3 454 488,5	10 082	3 270 634,1	-4,7	-5,3
Septembre	13 825	4 100 208,2	10 343	3 518 187,7	-25,2	-14,2
Octobre	13 754	4 398 048,1	10 999	3 515 878,8	-20,0	-20,1
Novembre	11 606	4 952 929,9	10 910	3 726 459,9	-6,0	-24,8
Décembre	12 037	5 303 518,9	12 325	4 202 822,5	2,4	-20,8
<b>Totaux</b>	<b>120 101</b>	<b>44 897 958,7</b>	<b>125 704</b>	<b>46 507 852,1</b>	<b>4,7</b>	<b>3,6</b>

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2019 et 2020)

### **1. Principes de fonctionnement**

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

### **2. Participants et modes de participation**

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

*Participation directe* : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

*Participation indirecte* : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique direct ;

*Sous-participation* : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

### **3. Opérations traitées et délais de traitement**

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

**Source** : BEAC

## **Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC**

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement deviennent une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- d'améliorer les courroies de transmission de la politique monétaire dans l'économie réelle ;
- d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le règlement de la dépense publique, notamment le traitement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la redistribution des revenus au sein de nos populations.

Trois principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) ;
- CIP (Centrale des Incidents de Paiement).

Le SYSTAC est un Système Net de Paiement de Masse, sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de francs CFA. Les valeurs éligibles sont principalement le chèque, le virement et le prélèvement. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC pour la télé compensation des flux domestiques ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télé compensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système utilise une infrastructure de télécommunications fiable et dédiée comme support de transmission des données. Pour la Compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Association Professionnelle des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des Participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

Le SYGMA est un Système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) qui permet de régler instantanément, irrévocablement, en toute sécurité des montants supérieurs ou égaux à 100 millions de F CFA et des montants inférieurs en cas d'urgence.

Il utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

Il est constitué :

- d'une plateforme centrale installée aux Services Centraux de la BEAC, desservant tous les participants de la zone CEMAC;
- d'une plateforme installée dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC ;
- d'une plateforme de service bureau installée à la Direction Nationale et à l'Agence de Douala pour les participants directs ;
- de participants disposant de plateformes leur permettant d'effectuer des échanges.

La CIP est un système de prévention et de répression des incidents de paiement sur chèques, effets de commerce et cartes de paiement.

Elle assure la collecte, la centralisation et la diffusion des informations relatives aux incidents de paiement et aux instruments de paiement irréguliers ; permet le contrôle des sanctions d'interdictions bancaires et judiciaires et assure la protection préventive raisonnable des acteurs économiques contre l'irrégularité des instruments de paiement. Elle a été lancée le 25 juillet 2016. A ce jour, les participants assainissent leurs fichiers clients afin d'alimenter le FRCB (Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires). Par ailleurs, ils déclarent les incidents de paiement et les instruments irréguliers pour enrichir respectivement le Fichier des Incidents de Paiement (FIP) et le Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier (FIPI).

Source : BEAC

### III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

#### III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

##### III.1.1. Situation des banques

###### III.1.1.1. Activité des banques<sup>3</sup>

Au 31 décembre 2020, Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB restent les banques les plus importantes du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 52,0 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 54,3 % du total des crédits, et 54,5 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2019 et 2020.

###### III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 le total de bilan des banques a augmenté de 8,3 %. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+242,1 milliards), des opérations avec la clientèle (+ 201,2 milliards) et des valeurs immobilisées (+111,7 milliards). Au passif, il s'explique par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+ 508,3 milliards), et des capitaux permanents (+ 114,7 milliards).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédit, les créances nettes en souffrance ont fortement augmenté, passant de 111,2 à 152,1 milliards (+40,9 milliards), soit une hausse de 36,7 %. Le taux de créances brutes en souffrance qui reste élevé, s'est également accru, passant de 15,4 % à 16,6 % (+1,2 point).

**Tableau 3.1 :** Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2019	2020	Absolue (milliards F CFA)	Relative (%)
<b>Sommes déductibles des capitaux permanents</b>	<b>127,1</b>	<b>130,5</b>	3,4	<b>2,7</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>450,2</b>	<b>561,9</b>	<b>111,7</b>	<b>24,8</b>
<i>dont Immobilisations financières</i>	231,6	335,3	103,7	44,8
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3 242,5</b>	<b>3 443,7</b>	<b>201,2</b>	<b>6,2</b>
Crédits à long terme	102,4	87,4	-15	-14,6
Crédits à moyen terme	1 612,1	1 860,3	248,2	15,4
Crédits à court terme	914,2	965,2	51	5,6
Créances nettes en souffrance	111,2	152,1	40,9	36,7
Comptes débiteurs de la clientèle	393,4	329,3	-64,1	-16,3
Autres sommes dues par la clientèle	6,2	9,2	3	49,1
Valeurs non imputées	75,3	9,5	-65,8	-87,4
Créances rattachées	27,7	30,6	2,9	10,6
<b>Opérations diverses</b>	<b>180,5</b>	<b>160,5</b>	<b>-20</b>	<b>-11,1</b>
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>2 472,1</b>	<b>2 714,2</b>	<b>242,1</b>	<b>9,8</b>
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<b>1 000,1</b>	<b>1 376,5</b>	<b>376,4</b>	<b>37,6</b>
<b>Total du bilan actif</b>	<b>6 472,2</b>	<b>7 010,7</b>	<b>538,5</b>	<b>8,3</b>

<sup>3</sup> Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, les 15 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CCA-BANK, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC, BGF Bank et BC-PME.

PASSIF	(en milliards F CFA)		Variation	
	2019	2020	Absolue (milliards F CFA)	Relative ( %)
<b>Capitaux permanents</b>	<b>718,3</b>	<b>833,0</b>	114,7	<b>16,0</b>
<i>dont fonds propres</i>	565,3	696,9	131,6	23,3
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 890,5</b>	<b>5 398,8</b>	<b>508,3</b>	<b>10,4</b>
Comptes de dépôts à régime spécial	375,8	434,1	58,3	15,5
Comptes de dépôts à terme	652,9	705,9	53	8,1
Comptes créditeurs à vue	3 484,7	3 853,2	368,5	10,6
Autres comptes créditeurs	357,2	386,0	28,8	8,1
Dettes rattachées	20,0	19,5	-0,5	-2,4
<b>Opérations diverses</b>	<b>306,9</b>	<b>288,4</b>	<b>-18,5</b>	<b>-6,0</b>
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>556,5</b>	<b>490,5</b>	<b>-66</b>	<b>-11,9</b>
<b>Total du bilan passif</b>	<b>6 472,2</b>	<b>7 010,7</b>	<b>538,5</b>	<b>8,3</b>

Source : CERBER

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le volume des titres inscrits à l'actif des banques commerciales a augmenté de 37,6 % en 2020 contre une hausse de 67,5 % en 2019, ce qui reflète le maintien de l'intérêt pour ce mode de financement direct, malgré une activité économique en berne.

Au passif, les capitaux propres et les dépôts collectés par les banques ont une fois de plus augmenté sous une approche strictement comptable, avec des augmentations de 131,7 et 508,3 milliards respectivement.

#### *III.1.1.1.2. Hors-bilan*

Suite au renforcement de la réglementation des changes dans la CEMAC, la contraction des opérations en devises s'est poursuivie entre fin 2019 et fin 2020. En effet, leur volume est passé de 100,5 à 45,0 milliards (-55,2 %).

Les opérations avec les correspondants, les engagements de crédit-bail, les autres engagements (engagements sur le marché monétaire, engagements reçus de l'Etat, opérations sur titres, etc.), et les opérations avec la clientèle ont augmenté de 13,6 %, 3,9 %, 51,7 % et 1,5 %, contre des baisses de 7,7 %, 5,9 % et des hausses de 33,3 % et 12,3 % respectivement en 2019.

**Tableau 3.2. : Hors-bilan consolidé des banques**

Libellé poste	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2019	2020	Glissement annuel en volume	Glissement annuel (en %)
<b>Opérations avec les correspondants</b>	<b>767,5</b>	<b>872,1</b>	<b>104,6</b>	<b>13,6</b>
Engagements sur ordre des correspondants	281,4	271,4	-10,0	-3,6
Engagements reçus des correspondants	486,1	600,7	114,6	23,6
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4276,4</b>	<b>4 341,2</b>	<b>64,8</b>	<b>1,5</b>
Engagements sur ordre de la clientèle	1299,2	1 188,1	-111,1	-8,5
Engagements reçus de la clientèle	2977,2	3 153,1	175,9	5,9
Gages	535,5	556,2	20,7	3,9
Avals et cautions reçues de la clientèle	476,0	558,9	82,9	17,4
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	144,9	197,3	52,4	36,2
Autres garanties reçues de la clientèle	1047,2	1 003,1	-44,2	-4,2
<b>fvEngagements de crédit-bail</b>	<b>74,2</b>	<b>77,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>
Redevances de crédit-bail restant à courir	5,8	6,2	0,5	8,0
Engagements reçus de la clientèle	67,2	68,9	1,8	2,6
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	0,7	1,4	0,7	95,6
Comptes de régularisation	0,6	0,6	0,0	1,2
<b>Opérations en devises</b>	<b>100,5</b>	<b>45,0</b>	<b>-55,5</b>	<b>-55,2</b>
Opérations de change au comptant	7,5	9,5	2,0	26,1
Opérations de change à terme	92,6	45,0	-47,5	-51,3
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	0,0	-
Report/déport	0,1	0,1	-0,1	-51,1
Compte d'ajustement sur devises	0,3	0,2	0,0	-12,3
<b>Autres engagements</b>	<b>2345,8</b>	<b>3 557,8</b>	<b>1 211,9</b>	<b>51,7</b>
Engagements du marché monétaire	65,7	85,6	19,9	30,3
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	-
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	65,5	449,3	383,8	586,0
Engagements douteux	447,3	677,6	230,3	51,5
Différés ordinateur	1767,3	2 345,3	577,9	32,7

Source : CERBER

### *III.1.1.1.3. Compte de résultat*

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 3,9 % en 2020, contre 6,6 % en 2019. Cette augmentation est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+31,0 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+7,6 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+2,4 milliards).

Le résultat courant s'est quant à lui contracté, passant de 129,7 à 119,0 (-10,7 milliards), suite à la hausse des dotations aux provisions (+32,0 milliards) et à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables (-20,5 milliards).

Au final, avec un résultat exceptionnel de -7,6 milliards et un impôt sur le résultat de 26,4 milliards, le résultat net des banques est passé de 94,3 à 84,9 (-9,4 milliards), soit une baisse de 10 % en glissement annuel.

**Tableau 3.2 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques**

	<i>(Montant en milliards)</i>			
	2019	2020	Variation en volume	Variation en %
<b>Marges sur opérations de trésorerie</b>	<b>-0,5</b>	<b>- 4,1</b>	<b>-3,6</b>	<b>720,0</b>
Produits sur opérations de trésorerie	11,1	10,24	-0,9	-7,7
Charges sur opérations de trésorerie	11,6	14,39	2,8	24,1
<b>Marges sur opérations financières</b>	<b>50,7</b>	<b>81,7</b>	<b>31,0</b>	<b>61,1</b>
Produit des ressources permanentes	54,3	84,9	30,6	56,4
Intérêts sur ressources permanentes	3,6	3,2	-0,4	-11,1
<b>Marges sur opérations clientèle</b>	<b>196,2</b>	<b>203,8</b>	<b>7,6</b>	<b>3,9</b>
Produits des opérations avec la clientèle	259,6	275,4	15,8	6,1
Charges des opérations avec la clientèle	63,5	71,6	8,1	12,8
<b>Marges sur opérations de crédit-bail et location simple</b>	<b>4,0</b>	<b>6,4</b>	<b>2,4</b>	<b>60,0</b>
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	43,0	42,0	-1,0	-2,3
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	39,0	35,7	-3,3	-8,5
<b>Marge sur opérations diverses</b>	<b>170,7</b>	<b>149,7</b>	<b>-21,0</b>	<b>-12,3</b>
Produits des opérations diverses	5 354,4	1 409,7	-3944,7	-73,7
Charges sur opérations diverses	5 183,7	1 260,0	-3923,7	-75,7
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>421,1</b>	<b>437,4</b>	<b>16,3</b>	<b>3,9</b>
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>196,9</b>	<b>197,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>
Dotations aux provisions	43,2	75,2	32,0	74,1
Pertes sur créances irrécouvrables	24,1	3,6	-20,5	-85,1
<b>Résultat courant</b>	<b>129,7</b>	<b>119,0</b>	<b>-10,7</b>	<b>-8,2</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,5</b>	<b>-7,6</b>	<b>-8,1</b>	<b>-1620,0</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>130,2</b>	<b>111,3</b>	<b>-18,9</b>	<b>-14,5</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>35,9</b>	<b>26,4</b>	<b>-9,5</b>	<b>-26,5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>94,3</b>	<b>84,9</b>	<b>-9,4</b>	<b>-10,0</b>

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2020 sont résumés dans le tableau suivant :

**Tableau 3.3 : Indicateurs d'activité des banques en 2020**

Banques	<i>(en milliards F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	49,1	-7,0	726,5	602,7	320,9
SCB	10,5	3,0	624,0	509,5	324,1
SGC	12,5	14,9	1 055,4	830,2	621,1
STD BK	10,0	1,3	224,3	168,8	93,1
AFBK	20,0	13,5	1 260,1	997,6	603,7
CBC	12,0	3,6	458,1	336,6	311,0
CITIBANK	10,0	4,3	151,7	112,2	63,3
ECOBANK	10,0	9,6	466,0	369,2	191,7
UBC	20,0	1,6	118,1	57,8	2,8
NFC-BANK	6,1	2,0	142,7	101,1	69,2
UBA	10,0	19,8	480,6	376,3	136,9
BAC	35,6	8,6	562,9	376,7	296,7
BGFIBANK	20,0	6,3	376,5	250,0	273,5
BC-PME	20,0	-0,4	32,8	8,6	14,0
CCA BANK	15,0	4,0	331,0	301,4	121,9
<b>TOTAL</b>	<b>260,9</b>	<b>84,9</b>	<b>7 010,7</b>	<b>5 398,8</b>	<b>3 443,7</b>

Source : CERBER

#### III.1.1.1.4. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 15 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2020 :

- en matière de solvabilité, 13 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 13 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 14 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 12 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- 13 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

#### **Encadré 7 : Les normes prudentielles**

**Représentation du Capital minimum :** Les établissements de crédit doivent disposer en permanence d'un capital libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal à une somme fixée par Décret par les pouvoirs publics. A cet effet, tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne net est égal ou supérieur au minimum requis.

**Fonds propres nets :** les établissements de crédit doivent disposer de fonds propres conséquents pour assurer la continuité de leur exploitation et absorber les pertes en cas de liquidation. Outre les capitaux propres, les fonds propres nets comprennent d'autres éléments définis par la réglementation prudentielle (fonds de financement et de garantie, résultat net, capitaux propres des filiales consolidées, réserves de réévaluation, etc.) dont sont déduits (i) les titres de participation, les titres de l'activité de portefeuille et les prêts subordonnés détenus sur les établissements de crédit et de microfinance assujettis ; (ii) les engagements nets portés directement ou indirectement par un établissement de crédit sur une partie liée, lorsqu'ils excèdent 5% des fonds propres nets ; (iii) le montant du dépassement, en cas de dépassement des limites fixées aux participations d'un établissement de crédit dans le capital d'entreprises ; (iv) les provisions complémentaires recommandées par le Secrétariat Général de la COBAC.

**Couvertures de risques :** les Etablissements de crédit assujettis sont tenus, dans les conditions prévues au présent Règlement, de respecter en permanence un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8%.

**Couverture des immobilisations par les ressources permanentes :** les établissements de redit sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets et de leurs ressources permanentes d'une part, et celui de leurs immobilisations corporelles, d'autre part, fixé à un minimum de 100%.

**Rapport de liquidité :** les établissements de crédit doivent détenir suffisamment d'actifs liquides pour couvrir les sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours. Tout établissement de crédit est tenu de respecter en permanence un rapport minimum entre ses disponibilités et ses exigibilités à moins d'un mois, fixé à un minimum de 100 %.

**Coefficient de transformation :** les établissements de crédit collectent l'épargne et fournissent la liquidité à l'ensemble de l'économie par le biais d'opérations inscrites dans leur bilan, en gérant des actifs peu liquides et à moyen-long terme, tandis que les passifs sont plus liquides et à court terme. Cette activité génère des risques bien connus, notamment de taux d'intérêt et de liquidité. Ainsi, tout établissement de crédit est tenu de de maintenir en permanence un rapport entre ses ressources à plus de 5 ans d'échéance et ses emplois et engagements de même terme, fixé à un minimum de de 50%.

Source : COBAC



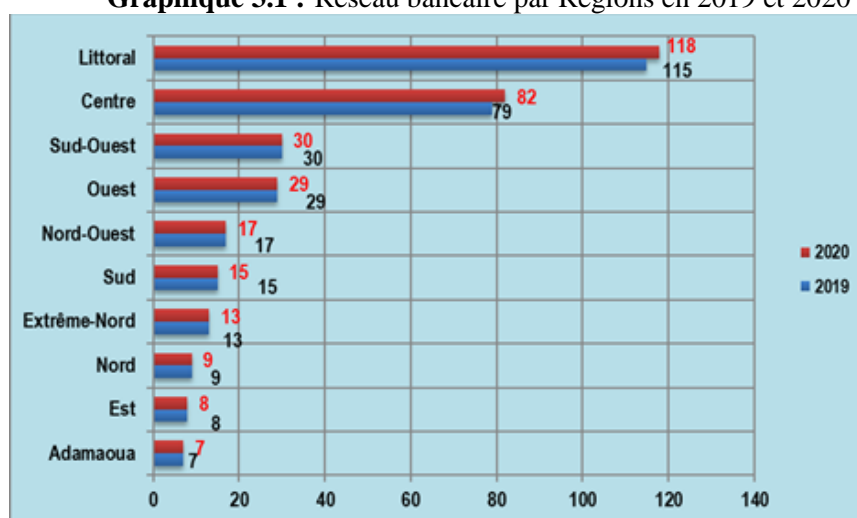
### III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

#### III.1.1.2.1. Agences et guichets

Le réseau bancaire des banques s'est faiblement étendu entre 2019 et 2020 ; le nombre d'agences étant passé de 322 à 328.

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2020, avec 118 et 82 points de vente respectivement, soit 61 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 29 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 17 agences, et celles du Sud et l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 15 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

**Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2019 et 2020**



Source : Etats CERBER

#### III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

Depuis 2016, à travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Comité National Economique et Financier calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

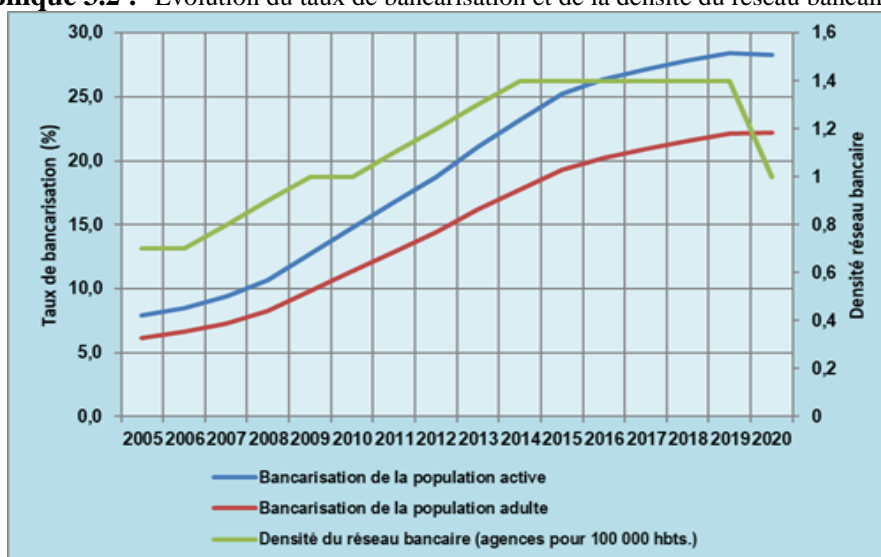
Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que

quelques établissements de première catégorie, le CNEF a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict connaît une évolution croissante depuis quinze ans comme l'illustre le graphique ci-dessous.

**Graphique 3.2 :** Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

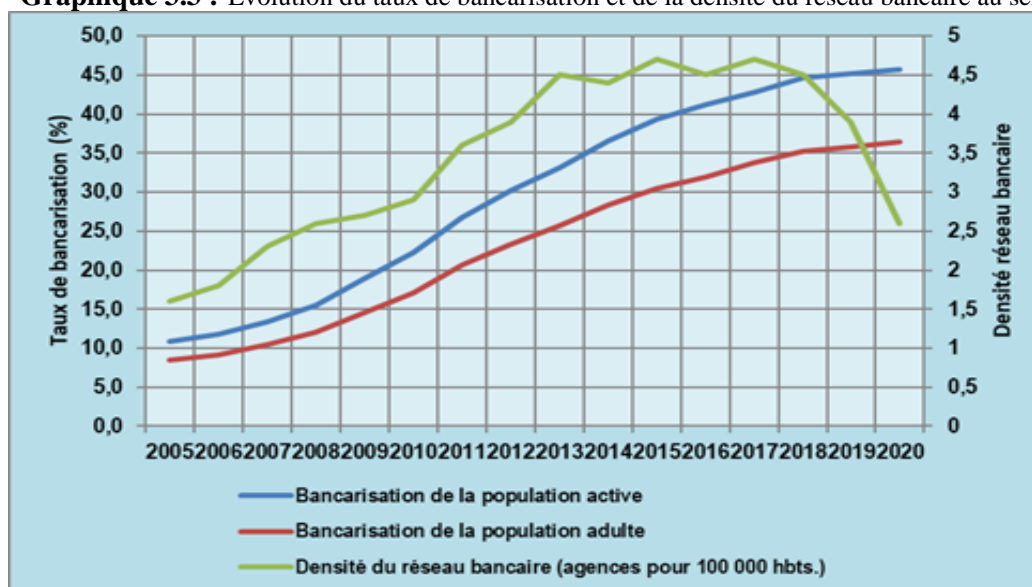


Source : CNEF

Depuis une dizaine d'années, la bancarisation au sens strict de la population active s'est considérablement améliorée. Elle a atteint 28,3 % en 2020, bien qu'en légère baisse par rapport à 2019 (28,4 %). Par rapport à 2010, cette évolution représente une amélioration de 13,5 points en dix ans, soit une amélioration de 1,4 point en moyenne par an sur la période. Celle de la population adulte s'est légèrement améliorée, en passant de 22,1 % en 2019 à 22,2 % en 2020, après 11,3 % en 2010, soit une progression de 10,9 points en dix ans. La densité du réseau bancaire quant à elle est tombée à une agence pour 100 000 habitants en 2020 (en raison de l'évolution plus importante de la population comparativement à l'évolution des agences), après s'être stabilisée à 1,4 agence pour 100 000 habitants de 2014 à 2019.

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

**Graphique 3.3 :** Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNEF

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active progresse en moyenne de 2,3 points entre 2010 et 2020. Il a atteint 45,7 % en 2020 contre 45,1 % en 2019, après 22,3 % en 2010, soit une progression de 23,4 points en 10 ans. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 17,1 % en 2010 à 36,5 % en 2020, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,9 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a significativement baissé entre 2019 et 2020, en raison de la fermeture des agences de certains établissements de microfinance en lien avec la concurrence imposée par le *Mobile Money*. La densité du réseau bancaire au sens large est ainsi revenue de 3,9 agences pour 100 000 habitants en 2019 à 2,6 agences pour 100 000 habitants en 2020.

**Tableau 3.4 :** Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2010	14,8	11,3	1,0
2011	16,8	12,9	1,1
2012	18,8	14,4	1,2
2013	21,1	16,2	1,3
2014	23,2	17,7	1,4
2015	25,2	19,3	1,4
2016	26,3	20,2	1,4
2017	27,2	21,0	1,4
2018	27,8	21,5	1,4
2019	28,4	22,1	1,4
2020	28,3	22,2	1,0

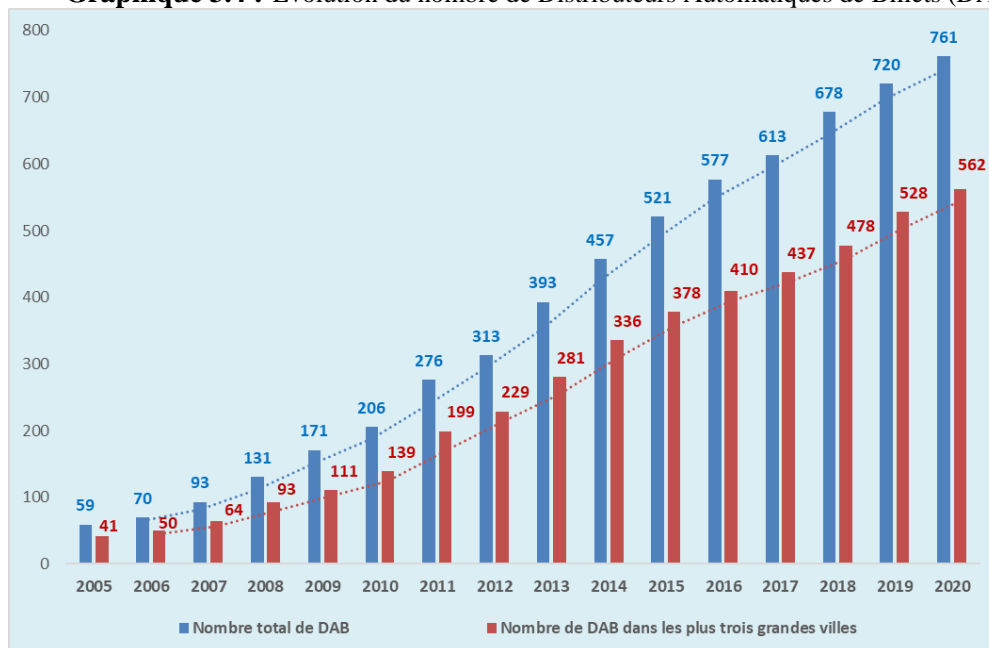
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2010	22,3	17,1	2,9
2011	26,8	20,6	3,6
2012	30,2	23,4	3,9
2013	33,1	25,7	4,5
2014	36,5	28,3	4,4
2015	39,4	30,5	4,7
2016	41,2	32,0	4,5
2017	42,8	33,7	4,7
2018	44,6	35,2	4,5
2019	45,1	35,8	3,9
2020	45,7	36,5	2,6

Source : CNEF

### III.1.1.2.3. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 720 en 2019 à 761 en 2020, soit un accroissement de 5,7 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 73,3 % de ces DAB.

**Graphique 3.4 :** Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNEF, déclarations des banques

### III.1.1.2.4. Evolution du mobile money

Selon les données collectées par le Comité National Economique et Financier (CNEF), au Cameroun, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable en 2020, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès des opérateurs agréés (MTN (AFRILAND FIRST BANK), ORANGE (BICEC), NEXTTEL (UBA), et SG Cameroun (YUP)), la valeur des transactions Mobile Money a augmenté de façon très significative. Elle est passée de 9 271,4 milliards en 2019 à 12 544,0

milliards en 2020, soit une progression de 35,3 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 42,3 % contre 46,3 % observé en 2019.

L'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a plus que doublé, franchissant ainsi la barre de 15 millions de comptes. Il est en effet passé de 9 912 443 en 2019 à 15 649 570, soit une augmentation de 57,8 %. Cette évolution traduit non seulement l'investissement réalisé par les anciens acteurs (ORANGE et MTN) dans l'enrôlement de la clientèle, mais aussi la montée en puissance des nouveaux acteurs, notamment YUP dont le nombre de comptes ouverts a augmenté de 40,0 % entre 2019 et 2020.

En ce qui concerne les infrastructures mises en place par les différents opérateurs, elles ont connu une augmentation plus modérée qu'entre 2018 et 2019 ; le nombre de points de vente ouverts ayant augmenté de 17,8 % entre 2019 et 2020 (contre 46,8 % entre 2018 et 2019), passant ainsi de 172 459 à 203 144. Cependant, le taux d'activité des points de vente reste relativement faible (53,7 %). Celui des comptes Mobile Money a baissé de 13,9 points entre 2019 et 2020, revenant de 68 % à 54,1 %.

**Tableau 3.5 : Statistiques du Mobile Money au Cameroun**

	2018	2019	2020	Variation en volume (2020-2019)	Variation en %
Nombre de comptes Mobile Money ouverts	6 182 207	9 917 839	15 649 570	5 731 731	57,8
Nombre de comptes Mobile Money actifs	5 008 112	6 747 125	8 468 978	1 721 853	25,5
Nombre de points de services Mobile Money ouverts	117 513	172 459	203 144	30 685	17,8
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	50 352	76 723	109 151	32 428	42,3
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions)	6 469 563	9 271 416	12 544 030	3 272 614	35,3
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	574 795 599	840 901 461	1 070 273 783	229 372 322	27,3
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions)*	90 887	109 607	136 067	26 460	24,1

\*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNEF (Déclarations MTN, ORANGE, NEXTTEL et YUP)

### III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques s'élève à 5 043 employés en 2020 contre 4 959 en 2019, soit une hausse de 1,7 %. Cet effectif comprend notamment 37 cadres expatriés, 1 401 cadres nationaux et 3 391 autres employés nationaux.

**Tableau 3.6 : Effectif du personnel des banques**

Nature de l'information	2019	2020	Variation en volume
Cadres expatriés	37	37	0
Autre personnel expatrié	2	3	1
<b>Total personnel expatrié</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>1</b>
Cadres nationaux	1 356	1 401	45
Autre personnel national	3 404	3 391	-13
<b>Total personnel national</b>	<b>4 760</b>	<b>4 792</b>	<b>32</b>
Personnel non bancaire	160	211	51
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>4 959</b>	<b>5 043</b>	<b>84</b>

Source : CERBER

### III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit octroyé par les banques a globalement baissé entre 2019 et 2020 pour toutes les catégories de clientèle, à l'exception de celle des administrations publiques.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux PME au cours de l'année 2020 a été de 10,52 % contre 11,09 % en 2019, soit une baisse de 0,57 point. Cette baisse est imputable à la baisse du coût de la plupart des différents types de crédits octroyés aux PME, dont notamment les découverts (11,38 % en 2019 contre 10,79 % en 2020), les escomptes d'effets (20,72 % en 2019 contre 16,32 % en 2020), le crédit-bail (20,97 % en 2019 contre 15,26 % en 2020), l'affacturage (12,68 % contre 8,86 % en 2020), et les cautions (2,40 % en 2019 contre 1,89 % en 2020).

Pour ce qui est des particuliers, le coût moyen de leurs crédits est passé de 13,79 % en 2019 à 13,66 % en 2020, soit une légère baisse de 0,13 point due en grande partie à la baisse du coût des découverts (18,95 % en 2019 contre 17,13 % en 2020) et des crédits à moyen terme (13,03 % en 2019 contre 12,70 % en 2020).

S'agissant des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.), le coût de leurs crédits a également diminué. Il est revenu de 7,10 % en 2019 à 6,41 % en 2020 en raison de la baisse du coût des découverts (-1,03 point) et des cautions (-2,13 points).

Bénéficiant des crédits les moins onéreux de toutes les catégories de clientèles des banques, les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits baisser légèrement en 2019 (-0,9 point). Cette légère baisse est la résultante des baisses notées sur la plupart des différentes catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des crédits à moyen terme dont le TEG moyen est passé en revanche de 7,73 % en 2019 à 12,15 % en 2020.

Les administrations publiques quant à elles ont vu le coût de leurs crédits grimper entre 2019 et 2020. Le TEG moyen de leurs crédits est en effet passé de 7,64 % en 2019 à 15,17 % en 2020. Cette augmentation significative est essentiellement imputable à l'augmentation du coût des crédits de trésorerie, autres que le découvert (+11,35 points), des découverts (+4,12 points), et des cautions (+0,47 point).

Les grandes entreprises demeurent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, suivies des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.).

**Tableau 3.7 :** Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2019 et 2020 (en %)

Catégories	2019	2020
<b>1. Prêts aux particuliers</b>	<b>13,79</b>	<b>13,66</b>
Crédits à la consommation, autres que le découvert	11,93	12,22
Découverts	18,95	17,13
Escomptes d'effets	18,96	-
Crédits à moyen terme*	13,03	12,70
Crédits à long terme*	10,86	11,74
Crédits immobiliers	11,79	11,75
Crédit-bail	-	12,07
Cautions	2,92	3,65
<b>2. Prêts aux PME</b>	<b>11,09</b>	<b>10,52</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	11,96	12,74
Découverts	11,38	10,79
Escomptes d'effets	20,72	16,32
Crédits à moyen terme	12,08	14,98
Crédits à long terme	10,12	-
Crédit-bail	20,97	15,26
Affacturages	12,68	8,86
Cautions	2,40	1,89

Catégories	2019	2020
<b>3. Prêts aux Grandes Entreprises</b>	<b>6,46</b>	<b>5,56</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	6,44	6,14
Découverts	7,85	7,53
Escomptes d'effets	12,77	9,02
Crédits à moyen terme	7,73	12,15
Crédits à long terme	7,92	-
Crédit-bail	16,77	9,75
Affacturages	6,80	5,34
Cautions	2,12	1,65
<b>4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises</b>	<b>7,10</b>	<b>6,41</b>
Crédits à la consommation, autres que le découvert	7,25	8,92
Découverts	14,51	13,48
Escomptes d'effets	19,17	-
Crédits à moyen terme*	6,92	8,85
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	17,51	-
Cautions	5,02	2,89
<b>5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées</b>	<b>7,64</b>	<b>15,17</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	4,37	15,72
Découverts	11,25	15,37
Crédits à moyen terme	7,99	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	1,53	2,00

\*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, le secteur de l'éducation, celui de santé et d'action sociale ainsi que celui des activités à caractère collectif ou personnel, supportent les coûts les plus élevés du marché. Les TEG moyens de leurs crédits sont respectivement de 15,18 %, 14,34 % et 12,53 % en 2020.

**Tableau 3.8 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)**

Secteurs d'activités	2019	2020
Agriculture, chasse et sylviculture	6,80	6,57
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,61	6,71
Activités extractives	6,28	7,73
Activités de fabrication	7,56	7,45
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,95	6,72
Construction	7,51	7,74
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	8,24	6,94
Hôtels et restaurants	9,82	8,37
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	6,09	5,37
Activités financières	7,77	8,80
Immobilier, locations et services aux entreprises	10,72	9,26
Activités d'administration publique	13,09	7,54
Éducation	15,87	15,18
Activités de santé et d'action sociale	12,38	14,34
Activités à caractère collectif ou personnel	8,85	12,53
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	11,29	10,72
Activités des organisations extraterritoriales	6,50	6,48

Source : CNEF

## Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

### 1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs. Pour faciliter le suivi de ces indicateurs, le Conseil National du Crédit a développé et mis à la disposition des établissements de crédit et de microfinance, une application permettant de calculer et d'archiver le TEG et le taux d'usure.

### 2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période, calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- $i$  : le taux effectif global,
- $k$  : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- $m$  : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- $A_k$  : le montant du déblocage numéro  $k$ ,
- $tk$  : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro  $k$ ,
- $p$  : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- $n$  : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- $A_p$  : le montant de l'échéance numéro  $p$ ,
- $tp$  : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro  $p$ .

Le TEG est donc le taux d'intérêt  $i$  qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

### 3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie  $C$  de prêts accordés par  $k$  établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie } C$$

accordés par chaque établissement assujetti, et  $TEG_C^i$  est le TEG moyen de la catégorie de prêt  $C$  calculé pour chaque établissement assujetti.

Depuis 2018, le TEG sont calculés par les établissements de crédit et télé-déclarés à travers une application développée par le CNEF.

Source : CNEF



### **III.1.2. Situation des établissements financiers**

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Les prestataires de services de paiement sont quant à eux définis par l'article 2 du Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 comme tout établissement agréé fournissant à titre de profession habituelle des services de paiement.

Selon cette classification, le Cameroun compte six (06) établissements financiers en 2020, à savoir :

- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI);
- Wafacash.

#### **III.1.2.1. Situation bilancielle<sup>4</sup>**

Entre 2019 et 2020, le total de bilan des établissements financiers a baissé de 0,9 % suite à la contraction des sommes déductibles des capitaux permanents (-20,3 milliards).

Au passif, cette baisse s'explique principalement par la diminution des capitaux propres (- 13,9 milliards).

---

<sup>4</sup> Ces statistiques n'intègrent pas la SRC, Wafacash et la SNI en raison de la particularité de leurs activités.

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 3,6 milliards, passant de 53,8 à 50,2 milliards. Le taux de créances en souffrance (60,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire.

**Tableau 3.9 :** Bilan des établissements financiers

<b>BILAN</b> (en milliards F CFA)				
<b>ACTIF</b>	2019	2020	Variation en volume (milliards F CFA)	Variation en %
<b>Sommes déductibles des capitaux permanents</b>	<b>32,0</b>	<b>11,7</b>	<b>-20,3</b>	<b>-63,4</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>67,6</b>	<b>67,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>
<i>dont Immobilisations financières</i>	3,6	2,1	-1,5	-40,8
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>135,9</b>	<b>139,5</b>	<b>3,6</b>	<b>2,6</b>
Crédits à long terme	52,9	61,4	8,5	16,1
Crédits à moyen terme	16,8	18,7	1,9	11,6
Crédits à court terme	10,3	8,1	-2,2	-21,7
Créances nettes en souffrances	53,8	50,2	-3,6	-6,7
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,2	0,0	-4,5
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,1	0,0	14,6
Valeurs non imputées	1,7	0,7	-1,0	-58,9
Créances rattachées	0,1	0,1	0,0	-25,4
<b>Opérations diverses</b>	<b>11,8</b>	<b>10,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-13,2</b>
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>185,4</b>	<b>199,7</b>	<b>14,3</b>	<b>7,7</b>
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>Total du bilan actif</b>	<b>432,7</b>	<b>428,7</b>	<b>-4,0</b>	<b>-0,9</b>
<b>PASSIF</b> (en milliards F CFA)				
<b>PASSIF</b>	2019	2020	Variation en volume (milliards F CFA)	Variation en %
<b>Capitaux permanents</b>	<b>327,2</b>	<b>313,2</b>	<b>-13,9</b>	<b>-4,3</b>
<i>dont fonds propres</i>	295,6	281,6	-13,9	-4,7
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>53,0</b>	<b>56,4</b>	<b>3,5</b>	<b>6,5</b>
Comptes de dépôts à régime spécial	24,2	25,8	1,6	6,5
Comptes de dépôts à terme	5,8	5,5	-0,4	-6,4
Comptes créditeurs à vue	6,2	6,6	0,4	6,4
Autres comptes créditeurs	16,2	17,3	1,1	6,7
Dettes rattachées	0,5	1,3	0,8	146,5
<b>Opérations diverses</b>	<b>32,5</b>	<b>37,7</b>	<b>5,2</b>	<b>16,0</b>
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>20,1</b>	<b>21,4</b>	<b>1,3</b>	<b>6,2</b>
<b>Total du bilan passif</b>	<b>432,7</b>	<b>428,7</b>	<b>-4,0</b>	<b>-0,9</b>

Source : CERBER

Entre 2019 et 2020, l'activité hors bilan des établissements financiers s'est améliorée dans tous les domaines, à l'exception des opérations en devises qui sont structurellement nulles et

des opérations avec les correspondants qui ont légèrement baissé (0,1 milliard). En effet, les opérations avec la clientèle, les engagements de crédit-bail et les autres engagements ont augmenté respectivement de 38,2, 3,2 et 18,4 milliards.

**Tableau 3.10 : Hors-bilan des établissements financiers**

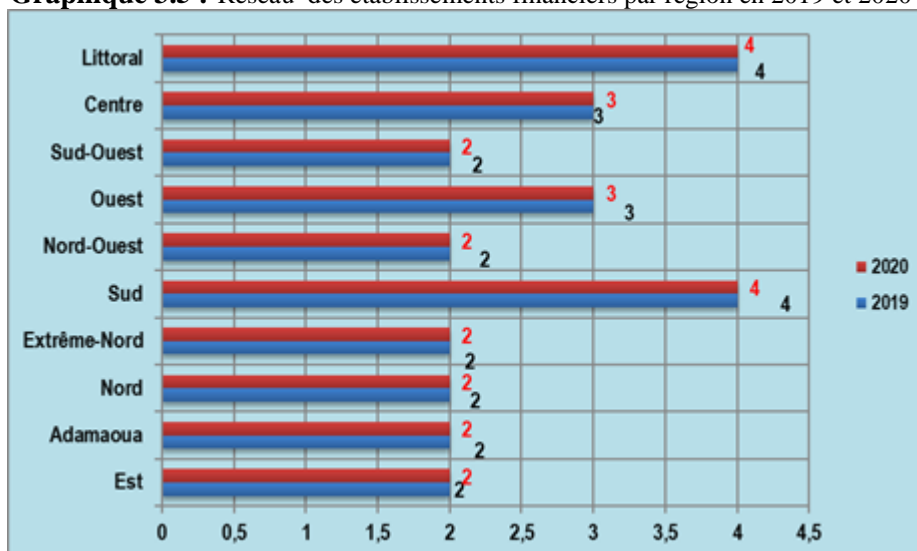
<b>HORS BILAN</b>		<i>(en milliards F CFA)</i>		<b>Glissement annuel en volume</b>	<b>Glissement annuel en %</b>
<b>Libellé poste</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>			
<b>Opérations avec les correspondants</b>	<b>11,7</b>	<b>11,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,2</b>	
Engagements sur ordre des correspondants	0,0	0,0	0,0	-	
Engagements reçus des correspondants	11,7	11,6	-0,1	-1,2	
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>321,2</b>	<b>359,4</b>	<b>38,2</b>	<b>11,9</b>	
Engagements sur ordre de la clientèle	34,5	31,7	-2,8	-8,1	
Engagements reçus de la clientèle	286,8	327,8	41,0	14,3	
Gages	3,8	0,0	-3,8	-100,0	
Avals et cautions reçues de la clientèle	102,4	141,6	39,3	38,4	
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	0,0	-	
Autres garanties reçues de la clientèle	12,6	11,1	-1,5	-12,2	
<b>Engagements de crédit-bail</b>	<b>52,1</b>	<b>55,3</b>	<b>3,2</b>	<b>6,1</b>	
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0	0,0	-	
Engagements reçus de la clientèle	49,1	52,7	3,6	7,3	
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	2,9	2,5	-0,4	-14,0	
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0	-53,6	
<b>Opérations en devises</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	0,0	-	
Opérations de change à terme	0,0	0,0	0,0	-	
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	0,0	-	
Report/deport	0,0	0,0	0,0	-	
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	0,0	-	
<b>Autres engagements</b>	<b>330,3</b>	<b>348,7</b>	<b>18,4</b>	<b>5,6</b>	
Engagements du marché monétaire	1,1	1,9	0,8	74,3	
Opérations sur titres	0,0	0,0	0,0	-	
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	0,0	0,0	0,0	-	
Engagements douteux	121,0	122,8	1,7	1,4	
Différés ordinateur	208,2	224,0	15,8	7,6	

Source : CERBER

### III.1.2.2. Réseau des établissements financiers

En 2020, le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

**Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2019 et 2020**



Source : Etats CERBER

### III.1.2.3. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers s'élève à 466 employés en 2020 contre 478 en 2019, soit une baisse de 2,5 %. Cet effectif est notamment constitué d'un cadre expatrié, 126 cadres nationaux et 282 autres employés nationaux.

**Tableau 3.11 : Effectif du personnel des établissements financiers**

Nature de l'information	2019	2020	Variation en volume
Cadres expatriés	1	1	0
Autre personnel expatrié	0	0	0
<b>Total personnel expatrié</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Cadres nationaux	131	126	-5
Autre personnel national	288	282	-6
<b>Total personnel national</b>	<b>419</b>	<b>408</b>	<b>-11</b>
Personnel non bancaire	58	57	-1
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>478</b>	<b>466</b>	<b>-12</b>

Source : Etats CERBER

### III.1.2.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

En 2020, le coût des crédits octroyés par les établissements financiers a baissé pour la plupart des différentes catégories de clientèles, à l'exception de celle des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises. La plus forte baisse a été notée sur les crédits octroyés aux particuliers, leur TEG moyen étant revenu de 18,90 % en 2019 à 11,41 % en 2020, soit une baisse de 7,49 points.

Pour les PME, la légère baisse (-0,71 points) résulte notamment de la baisse du coût des Crédits de trésorerie, autres que le découvert qui est revenu de 20,20 % en 2019 à 18,22 % en 2019, et du crédit-bail qui est revenu de 18,52 % en 2019 à 17,92 % en 2020.

Le coût des crédits aux Grandes Entreprises a également baissé entre 2019 et 2020, le TEG moyen étant revenu de 12,66 % à 11,92 %, en raison notamment de la baisse du coût de leurs crédits à moyen terme, du crédit-bail et des crédits de trésorerie autres que le découvert.

En 2020, les établissements financiers n'ont accordé aucun crédit aux administrations publiques.

**Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2019 et 2020 (en %)**

Catégories	2019	2020
<b>1. Prêts aux particuliers</b>	<b>18,90</b>	<b>11,41</b>
Crédits à la consommation, autres que le découvert	28,42	26,90
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	30,33	27,93
Crédits à long terme*	-	25,86
Crédits immobiliers	8,37	7,37
Crédit-bail	-	7,96
Cautions	-	11,20
<b>2. Prêts aux PME</b>	<b>18,17</b>	<b>17,46</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,20	18,22
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	15,15	15,23
Crédits à long terme	9,55	10,20
Crédit-bail	18,52	17,92
Affacturages	-	-
Cautions	18,17	-
<b>3. Prêts aux Grandes Entreprises</b>	<b>12,66</b>	<b>11,92</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,90	10,52
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	10,36	9,58
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	13,36	12,59
Affacturages	-	-
Cautions	12,66	-
<b>4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises</b>	<b>13,21</b>	<b>18,19</b>
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	13,21	18,19
<b>5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées</b>		
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2020 ont été ceux accordés aux ménages (27,49), suivis des secteurs des transports, activités des auxiliaires de transport et communications (20,62 %), de la pêche, pisciculture, aquaculture (18,48 %), du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (16,07 %).

Les crédits les moins onéreux ont été ceux accordés aux personnes physiques travaillant dans les administrations publiques (7,06 %), suivi des crédits aux travailleurs du secteur de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (8,62 %), et du secteur financier (8,91 %).

**Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)**

Secteurs d'activités	2019	2020
Agriculture, chasse et sylviculture	15,94	15,25
Pêche, pisciculture, aquaculture	14,83	18,48
Activités extractives	11,98	11,99
Activités de fabrication	17,56	13,56
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	9,36	8,62
Construction	19,91	17,69
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	18,42	17,73
Hôtels et restaurants	19,08	16,07
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	22,27	20,62
Activités financières	10,27	8,91
Immobilier, locations et services aux entreprises	13,95	10,47
Activités d'administration publique	9,09	7,06
Éducation	10,23	9,95
Activités de santé et d'action sociale	18,30	15,68
Activités à caractère collectif ou personnel	9,25	9,32
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	32,07	27,49
Activités des organisations extraterritoriales	13,26	15,24

Source : CNEF

### III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

En application des dispositions de l'Arrêté n° 000008 du 23 janvier 2013 fixant les modalités de calcul du coût moyen des ressources bancaires, le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier procède au calcul et à la publication du coût moyen de mobilisation des ressources<sup>5</sup> que supportent les établissements de crédit. Il est calculé en procédant au rapport entre les charges supportées par les établissements de crédit et leurs ressources.

Au cours de l'année 2020, le coût moyen des ressources des établissements de crédit a été de 1,57 %, soit 0,09 point au-dessus de celui de l'année 2019. Pour les banques, ce coût a été de 1,54 % en 2020 contre 1,46 % en 2019, soit une augmentation de 0,08 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 4,29 % en 2020 contre 3,06 % en 2019, soit contre 3,14 % en 2018, soit une hausse de 1,23 point, traduisant ainsi les difficultés que les établissements financiers rencontrent dans l'accès à ces ressources par rapport aux banques.

**Tableau 3.14 : Structure du coût moyen des ressources bancaires**

	<i>(Montants en milliards)</i>		Variation/Différentiel (%)
	2019	2020	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	4 708,4	5 150,3	441,9
Ressources sur opérations interbancaires	501,3	527,4	26,1
<b>Total des ressources</b>	<b>5 209,7</b>	<b>5 677,7</b>	<b>468</b>
Charges sur opérations avec la clientèle	64,3	73,2	8,9
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	12,9	16,1	3,2
<b>Total des charges</b>	<b>77,2</b>	<b>89,3</b>	<b>12,1</b>
<b>Coût moyen des ressources (%)</b>	<b>1,48</b>	<b>1,57</b>	<b>0,09</b>

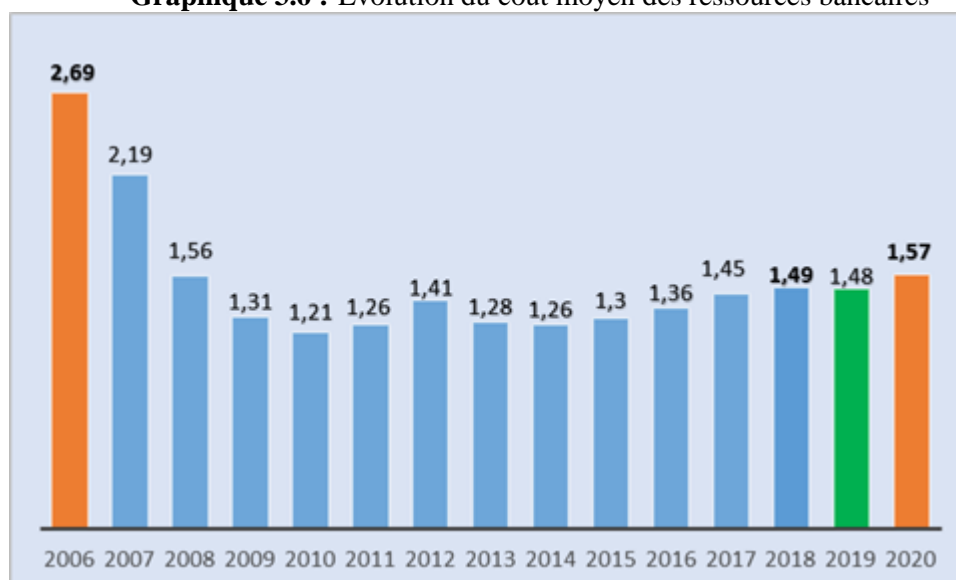
Source : CNEF

<sup>5</sup> L'Arrêté précise que le Conseil National du Crédit calcule le coût moyen des ressources à partir des données CERBER.

L'augmentation du coût moyen des ressources bancaires en 2020 s'explique principalement par l'augmentation plus importante des charges par rapport à l'augmentation des ressources. En effet, par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 9,4 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont augmenté de 5,2 %. Le total de ces ressources a par conséquent augmenté de 9,0 %, passant ainsi de 5 209,7 milliards en 2019 à 5 677,7 milliards en 2020. Concernant les charges, celles sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 13,8 %, et celles sur les opérations de trésorerie et opérations interbancaires ont sensiblement augmenté (+24,8 %). Au total, les établissements de crédit ont supporté des charges à hauteur de 89,3 milliards en 2020, contre 77,2 milliards en 2019, soit une augmentation de 15,7 %.

Comme l'illustre le graphique 3.8 suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est revenu de 2,69 % à 1,21 % entre 2006 et 2010, avant de connaître une évolution en cloche au cours de la période allant de 2011 à 2013 avec un pic de 1,41 % en 2012. Depuis 2014, le coût moyen de mobilisation des ressources bancaires augmente de façon régulière, en dépit de la brève rupture de tendance notée en 2019 (1,48 % contre 1,49 % en 2018).

**Graphique 3.6 :** Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNEF

### III.1.4. Situation des établissements de microfinance

#### III.1.4.1. Présentation du secteur de la microfinance

Selon les dispositions du Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 Relatif aux Conditions d'Exercice et de Contrôle de l'Activité de Microfinance dans la CEMAC, les établissements de microfinance exercent leurs activités soit de manière indépendante pour les établissements de deuxième et de troisième catégories, soit en réseaux pour les établissements de première catégorie. Sont classés en première catégorie les établissements de microfinance qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit exclusivement au profit de ceux-ci. Sont classés en deuxième catégorie les établissements qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux

tiers. Sont classés en troisième catégorie les établissements qui accordent les crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Conformément aux dispositions du Règlement COBAC EMF-R 2017/01 du 24 Octobre 2017 Fixant les Formes Juridiques des Etablissements de Microfinance, les Etablissements de Microfinance sont agréés en qualité d'établissement de microfinance de première, de deuxième ou de troisième catégorie. Les Etablissements de Microfinance de première catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société coopérative avec conseil d'Administration. Les Etablissements de Microfinance de deuxième catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société anonyme avec conseil d'administration. Les Etablissements de Microfinance de troisième catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société anonyme avec conseil d'administration.

Les faits majeurs enregistrés dans le secteur au cours de l'exercice 2020 sont :

- l'entrée en activité du réseau MUFID, constitué des anciens EMF indépendants du modèle MC2 ;
- l'agrément en deuxième catégorie de 9 EMF exerçant précédemment comme EMF indépendants de première catégorie.

#### III.1.4.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2020, le Cameroun compte 415 EMF agréés répartis en trois catégories, comme présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 3.15 :** Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2019	31/12/2020	% du total	Variation
PREMIERE CATEGORIE	361	342	82,4	-19
DEUXIEME CATEGORIE	47	70	16,9	23
TROISIEME CATEGORIE	3	3	0,7	0
<b>TOTAL EMF</b>	<b>411</b>	<b>415</b>	<b>100</b>	<b>4</b>

Source : CNEF, MINFI

- 342 EMF agréés exercent en première catégorie (82,4 %) ;
- 70 EMF agréés exercent en deuxième catégorie (16,9 %) ;
- 3 EMF exercent en troisième catégorie (0,7 %).

Au cours de l'année 2020, 06 EMF ont été immatriculés au Registre Spécial du CNEF,<sup>6</sup> portant à 292 le nombre d'EMF immatriculés dans ce registre.

**Tableau 3.16 :** Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2019	31/12/2020	% du total
PREMIERE CATEGORIE	233	237	81,2
DEUXIEME CATEGORIE	51	53	18,1
TROISIEME CATEGORIE	2	2	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>292</b>	<b>100</b>

Source : CNEF

<sup>6</sup>L'absence de sanctions serait à l'origine des réticences observées par les autres EMF à se faire immatriculer au Registre Spécial du CNEF. Le projet de texte y afférent est encore en cours d'examen dans les Services de l'Autorité Monétaire.



### Encadré 9 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC définit la microfinance comme étant une activité exercée par les entités n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire classique.

Ce Règlement classe les établissements de microfinance en 3 catégories.

Sont classés en première catégorie les établissements de microfinance qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit exclusivement au profit de ceux-ci.

Sont classés en deuxième catégorie les établissements de microfinance qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers.

Sont classés en troisième catégorie les établissements de microfinance qui accordent les crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

#### III.1.4.1.2. Couverture géographique

Selon les données disponibles<sup>7</sup>, le nombre d'agences des EMF est passé de 1 670 à 1 713 (+43) points de vente entre décembre 2019 et décembre 2020.

Au total, 797 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 786 en décembre 2019, et 916 agences et guichets sont localisées en zone urbaine, contre 884 en 2019.

**Tableau 3.17** : Répartition des agences des EMF par zone

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
PREMIERE CATEGORIE	316	261	368	360	684	621	42,0	58,0
DEUXIEME CATEGORIE	561	648	418	437	979	1085	59,7	40,3
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>884</b>	<b>916</b>	<b>786</b>	<b>797</b>	<b>1670</b>	<b>1713</b>	<b>53,5</b>	<b>46,5</b>

Source : CNEF

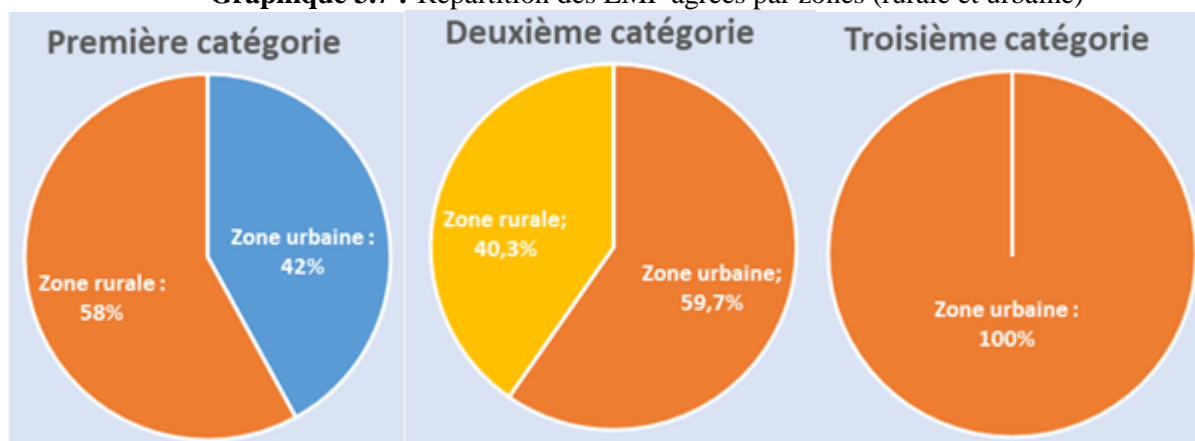
La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet :

- 360 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 648 points de vente dans les villes, contre 437 en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

<sup>7</sup>Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les réseaux d'EMF ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 50 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers ont été collectés sur place ;
- pour la troisième catégorie, celles déclarées par les 3 EMF en activité.

**Graphique 3.7 :** Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



**Source :** CNEF

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 449 agences, suivie du Littoral (391), et de l'Ouest (257). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (111), du Nord-Ouest (110) et de l'Ouest (104).

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 312, 278, et 152 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1).

**Tableau 3.18 :** Répartition des agences des EMF par région à fin décembre 2020

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	137	21	111	10	104	110	72	15	17	24	621
DEUXIEME CATEGORIE	312	53	278	49	152	50	52	40	44	55	1085
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>449</b>	<b>74</b>	<b>391</b>	<b>59</b>	<b>257</b>	<b>160</b>	<b>124</b>	<b>56</b>	<b>62</b>	<b>81</b>	<b>1713</b>

**Source :** CNEF

### III.1.4.2. Intermédiation financière

#### III.1.4.2.1. Evolution du Total bilan

Entre décembre 2019 et décembre 2020, le total bilan des EMF est passé de 658,2 à 783,2 (+125,0) milliards. Cette hausse est due à l'entrée en activité d'un nouveau réseau dénommé RAINBOW (35,3 milliards), et à l'augmentation du total bilan de CAMCCUL (+20,9 milliards), RECCUCAM (+11,1 milliards), EXPRESS UNION (+13,2 milliards) et FIRST TRUST (+5,8 milliards).

La deuxième catégorie dispose toujours du total bilan le plus élevé du secteur (52,5 %), suivie de la première catégorie (47,3 %).

**Tableau 3.19** : Evolution du total de bilan des EMF (en milliards de F CFA)

TOTAL BILAN	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	322,2	370,8	47,4	48,7	15,1
DEUXIEME CATEGORIE	332,4	408,9	52,2	76,5	23,0
TROISIEME CATEGORIE	3,7	3,4	0,4	-0,2	-5,8
<b>TOTAL</b>	<b>658,2</b>	<b>783,2</b>	<b>100</b>	<b>125,0</b>	<b>19,0</b>

Source : EMF

### III.1.4.2.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 518,12 milliards à fin décembre 2019 à 624,8 (+106,7) milliards à fin décembre 2020, soit une augmentation de 20,6 %.

Avec 325,0 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (52,0 %), suivie de la première catégorie (48,0 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

**Tableau 3.20** : Evolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)

DEPOTS	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	259,2	299,8	48,0	40,5	15,6
DEUXIEME CATEGORIE	258,9	325,0	52,0	66,2	25,6
<b>TOTAL</b>	<b>518,1</b>	<b>624,8</b>	<b>100</b>	<b>106,7</b>	<b>20,6</b>

Source : EMF

S'agissant de la répartition par durée, 84,6 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 9,5 % pour les dépôts à moyen terme et 5,9 % pour les dépôts à long terme.

**Tableau 3.21** : Evolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)

DEPOTS PAR DUREE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en Volume	Variation en %
LONG TERME	35,2	36,7	5,9	1,6	4,5
MOYEN TERME	45,3	59,4	9,5	14,1	31
COURT TERME	437,6	528,7	84,6	91,0	20,8
<b>TOTAL</b>	<b>518,1</b>	<b>624,8</b>	<b>100</b>	<b>106,7</b>	<b>20,6</b>

Source : EMF

### III.1.4.2.2. Evolution des crédits

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 394,4 à 454,6 (+60,3) milliards entre décembre 2019 et décembre 2020, soit une hausse de 15,3 %.

A fin décembre 2020 la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 245,6 milliards, contre 208,0 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de crédits de 1,0 milliard.

**Tableau 3.22** : Evolution des crédits accordés par les EMF (en milliards de F CFA)

CREDITS	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	188,2	208,0	45,7	19,8	10,5
DEUXIEME CATEGORIE	205,1	245,6	54,0	40,5	19,8
TROISIEME CATEGORIE	1,1	1,0	0,3	-0,04	-3,7
<b>TOTAL</b>	<b>394,4</b>	<b>454,6</b>	<b>100</b>	<b>60,3</b>	<b>15,3</b>

Source : EMF

Au total, 52,3 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 34,1 % pour les crédits à long terme et 13,5 % seulement pour les crédits à moyen terme.

**Tableau 3.23** : Evolution des crédits par durée (en milliards de F CFA)

CREDITS PAR DUREE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
LONG TERME	102,9	119,4	34,1	16,5	16,0
MOYEN TERME	40,3	47,3	13,5	7,0	17,3
COURT TERME	177,9	183,1	52,3	5,1	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>321,1</b>	<b>349,7</b>	<b>100</b>	<b>28,6</b>	<b>8,9</b>

Source : EMF

En première catégorie, les crédits à long terme<sup>8</sup> représentent 55,3 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 74,7 % de l'ensemble des concours (Voir annexe 5, tableaux 14 et 15). La prédominance des crédits à long terme en première catégorie provient des réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, dont les crédits sont principalement à long terme (respectivement 70,7 et 21,1 milliards à fin décembre 2020).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 43,2 %, passant de 73,2 à 104,9 (+31,7) milliards. Le taux de créances en souffrance est ainsi passé de 18,6 % au 31 décembre 2019, à 23,1 % au 31 décembre 2020.

**Tableau 3.24** : Evolution des créances en souffrance (en milliards de F CFA)

CREANCES EN SOUFFRANCE	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	22,3	40,8	38,9	18,5	83,0
DEUXIEME CATEGORIE	50,5	63,5	60,5	13,0	26,0
TROISIEME CATEGORIE	0,5	0,6	0,6	0,2	32,6
<b>TOTAL</b>	<b>73,2</b>	<b>104,9</b>	<b>100</b>	<b>31,7</b>	<b>43,2</b>

Source : EMF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (58,7 %), suivie de la deuxième catégorie (25,8 %). La première catégorie arrive en dernière position avec un taux de 19,6 %.

<sup>8</sup> Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an  
 Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans  
 Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

### III.1.4.2.3. Transformation

En première catégorie, le ratio crédits/dépôts s'établit à 69,4 % en 2020, contre 72,6 % un an plus tôt (-3,2 points). En deuxième catégorie, il passe de 79,2 % à 75,6 %, soit une baisse de 3,7 points.

Dans l'ensemble, l'on note que les ressources collectées auprès de la clientèle et des membres restent excédentaires, comparativement aux crédits accordés.

**Tableau 3.25 : Evolution du ratio crédits/dépôts**

CATEGORIES	31/12/2019			31/12/2020		
	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS
PREMIERE CATEGORIE	259,3	188,2	72,6%	299,8	208,0	69,4%
DEUXIEME CATEGORIE	258,9	205,1	79,2%	325,0	245,6	75,6%

Source : CNEF

De même, le rapport entre les concours longs accordés par les EMF et leurs ressources courtes, révèle que globalement les dépôts à vue sont excédentaires sur les crédits à long et moyen terme (CLMT) :

- en première catégorie le ratio crédits à long et moyen terme/dépôts à vue est passé de 42,3 % à 40,9 % (-1,4 point) au cours de la période sous revue ;
- en deuxième catégorie, il reste situé autour de 19,7 %, l'on observe une très légère baisse (-0,03 point).

**Tableau 3.26 : Evolution du ratio crédits à long et moyen termes/dépôts à vue**

CATEGORIES	31/12/2019			31/12/2020		
	DAV	CLMT	CLMT/DAV	DAV	CLMT	CLMT/DAV
PREMIERE CATEGORIE	251,7	106,4	42,3%	294,6	120,5	40,9%
DEUXIEME CATEGORIE	185,9	36,7	19,7%	234,1	46,1	19,7%

Source : CNEF

### III.1.4.2.3. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements microfinance de deuxième catégorie

Grâce à l'application informatique de calcul du TEG du CNEF déployée auprès des établissements de microfinance de deuxième catégorie, il a été procédé pour la première fois à la mesure de façon fiable du coût des crédits octroyés par les EMF. Ainsi, plus de 80% du marché des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie ont été couverts par le CNEF aux premier et deuxième semestres 2020.

Comparativement aux banques et établissements financiers, les EMF octroient des crédits à des taux très élevés à trois types de clientèle : les particuliers, les PME et les personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.). En effet, le TEG moyen des crédits octroyés aux particuliers (toutes catégories confondues) a été de 39,51 % en 2020 contre un taux nominal moyen de 22,06 %. Celui des

découverts a atteint 55,31 %, tandis que celui des crédits à la consommation, autres que le découvert a été de 42,48 %, contre 36,40 % pour les crédits à moyen terme. Les crédits les moins onéreux octroyés par EMF de deuxième catégorie sont les crédits à long terme dont le TEG a été de 18,17 %, suivis des crédits immobiliers (25,11 %) et des escomptes d'effets (25,97 %).

Pour ce qui est des PME, le TEG moyen de leurs crédits a été de 32,55 %. Bien que constituant la catégorie de la clientèle des EMF bénéficiant des crédits les moins onéreux, les PME sollicitent davantage des crédits à court terme dont le coût reste encore très élevé (36,22 %). Ces crédits représentent 70% des crédits octroyés aux PME par les EMF de deuxième catégorie. Les escomptes d'effets quant à eux ont été tarifés à 31,47 % en 2020, contre 29,25 % pour les découverts, 28,16 % pour les crédits à moyen terme et 23,58 % pour les crédits à long terme.

Les personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises constituent la catégorie de la clientèle des EMF dont les crédits sont plus onéreux. En 2020, le TEG moyen de leurs crédits a été de 49,18 %, avec 63,15 % pour les crédits de trésorerie, autres que le découvert, 40,95 % pour les crédits à moyen terme et 26,99 % pour les crédits à long terme.

**Tableau 3.27 : Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par type de bénéficiaire**

	Taux nominaux Moyens (%)	TEG Moyens (%)
<b>1.Particuliers</b>	<b>22,06</b>	<b>39,51</b>
Crédits à la consommation, autres que le découvert	20,83	42,48
Découverts	52,76	55,31
Escomptes d'effets	23,22	25,97
Crédits à moyen terme*	22,82	36,40
Crédits à long terme*	13,06	18,17
Crédits immobiliers	14,29	25,11
<b>2.Petites et Moyennes Entreprises</b>	<b>22,44</b>	<b>32,55</b>
Crédits de trésorerie, autres que les découverts, escomptes d'effets et affacturages	23,06	36,22
Découverts	26,29	29,25
Escomptes d'effets	23,92	31,47
Crédits à moyen terme	21,86	28,16
Crédits à long terme	18,26	23,58
<b>3.Personnes Morales Autres que PME et GE</b>	<b>32,73</b>	<b>49,18</b>
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	41,45	63,15
Crédits à moyen terme*	25,16	40,95
Crédits à long terme*	21,80	26,99
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les ménages (TEG moyen de 40,61 %), les clients des secteurs du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (38,01 %), et de l'Agriculture, chasse et sylviculture (37,76 %), supportent les coûts les plus élevés.

Les crédits les moins onéreux sont octroyés aux clients travaillant dans les secteurs des activités financières (24,40 %), de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (28,80 %), et dans une certaine mesure ceux du secteur des activités extractives (31,06 %).

**Tableau 3.28 :** Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par secteur d'activité

	Année 2020
Secteur d'activité	TEG moyen (%)
Agriculture, chasse et sylviculture	37,76
Pêche, pisciculture, aquaculture	34,96
Activités extractives	31,06
Activités de fabrication	35,48
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28,80
Construction	31,02
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	38,01
Hôtels et restaurants	31,33
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	31,38
Activités financières	24,40
Immobilier, locations et services aux entreprises	35,42
Activités d'administration publique	31,33
Éducation	33,80
Activités de santé et d'action sociale	33,32
Activités à caractère collectif ou personnel	36,54
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	40,61
Activités des organisations extraterritoriales	32,78

Source : CNEF

### III.1.4.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

A fin décembre 2020, le total bilan du secteur de la microfinance représente 11,2 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement et identiquement 11,6 % des dépôts et crédits des banques.

**Tableau 3.29 :** Comparaison des activités des banques et des EMF (montants en milliards de F CFA)

INTITULES	31/12/2019	31/12/2020
Total Bilan EMF	658,2	783,2
Total Bilan Banques	6 472,2	7 010,7
<b>Total Bilan</b>	<b>7 130,5</b>	<b>7 793,9</b>
<b>Total Bilan EMF/Banques (en %)</b>	<b>10,2</b>	<b>11,2</b>
Dépôts EMF	518,1	624,8
Dépôts Banques	4 870,0	5 378,7
<b>Total Dépôts</b>	<b>5 388,1</b>	<b>6 003,5</b>
<b>Dépôts EMF/Banques (en %)</b>	<b>10,6</b>	<b>11,6</b>
Crédits EMF	394,4	454,6
Crédits Banques	3 664,7	3 908,8
<b>Total Crédits</b>	<b>4 059,0</b>	<b>4 363,5</b>
<b>Crédits EMF/Banques (en %)</b>	<b>10,8</b>	<b>11,6</b>

Source : EMF, CERBER

Au 31 décembre 2020, 2 451 881 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 3 760 270 dans les banques commerciales. Au cours de l'exercice 2020, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 4,9 % dans le secteur de la microfinance, et de 3,4 % dans le secteur bancaire.

**Tableau 3.30** : Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2019	31/12/2020	% Total	Variation en volume	Variation en %
Nombre de comptes EMF	2 336 783	2 451 881	39,5	115 098	4,9
Nombre de comptes Banques	3 637 146	3 760 270	60,5	123 124	3,4
<b>Total</b>	<b>5 973 929</b>	<b>6 212 151</b>	<b>100</b>	<b>238 222</b>	<b>4,0</b>

**Source** : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, CERBER

### III.1.4.3. Evolution des performances<sup>9</sup>

#### III.1.4.3.1. Performance sociale

Selon les données du Cadre d'Analyse et de Suivi des EMF (CASEMF), tous les EMF en activité au Cameroun expriment l'intention de servir les exclus du secteur bancaire classique, mais la manifestation de cette intention n'a été effective que chez 44 % d'entre eux en 2020.

74 % utilisent des indicateurs de pauvreté et d'exclusion pour cibler leurs clientèles (faible alphabétisation, faibles revenus, logement précaire, absence de patrimoine, éloignement géographique, nombre de membres de la famille, type d'activité exercé, handicap physique), mais moins de 5 % ont des agences dans des zones difficiles d'accès. De même, le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne est supérieur à 5 000 F CFA dans 78 % des établissements. Les femmes représentent plus de la moitié des bénéficiaires de crédits dans les livres de seulement 2 % d'entre eux, et dans 41 % des établissements, les déposants ayant un niveau d'épargne mensuelle inférieur à 10 000 F CFA représentent moins de 20 % de l'ensemble des clients.

L'accès des clients aux services non financiers adaptés aux besoins sociaux n'est généralisé que dans 28 % des établissements. 26 % seulement proposent des crédits dédiés à la réalisation de projets communautaires, et 11 % disposent d'une caisse spéciale pour intervenir en cas de catastrophes ou de sinistres au sein des communautés auprès lesquelles ils sont implantés.

Toutefois, 89 % des établissements proposent des prêts adaptés aux besoins des clients dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de la santé, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'équipement. Dans ce cadre, 60 % définissent les échéanciers de remboursement des crédits conjointement avec les emprunteurs.

En outre, les clients peuvent rencontrer un haut responsables en cas de différends dans 70 % des établissements, et 28 % disposent en interne d'une instance dédiée au règlement des litiges.

Enfin, 44 % des établissements disposent de programmes de formation/accompagnement des petits entrepreneurs, 74 % mènent des actions pour faciliter leur accès à certains services (santé, éducation, électricité, justice, etc.), et 78 % ont adopté des procédures visant à limiter les taux d'intérêt excessifs et à prévenir le surendettement des clients.

<sup>9</sup> L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international. (Voir Annexe 6).



### III.1.4.3.2. Gouvernance

Le CNEF procède trimestriellement à l'évaluation des performances opérationnelles des EMF. En raison de l'application des mesures de riposte contre la pandémie de la Covid-19 prises par le Gouvernement, cette activité n'a été menée qu'au quatrième trimestre de l'exercice 2020. 10 EMF seulement ont été évalués en 2020, contre 33 en 2019.

Les scores obtenus par les établissements évalués révèlent comme en 2019, que les facteurs qui obèrent les performances des EMF au plan de la gouvernance sont la faible capacité des actionnaires à renforcer les ressources longues en cas de besoin, la rareté ou l'absence de plans de développement pertinents, le non-respect des organigrammes, l'absence de politiques de motivation et de formation du personnel. Par ailleurs, l'on note la faible couverture des risques par des polices d'assurance conséquentes, et l'organisation rudimentaire de la gestion des archives dans la majorité des établissements.

Par contre, les principaux éléments qui soutiennent les performances opérationnelles des EMF sont la qualité des ressources humaines qu'ils emploient, la qualité de leurs dispositifs de contrôle interne et externe, grâce à l'encadrement de l'Autorité de supervision, et la relative solidité de leurs dispositifs de sécurisation des valeurs.

**Tableau 3.31 : Scores moyens par critères**

CRITERES D'EVALUATION	Echelle -1,67 à 1,67	
	Score moyen 2019	Score moyen 2020
Capacité des actionnaires à renforcer les ressources longues de l'entreprise	-0,49	0,1
Régularité des réunions organes sociaux	0,42	0,31
Effectivité du rôle du Conseil d'Administration	0,35	0,63
Planification stratégique	0,28	-0,31
Respect de l'organigramme	0,63	0
Pertinence de l'organigramme	0,35	0,84
Qualification du personnel	1,04	1,15
Politiques de formation et de motivation du personnel	-0,28	-0,84
Organisation du contrôle interne et externe	0,7	0,73
Qualité de la gestion des suspens comptables	1,39	0,31
Qualité du système d'information	0,28	0,42
Qualité de la gestion des engagements	0,35	0,42
Solidité du dispositif de sécurité physique	0,77	0,84
Couverture des risques opérationnels par des polices d'assurances conséquentes	0,21	0,1
Qualité de l'organisation de la gestion des archives	0,28	-0,31

**Source :** CASEMF

Au terme de l'exercice 2020, le classement des EMF les plus performants sur le plan de la gestion des performances opérationnelles reste inchangé comparativement à l'exercice 2019 :

**Tableau 3.32 : Classement des 10 EMF les plus performants à fin décembre 2020**

N°	PREMIÈRE CATÉGORIE		DEUXIÈME CATÉGORIE	
	EMF	SCORE	EMF	SCORES
1	BAYELLE COOPERATIVE CREDIT UNION	11,7	ADVANS	22,5
2	CAISSE POPULAIRE DE LA DOUANE	10,9	FINANCIAL HOUSE	21,7
3	MC2 NJOMBE	10,02	PANAFRICAN	20,9
4	MC2 LOUM	9,2	FIRST TRUST SAVINGS AND LOANS	20,9
5	BAMENDA POLICE COOPERATIVE CREDIT UNION	9,1	FIGEC	20,9
6	MC2 NKONGSAMBA	9,2	MIGEC	16,7
7	BAFUNG COOPERATIVE CREDIT UNION	8,4	ACEP	15,9
8	MC2 FOTO	7,5	NOFIA	14,19
9	MC2 FOREKE	7,5	RURAL INVESTMENT CREDIT	13,36
10	MC2 BAFOUSSAM RURAL	7,5	EXPRESS UNION	13,4

**Source :** CASEMF

## **III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance**

### **III.1.5.1. Reformes et perspectives du système bancaire**

#### **III.1.5.1.1 Reformes du système bancaire**

##### ***III.1.5.1.1.1. Secteur bancaire***

Dans le secteur bancaire, l'année 2020, qui a connu un ralentissement des activités du fait de la crise sanitaire, a été marquée par la poursuite des réformes dans le secteur financier prévues dans le Programme Economique et Financier 2017- 2020 (PEF) conclu le 26 juin 2017 entre le Cameroun et le Fonds Monétaire International (FMI).

En ce qui concerne la résolution des banques en difficulté, la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de restructuration s'est poursuivie selon le chronogramme prescrit par la COBAC. La banque des PME a quant à elle amorcé l'implémentation de son nouveau modèle d'affaire adopté par le Conseil d'Administration au cours de sa session du 27 février 2020 et la mise en œuvre des objectifs

Pour ce qui est des mesures visant la réduction du volume structurellement élevé de créances en souffrance, leur mise en œuvre s'est poursuivie conformément au plan action élaboré dans le cadre du PEF 2017-2020. Toutefois, certaines activités prévues notamment le séminaire à l'attention des responsables des banques sur les modes alternatifs de règlement des litiges, ou le séminaire d'évaluation des juges formés à la résolution des conflits bancaires, n'ayant pas pu se tenir à cause du contexte de la pandémie.

Concernant le développement des offres de financement, un atelier National sur le Crowdfunding s'est tenu en février 2020 en vue de vulgariser cet instrument auprès des PME et des porteurs de projets. Par ailleurs, au cours de cet atelier, une collecte de données auprès des différents acteurs a été effectuée en vue de proposer des recommandations pour l'élaboration d'une politique nationale du Crowdfunding.

##### ***III.1.5.1.1.2. Opérations de changes et transferts***

En matière de changes et transferts, l'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes issues du Règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC et de ses 14 Instructions.

#### **III.1.5.1.2. Perspectives du système bancaire**

Au cours de l'année 2021, il est envisagé la poursuite de la mise en œuvre des réformes prévues dans le PEF. C'est notamment le cas de la finalisation de la restructuration des banques en difficultés, de la mise en œuvre des activités du plan d'action des mesures identifiées dans la stratégie de résorption des créances en souffrance, de l'implémentation du nouveau business model de la banque des PME, de la poursuite de la mise en œuvre des objectifs du Contrat de performance entre l'Etat du Cameroun et la banque publique.

Par ailleurs, les actions de vulgarisation de la Loi sur l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance seront entreprises et les activités relatives à l'élaboration d'une politique nationale du Crowdfunding au Cameroun lancées au sein du Groupe de Travail créé à cet effet.

### **III.1.5.2. Reformes et perspectives du secteur de la microfinance**

#### **III.1.5.2.1. Réformes du secteur de la microfinance**

Au cours de l'année 2020, quelques reformes règlementaires ont été opérées. Ces réformes, impulsées par les effets néfastes de la Covid-19 sur la qualité de l'offre des produits et services des Etablissements de Microfinance dans le cadre du financement de l'économie, ont porté, entre autres sur :

- la Décision COBAC D-2020 /027 du 15 avril 2020 portant dérogations temporaires à certaines exigences de la réglementation appliquée aux Etablissements assujettis à la COBAC
- la Décision COBAC D-2020/104 du 30 juillet 2020 portant mesures d'adaptation de la réglementation prudentielle applicable aux Etablissements assujettis à la COBAC.

Plusieurs lettres circulaires de la COBAC ont été également prises. S'agissant de la promotion de la finance islamique, le Programme d'Appui au Projet de Financement de la Microfinance en Mode Islamique au Cameroun (PPFMMIC) a effectivement démarré ses activités, et tenu son tout premier comité de pilotage sous la présidence de Monsieur le Ministre des Finances. Ce comité de pilotage a abouti, entre autres, à la validation du dispositif institutionnel et opérationnel du programme et à l'installation du coordonnateur et du coordonnateur adjoint du programme.

#### **III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance**

Au cours de l'année 2021, les autorités de supervision, de contrôle et d'encadrement du secteur de la microfinance comptent poursuivre les réformes engagées, renforcer la supervision, le contrôle et l'encadrement du secteur de la microfinance en vue de le rendre plus consolidé et stable. Ces actions portent notamment sur :

- la poursuite de la vulgarisation et la sensibilisation des EMF sur la mise en œuvre et le respect du nouveau cadre règlementaire avec, entre autres la création de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements d Microfinance de la CEMAC ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'arrêté portant attribution et gestion du code salaire aux établissements de microfinance ;
- la poursuite des travaux du comité chargé de la mise sur pied d'un Fonds de Garantie et de Refinancement des EMF ;
- l'amélioration des actions de suivi de l'impact des projets d'appui au secteur de la microfinance mis en œuvre par le Gouvernement ;
- l'opérationnalisation effective de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) qui s'articulera notamment autour de la poursuite de la révision du document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive pour tenir compte des résultats des études ;
- la poursuite de la diffusion et la vulgarisation du Règlement n° 01/17 CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC et des 11 règlements COBAC sur la microfinance qui l'accompagnent ;

- la poursuite de la formation des formateurs sur la microfinance, l'élaboration d'un manuel de procédures d'octroi et de recouvrement des crédits, etc.) ;
- l'alimentation et l'optimisation de la base de données vigie microfinance ;
- la poursuite de la vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF auprès des EMF.

### III.2.Situation du secteur des assurances

L'année 2020 aura été marquée dans le secteur des assurances au Cameroun par :

- la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance à cinq (05) milliards en 2021 ;
- la poursuite de la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) avec un accent sur les réseaux sociaux ;
- la mise en place d'un Groupe de Travail interministériel chargé de mener une réflexion globale sur l'assurance des véhicules administratifs et des Forces de défense et de sécurité et la mise en place d'une attestation d'assurance administrative (Cf. Arrêté n°00000763/MINFI du 11 septembre 2020) ;
- la mise en place d'un contrôle dématérialisé de l'authenticité des attestations d'assurance automobile ;
- la lutte contre l'évasion des capitaux à travers le contrôle du respect des dispositions relatives à l'assurance communautaire et aux cessions en réassurance ;
- le suivi des sinistres de grande ampleur ;
- les retards accusés dans la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et dans la révision de l'arrêté de 1994 portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

#### *Encadré 10 : Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances*

**Assurance** : Technique dont le rôle fondamental est de protéger à travers un versement de prestations financières, en cas de survenance de certains événements, les patrimoines et les personnes moyennant une rémunération.

**Assurances dommages ou assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers)** : Assurances ayant pour objet la réparation des conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Elles sont soumises à un principe fondamental dit principe indemnitaire selon lequel la prestation de l'assureur ne peut en aucun cas excéder le préjudice réel subi par l'assuré.

**Assurances de personnes** : Assurances ayant pour objet le versement des prestations forfaitaires en cas d'événement affectant la personne même de l'assuré. Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital ou d'une rente.

**Prime** : Contribution que verse l'assuré à l'assureur en contrepartie de la garantie qui lui est accordée.

**Primes émises** : Ensemble des contributions versées à l'assureur par les assurés au cours d'un exercice (1er janvier - 31 décembre) ; elles constituent le chiffre d'affaires de la société d'assurances.

**Primes acquises** : Somme des primes émises et variation des provisions de primes.

**Provisions** : Sommes d'argent mises en réserve et destinées à couvrir les différentes dettes de l'assureur résultant de ses obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. Le calcul de ces provisions est règlementé par le code des assurances (article 334.)

**Provisions pour risques en cours (PREC)** : Provisions destinées à couvrir les risques et les frais généraux afférents, pour chacun des contrats à primes payables d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance du contrat.

**Provisions pour sinistres à payer (PSAP)** : Provisions destinées à couvrir les sinistres survenus avant la clôture de l'exercice (31 décembre), mais qui n'ont pas encore été payés.

**Provisions techniques (PT)** : Dettes de l'assureur figurant au passif du bilan, devant en contrepartie être représentées à l'actif du bilan par des valeurs équivalentes en placements, selon les normes imposées par le code des assurances.

**Provisions mathématiques (PM) :** Provisions concernant exclusivement les opérations d'assurance vie et étant constituées des sommes que l'assureur doit mettre en réserve pour faire face à ses engagements envers l'assuré.

**Produits financiers nets (PFN) :** Différence entre les produits des placements et les charges des placements.

**Sinistre :** Réalisation de l'évènement dommageable prévu et garanti au contrat.

**Sinistres payés :** Sommes déboursées par l'entreprise au cours d'un exercice pour le paiement des sinistres, quelle que soit leur année de survenance.

**Prestations échues :** Paiements dus pour les contrats d'assurances vie et capitalisation arrivés à terme.

**Charge de sinistres :** Somme des sinistres payés et de la variation des provisions pour sinistres.

**Réassurance :** Opération par laquelle une entreprise d'assurance (cédante ou assureur direct) se fait assurer à son tour auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou partie des risques qu'elle a souscrits.

**Solde de réassurance :** Différence entre la part des réassureurs dans les charges et les primes acquises aux réassureurs.

**Marge de solvabilité :** Garantie supplémentaire imposée par le code des assurances (article 337) destinée à garantir les engagements vis-à-vis des assurés et à faire face aux aléas inhérents à l'activité d'assurance. Elle correspond globalement aux fonds propres de l'entreprise.

**Engagements réglementés :** Ce sont les provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés.

**Source :** DNA

### III.2.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances

En raison des dispositions réglementaires de la CIMA relatives à la consolidation des statistiques des compagnies d'assurances, les données du secteur des assurances en 2020 ne peuvent être disponibles qu'au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. En conséquence, les informations contenues dans le rapport sont celles de 2019.

Ainsi, au titre de l'exercice 2019, le marché camerounais des assurances est formé de vingt-huit (28) sociétés agréées dont dix-sept (17) dans la branche dommage et onze (11) en vie et capitalisation. Le réseau de distribution est animé par 101 Agences Générales, 114 sociétés de courtage et 98 mandataires non-salariés.

Ce secteur d'activité qui emploie plus de 5 000 personnes a réalisé un chiffre d'affaires global de 209,0 milliards contre 207,26 milliards en 2018, soit une progression de 0,9 %.

Les émissions de la branche dommage représentent 67,5% des parts de marché et celles de la branche vie correspondent à 32,5%.

L'assurance automobile représente 21,5% de l'ensemble des émissions du marché.

En 2019, les entreprises d'assurances ont constitué des provisions techniques (en non vie) et mathématiques (en vie) pour un montant cumulé de 362,3 milliards, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente.

Les placements sont majoritairement composés des dépôts en banque, de l'immobilier, des obligations et des autres valeurs d'État.

Les produits financiers nets générés des placements s'élèvent à 11,3 milliards contre 8,9 milliards en 2018, soit une hausse de 27,2 %.

Le montant des prestations payées aux ménages et unités de production croît sans cesse. En 2019, il est de 96,9 milliards contre 93,79 milliards en 2018, soit une progression de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers) ont apporté 43,3 % du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des sociétés d'assurances contre près de 43,0 % en 2018. En contrepartie, ils ont reçu au titre des commissions 25,5 milliards, soit 12,2 % de ces émissions.

En 2019, la masse salariale des sociétés d'assurances du marché a augmenté de 13,7 % pour s'établir à 18,5 milliards.

Le stock cumulé de primes arriérées au 31 décembre 2019 demeure croissant et représente près de 16,0 % du chiffre d'affaires de la branche non vie réalisé en 2019.

Le taux de sinistralité de l'ensemble du marché a augmenté à 55,2 % contre 52,0 % en 2018.

Le taux de chargement du marché a baissé de 0,4 point entre 2018 et 2019. Dans la branche dommage, il est passé de 39,4 % à 40,3 % alors que dans la branche vie et capitalisation il a baissé de 30,7 % à 28,2 %.

Les charges de gestion ont régressé de 89,8 millions entre 2018 et 2019 pour se situer à 76,0 milliards. Elles représentent 36,3% des émissions contre 36,7 % en 2018.

En 2019, le solde de réassurance demeure en faveur des réassureurs à hauteur de 17,0 milliards contre 20,2 milliards en 2018.

Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat d'exploitation net de réassurance à 12,63 milliards contre 10,1 milliards en 2018, soit une hausse de 25,2 %. Cette augmentation est essentiellement portée par la branche dommage.

En ce qui concerne la situation financière du marché, le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements réglementés toutes branches confondues a enregistré 447,3 milliards en 2019, soit une hausse de 11,0 % sur un an. Il représente 111,8 % des engagements réglementés.

En outre, le marché affiche au 31 décembre 2019 une marge disponible de 106,59 milliards pour une marge minimale exigible de 33,6 milliards ; soit un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 317,3 % contre 258,9 % en 2018.

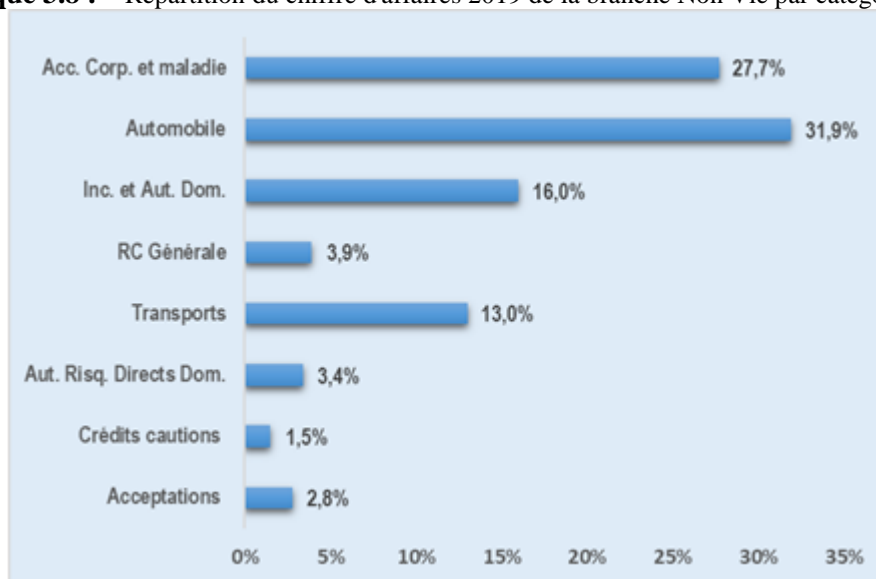
### **III.2.2. Les assurances dommages**

Comme en 2018, la branche dommage est constituée de 17 sociétés.

#### **III.2.2.1. La production**

Le chiffre d'affaires réalisé par la branche dommage en 2019 s'élève à 141,2 milliards. Il est en baisse de 1,5 % par rapport à 2018. Il est principalement porté par l'« Automobile » et les « Accidents corporels et Maladie ».

**Graphique 3.8 :** Répartition du chiffre d'affaires 2019 de la branche Non Vie par catégorie



Source : MINFI/DNA

**Tableau 3.33 :** Répartition par société du chiffre d'affaires de 2017 à 2019

SOCIETES	PRIMES ÉMISES (en milliards F CFA)			PARTS DE MARCHÉ (%)		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACTIVA	17,1	19,7	17,4	12,5	13,6	12,3
ALLIANZ	13,7	14,5	14,9	10,0	10,1	10,6
AREA	4,5	5,2	4,5	3,3	3,6	3,2
AGC	3,4	4,0	3,8	2,5	2,8	2,7
ATLANTIQUE	0,1	1,4	3,0	0,1	1,0	2,1
AXA	19,0	20,5	20,8	13,8	14,3	14,7
CHANAS	12,1	11,6	12,2	8,9	8,1	8,6
CPA	3,0	2,4	2,2	2,2	1,7	1,6
GMC	8,8	9,0	9,3	6,4	6,3	6,6
NSIA	7,2	8,8	10,3	5,3	6,1	7,3
PRO ASSUR	3,1	3,6	3,0	2,3	2,5	2,1
PRUBGI	3,2	3,3	3,0	2,3	2,3	2,1
ROYAL ONYX		0,5	1,6	-	0,4	1,2
SAAR	19,2	18,7	17,3	14,0	13,0	12,2
SAHAM	10,8	10,5	9,0	7,9	7,3	6,4
SAMARITAN				-	-	-
SUNU IARD	1,4	1,7	3,3	1,0	1,2	2,3
ZENITHE	10,4	8,2	5,7	7,6	5,7	4,0
ENSEMBLE IARD	137,1	143,4	141,2	100	100	100

Source : MINFI/DNA

### III.2.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets issus des placements ont augmenté de 12,2 % par rapport à 2018. Ils passent de 5,0 milliards en 2018 à 5,6 milliards en 2019.

### III.2.2.3. Les charges de sinistres

La charge de sinistre a augmenté dans la branche dommage en 2019. Elle s'élève à 65,2 milliards contre 63,0 milliards en 2018 ; soit une hausse de 3,5 %.

L'évolution sur les cinq (05) dernières années de la charge de sinistre de la branche dommage est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau 3.34 : Évolution de la charge de sinistres de 2017 à 2019**

SOCIETES	2017	2018	2019	Variation
	<i>(en millions F CFA)</i>			<i>(en %)</i>
ACTIVA	433,9	233,8	-78,6	-133,6
ALLIANZ	2653,6	2561,3	3406,3	33,0
AREA	120,1	134,5	154,2	14,7
AGC	114,4	226,3	107,5	-52,5
ATLANTIQUE	44,4	79,2	76,6	-3,3
AXA	671,2	606,6	744,2	22,7
CHANAS	606,3	445,9	573,9	28,7
CPA	170,5	148,9	160,5	7,8
GMC	268,9	264,6	270,7	2,3
NSIA	-13,8	-77,5	-4,7	-94,0
PRO ASSUR	118,8	144,2	178,4	23,7
PRUBGI	85,0	19,6	-0,8	-104,0
ROYAL ONXY		35,4	53,4	50,9
SAAR	-176,4	131,7	-46,9	-135,6
SAHAM	136,0	138,9	238,9	72,0
SAMARITAN				-
SUNU IARD	-0,1	41,1	51,6	25,5
ZENITHE	-81,0	-138,6	-281,4	103,1
<b>ENSEMBLE IARD</b>	<b>5151,8</b>	<b>4995,7</b>	<b>5603,8</b>	<b>12,2</b>

Source : MINFI/DNA

Le taux de sinistralité dans la branche dommage se situe à 45,8 % en 2019, alors qu'il était de 44,1 % en 2018 et 36,5 % en 2017.

#### III.2.2.4. Les charges de gestion

La charge de gestion est également en hausse sur les cinq (05) dernières années. En 2019, elle s'élève à 76,0 milliards.

#### III.2.2.5. La Réassurance

En 2019, la branche dommage a réduit le déficit de son solde de réassurance de 18,4 % pour s'établir à -16,0 milliards. Le taux moyen de cession de primes de la branche dommage est de 29,4 %.

**Tableau 3.35 : Soldes de réassurance par société entre 2017 et 2019**

Sociétés	2 017	2 018	2 019
	<i>(En millions F CFA)</i>		
ACTIVA	-1 958,1	2 364,6	-1 132,8
ALLIANZ	2 603,3	-1 855,6	3 484,5
AREA	-504,9	-348,3	197,8
AGC	-306,1	-436,3	-272,4
ATLANTIQUE	-7,1	-140,4	-15,5
AXA	-6 360,1	-7 359,9	-6 868,1
CHANAS	-2 508,5	-3 240,0	-4 383,2
CPA	-784,9	-178,6	-100,5
GMC	-219,5	-258,1	-135,7
NSIA	-1 628,5	-913,7	-1 010,9
PRO ASSUR	-229,1	-426,5	89,9
PRUBGI	155,9	33,3	-221,3
ROYAL ONYX		207,4	-621,9
SAAR	-6 777,9	-2 527,5	-2 366,2
SAHAM	-1 657,7	-4 728,9	-1 458,2
SAMARITAN			
SUNU IARD	-38,1	-128,3	-194,9
ZENITHE	-1 011,0	293,5	-1 026,9
<b>ENSEMBLE IARD</b>	<b>-21 232,4</b>	<b>-19 643,4</b>	<b>-16 036,3</b>

Source : MINFI/DNA



### III.2.2.6. Les Résultats

Les opérations d'assurances dommages ont affiché en 2019 un résultat d'exploitation net de réassurance de 10,0 milliards contre 8,8 milliards en 2018, soit une hausse de 14,5 %.

**Tableau 3.36 :** Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2017 et 2019

SOCIÉTÉS	2017	2018	2019	Variation
	<i>(En millions F CFA)</i>			<i>(En %)</i>
ACTIVA	3 044,2	3 090,4	2 975,6	-3,7
ALLIANZ	3 046,1	-379,4	3 069,9	909,1
AREA	303,8	129,9	177,2	36,4
AGC	428,5	286,2	187,8	-34,4
ATLANTIQUE	-1,1	-285,0	-1,7	99,4
AXA	2 781,4	2 084,2	2 300,9	10,4
CHANAS	-382,6	-1 112,2	487,6	143,8
CPA	-34,0	0,7	90,0	12007,5
GMC	643,7	446,0	131,4	-70,5
NSIA	-271,2	1 538,1	1 801,2	17,1
PRO ASSUR	533,4	882,1	-1 227,9	-239,2
PRUBGI	115,6	-842,7	-447,4	46,9
ROYAL ONXY		-578,3	-918,9	-58,9
SAAR	-482,8	102,9	1 364,6	1226,1
SAHAM	410,9	340,8	129,0	-62,1
SAMARITAN				
SUNU IARD	-110,1	-494,7	115,8	123,4
ZENITHE	2 186,9	3 551,6	-200,4	-105,6
<b>ENSEMBLE IARD</b>	<b>12 212,9</b>	<b>8 760,6</b>	<b>10 034,7</b>	<b>14,5</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.2.7. Les engagements réglementés

La branche dommage affiche en 2019 des engagements réglementés d'un montant de 148,0 milliards, pour des actifs admis en représentation de 175,2 milliards ; soit un taux de couverture de 118,3 %.

**Tableau 3.37 :** Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2019

Compagnies	Montant des engagements réglementés	Montant des actifs admis en couverture	Solde de couverture	Taux de couverture
	<i>(en millions F CFA)</i>			<i>(en %)</i>
ACTIVA	18 501,5	18 992,8	491,3	102,7
ALLIANZ	22 223,5	28 263,9	6 040,4	127,2
AREA	6 016,7	6 751,9	735,2	112,2
AGC	3 106,5	4 993,8	1 887,3	160,8
ATLANTIQUE	1 347,1	2 612,9	1 265,8	194,0
AXA	15 950,0	20 030,5	4 080,4	125,6
CHANAS	12 821,0	14 041,5	1 220,6	109,5
CPA	3 720,8	3 761,1	40,4	101,1
GMC	10 548,8	10 829,6	280,8	102,7
NSIA	5 035,3	5 978,2	942,9	118,7
PRO ASSUR	5 332,5	9 404,8	4 072,3	176,4
PRUBGI	1 436,9	2 103,0	666,2	146,4
ROYAL ONXY	572,0	2 609,8	2 037,8	456,2
SAAR	22 585,3	24 887,3	2 302,0	110,2
SAHAM	7 835,0	8 071,5	236,5	103,0
SUNU IARD	3 954,0	4 475,9	521,9	113,2
ZENITHE	7 042,6	7 349,3	306,7	104,4
<b>Ensemble IARD</b>	<b>148 029,5</b>	<b>175 157,9</b>	<b>27 128,4</b>	<b>118,3</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.2.8. La marge de solvabilité

Comme en 2018, la marge de solvabilité de toutes les sociétés d'assurances dommages demeure excédentaire. Elle est passée de 47,9 milliards en 2018 à 55,7 milliards en 2019. Le taux de marge de solvabilité est de 352,3 % contre 307,1 % en 2018.

**Tableau 3.38 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2019**

Compagnies	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge
	<i>(en millions F CFA)</i>			<i>(en %)</i>
ACTIVA	7 168,2	1 739,6	5 428,6	412,1
ALLIANZ	9 559,0	1 922,8	7 636,2	497,1
AREA	3 561,9	629,5	2 932,3	565,8
AGC	3 457,4	696,9	2 760,5	496,1
ATLANTIQUE	2 065,7	560,4	1 505,4	368,6
AXA	7 296,2	3 051,8	4 244,4	239,1
CHANAS	7 588,2	2 861,9	4 726,3	265,1
CPA	1 962,0	412,8	1 549,2	475,3
GMC	4 575,2	1 453,9	3 121,3	314,7
NSIA	4 168,7	1 740,9	2 427,8	239,5
PRO ASSUR	4 498,6	508,7	3 989,9	884,4
PRUBGI	910,6	629,2	281,4	144,7
ROYAL ONXY	1 881,4	97,1	1 784,3	1938,5
SAAR	9 178,6	3 194,3	5 984,4	287,4
SAHAM	4 328,1	901,5	3 426,6	480,1
SUNU IARD	1 722,1	619,6	1 102,4	277,9
ZENTHE	3 864,9	1 058,9	2 806,0	365,0
<b>Ensemble IARD</b>	<b>77 786,8</b>	<b>22 079,9</b>	<b>55 706,9</b>	<b>352,3</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.3. Les assurances vie

En 2019, onze (11) sociétés d'assurance ont animé la branche vie et capitalisation.

#### III.2.3.1. La production

S'agissant des primes d'assurance des sociétés vie et capitalisation, elles se sont accrues de 6,2 %. Elles s'élèvent à 67,8 milliards en 2019 dont 50,6 % provient des assurances collectives.

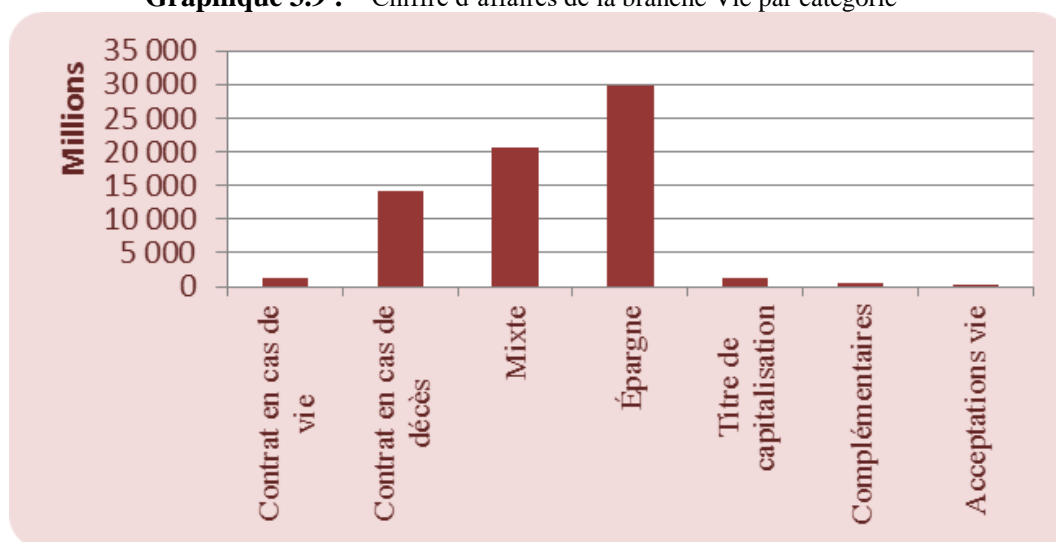
**Tableau 3.39 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2017 à 2019**

SOCIETES	PRIMES ÉMISES <i>(en millions F CFA)</i>			PARTS DE MARCHÉ <i>(en %)</i>		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACAM VIE	130,2	207,9	1159,4	0,0	0,3	1,7
ACTIVA VIE	7269,8	8099,6	8344,3	14,2	12,7	12,3
ALLIANZ VIE	17983,7	19603,7	19933,6	34,4	30,7	29,4
NSIA VIE	1610,3	1572,9	1509,8	2,3	2,5	2,2
PRO ASSUR VIE	242,6	356,7	340,3	0,4	0,6	0,5
PRUBLI	11222,0	12830,1	13619,1	19,0	20,1	20,1
SAAR VIE	3898,2	4354,0	4515,0	7,0	6,8	6,7
SAHAM LIFE	3441,1	3647,2	3320,0	6,0	5,7	4,9
SUNU VIE	11750,4	9082,9	10787,7	16,8	14,2	15,9
Wafa VIE	2479,9	4155,2	4308,8	0,0	6,5	6,4
<b>ENSEMBLE VIE</b>	<b>60028,2</b>	<b>63910,0</b>	<b>67838,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MINFI/DNA

Les émissions en vie et capitalisation représentent 32,5 % du chiffre d'affaires global du marché. L'activité dans cette branche est portée par l'« épargne », les « contrats mixtes » et les « contrats en cas de décès ».

**Graphique 3.9 :** Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie



Source : MINFI/DNA

Le réseau de distribution des produits d'assurance vie et capitalisation est fortement animé par les mandataires non-salariés et le réseau bancaire.

En 2019, les provisions mathématiques de la branche vie capitalisation s'élèvent à 235,7 milliards contre 217,1 milliards en 2018 ; soit une hausse de 8,5 %. Près de 62,0 % de ces provisions mathématiques concernent les contrats d'épargne.

### III.2.3.2. Les produits financiers

En 2019, la branche vie et capitalisation a réalisé des produits financiers nets de l'ordre de 5,7 milliards. Ils représentent 8,4% des émissions de cette branche.

### III.2.3.3. Les charges de prestations

En 2019, les prestations échues s'élèvent à 38,0 milliards dont plus de la moitié consacrée aux contrats d'épargne. La charge de prestation s'élève à 50,9 milliards.

**Tableau 3.40 :** Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2019

CATEGORIES	Individuelles	Collectives	Acceptations vie	Ensemble
	<i>(en millions F CFA)</i>			
Contrat en cas de vie	0,0	1154,3	0,0	1154,3
Contrat en cas de décès	330,2	3680,5	0,0	4010,7
Mixte	12291,4	36,4	0,0	12327,8
Épargne	9792,9	21893,8	0,0	31686,7
Titre de capitalisation	1412,4	0,0	0,0	1412,4
Complémentaires	30,5	207,3	0,0	237,8
Acceptations vie	0,0	0,0	54,7	54,7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>23857,4</b>	<b>26972,3</b>	<b>54,7</b>	<b>50884,4</b>

Source : MINFI/DNA

Le taux moyen de sinistralité est de 75,0 % contre 72,5 % en 2018.

### III.2.3.4. Les charges de gestion

En 2019, la charge de gestion de la branche vie et capitalisation est de 19,1 milliards dont 55,8 % consacrées aux contrats individuels. Elle représente 28,2% des émissions de cette branche contre 30,7 % l'exercice précédent.

### III.2.3.5. La Réassurance

3,3 % des primes émises en 2019 dans la branche vie et capitalisation ont été cédées en réassurance.

Le solde de réassurance de cette branche est déficitaire de 968,3 millions et demeure en faveur des réassureurs. Seule l'épargne affiche un solde de réassurance excédentaire.

**Tableau 3.41 : Soldes de réassurance par société en 2019**

Sociétés	2 017	2 018	2 019
	<i>(en millions F CFA)</i>		
ACAM VIE	-0,5	-1,0	-11,4
ACTIVA VIE	-202,6	-82,1	-112,1
ALLIANZ VIE	474,9	603,2	-37,4
NSIA VIE	-59,5	-42,9	-86,4
PRO ASSUR VIE	-30,2	-66,8	-86,6
PRUBLI	-341,4	-445,7	-227,5
SAAR VIE	452,8	-53,3	-152,7
SAHAM LIFE	-145,0	-99,4	106,0
SUNU VIE	131,7	-323,4	-325,7
WAFI VIE	-16,0	-39,5	-34,8
<b>ASSURANCE - VIE</b>	<b>264,2</b>	<b>-550,8</b>	<b>-968,3</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.3.6. Les Résultats

La branche vie et capitalisation a réalisé un résultat net d'exploitation de 2,6 milliards en 2019 contre 1,3 milliards en 2018.

**Tableau 3.42 : Résultats en 2019**

CATEGORIES	Individuelles	Collectives	Acceptations vie	Ensemble
	<i>(en millions F CFA)</i>			
Contrat en cas de vie	0,0	-116,5		-116,5
Contrat en cas de décès	1130,1	2865,5		3995,6
Mixte	1218,3	-0,2		1218,1
Épargne	-1747,8	-667,2		-2414,9
Titre de capitalisation	-374,1	119,9		-254,2
Complémentaires	307,4	-194,9		112,5
Acceptations vie			58,7	58,7
<b>ENSEMBLE</b>	<b>534,0</b>	<b>2006,7</b>	<b>58,7</b>	<b>2599,3</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.3.7. Les engagements réglementés

En hausse de 9,5 % en 2019, les engagements réglementés de la branche vie et capitalisation s'élèvent à 252,3 milliards.

Les actifs admis en couverture de ces engagements ont augmenté de 13,4 % pour s'établir à 272,2 milliards.

Les actifs détenus par les sociétés d'assurances vie et capitalisation sont majoritairement constitués des dépôts en banque (49,1 %) suivis des obligations et autres valeurs d'État (20,0 %).

**Tableau 3.43 :** Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2017 et 2019

Compagnies	2017	2018	2019
	<i>(en %)</i>		
ACAM VIE	218,8	105,3	169,7
ACTIVA VIE	100,2	100,2	102,6
ALLIANZ VIE	102,3	101,3	106,0
NSIA VIE	226,5	223,6	252,6
PRO ASSUR VIE	448,7	445,9	130,8
PRUBLI	119,9	119,6	118,0
SAAR VIE	94,4	96,1	112,7
SAHAM LIFE	106,4	96,0	98,3
SUNU VIE	98,5	100,7	100,7
WAFI VIE	115,5	100,1	120,6
<b>Ensemble VIE</b>	<b>104,9</b>	<b>104,2</b>	<b>107,9</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.3.8. La marge de solvabilité

En 2019, la marge de solvabilité de la branche vie et capitalisation est excédentaire de 17,3 milliards contre 5,7 milliards en 2018.

**Tableau 3.44 :** Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2019

Compagnies	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge
	<i>(en millions F CFA)</i>			<i>(en %)</i>
ACAM VIE	1 753,8	62,2	1 691,6	2820,7
ACTIVA VIE	2 522,2	1 363,0	1 159,2	185,1
ALLIANZ VIE	4 887,7	5 002,6	-115,0	97,7
NSIA VIE	2 279,2	64,6	2 214,6	3528,1
PRO ASSUR VIE	1 061,8	41,0	1 020,9	2592,5
PRUBLI	6 694,8	1 357,2	5 337,6	493,3
SAAR VIE	3 945,9	492,5	3 453,4	801,2
SAHAM LIFE	1 392,5	638,0	754,4	218,3
SUNU VIE	1 446,6	2 072,3	-625,7	69,8
WAFI VIE	2 826,7	419,6	2 407,2	673,7
<b>Ensemble VIE</b>	<b>28 811,1</b>	<b>11 513,0</b>	<b>17 298,2</b>	<b>250,3</b>

Source : MINFI/DNA

### III.2.4. Perspectives du secteur des assurances

Les actions majeures suivantes sont envisagées dans le secteur des assurances au cours de l'exercice 2021 :

- la finalisation du tour de table de la mise en place de l'actionnariat de la nouvelle société de réassurance ;
- la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ;
- l'encadrement et le suivi du processus de dématérialisation de l'assurance automobile ;
- l'aboutissement du processus de signature du texte d'application instituant une assurance location conteneur au Cameroun.

### III.3. Situation du marché financier

#### III.3.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Grâce aux réformes mises en œuvre depuis 2017, le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC s'est considérablement développé. Ainsi, l'encours de ces titres est passé de 907,6 milliards en 2017 à 3 225,3 milliards en 2020. Ce marché constitue désormais l'une des principales sources de financement des Etats de la CEMAC. En effet, les sommes substantielles levées en 2020, plus de 1 000 milliards, ont permis de financer de nombreux chantiers d'infrastructures et de faire face aux dépenses imprévues induites par les multiples conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19.

Malgré cette dynamique encourageante, le marché des valeurs du Trésor présente d'importantes marges de progrès qu'il conviendrait d'optimiser. Les réformes en cours du corpus réglementaire de ce marché, engagées par la BEAC avec l'appui du Fonds Monétaire International (AFRITAC Centre), de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, s'inscrivent dans cette perspective, et visent à rendre ce marché parfaitement liquide et d'en faire le principal moyen de financement intérieur des déficits publics et de gestion des décalages de trésorerie des Etats.

##### III.3.1.1. Marché primaire

Les émissions des valeurs du Trésor par adjudications organisées par la BEAC ont atteint un niveau record en 2020, avec 3 236,7 milliards levés à travers 221 adjudications, dont 149 en bons du Trésor assimilables (BTA) pour 2 059,0 milliards et 72 en obligations du Trésor assimilables (OTA) pour 1 177,8 milliards.

Les ressources mobilisées par les Trésors publics au cours de cette année se situent en hausse de 13,7 % par rapport à l'année 2019, et représentent à elles seules près de 30,7 % du cumul des ressources levées sur le marché des valeurs du Trésor depuis son lancement en 2011. Les émissions d'instruments à moyen et long terme (OTA) connaissent un essor particulièrement marqué, avec un montant global de 1 177,8 milliards levés en 2020, soit une hausse de 41,7 % par rapport aux émissions réalisées en 2019 évaluées à 831,2 milliards.

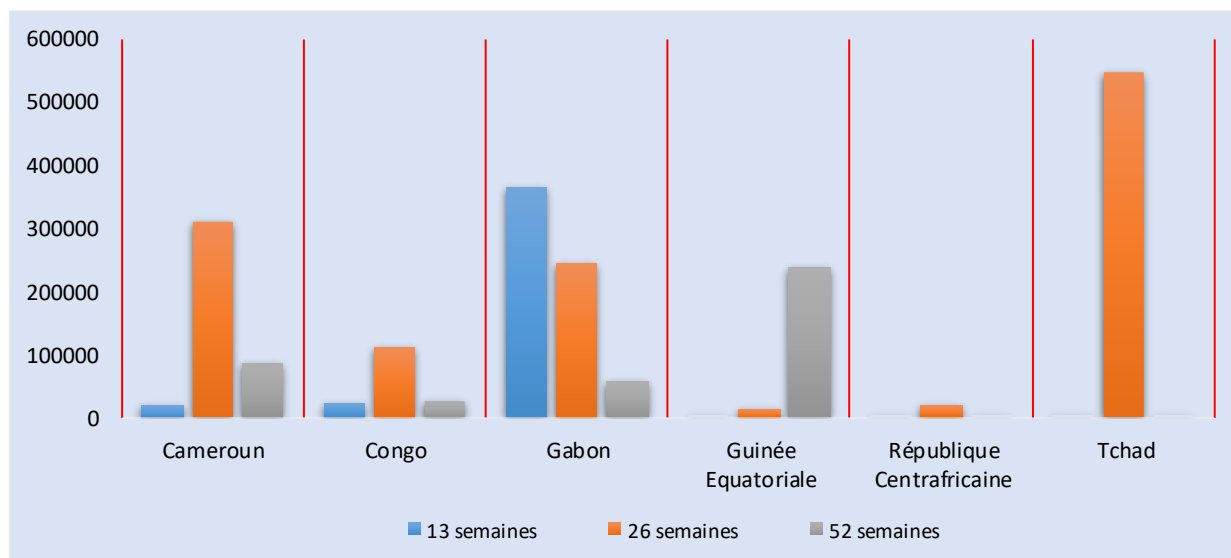
Malgré les avancées notables enregistrées sur le segment moyen et long terme, les émissions sur le marché des valeurs du Trésor émis par adjudication demeurent concentrées principalement sur des instruments de courte maturité (BTA), qui représentent près de 63,6 % du total de l'activité au cours de la période sous revue, contre 70,8 % en 2019.

**Tableau 3.45 :** Volume des émissions par adjudication des valeurs du Trésor de la CEMAC (en millions de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul des émissions depuis 2011
<b>BTA</b>	<b>51 560</b>	<b>119 400</b>	<b>301 000</b>	<b>257 400</b>	<b>430 100</b>	<b>796 765</b>	<b>843 941</b>	<b>1 103 562</b>	<b>2 015 078</b>	<b>2 058 973</b>	<b>7 977 779</b>
Cameroun	50 000	110 000	126 000	145 000	125 150	174 170	173 355	217 000	403 010	413 918	1 937 603
Congo							23 700	50 910	218 112	161 715	454 437
Gabon			164 000	73 900	131 950	273 880	377 186	445 091	672 331	667 341	2 805 679
Guinée Equatoriale					15 000	60 000	78 000	79 000	170 131	248 469	650 600
République centrafricaine	1 560	9 400	11 000	11 000	16 000	19 000	23 000	9 500	19 000	19 000	138 460
Tchad				27 500	142 000	269 715	168 700	302 061	532 494	548 530	1 991 000
<b>OTA</b>			<b>49 011</b>	<b>47 056</b>	<b>156 760</b>	<b>194 657</b>	<b>34 800</b>	<b>81 449</b>	<b>831 186</b>	<b>1 177 770</b>	<b>2 572 689</b>
Cameroun			23 511	10 000					240 205	360 713	634 429
Congo									123 500	390 975	514 475
Gabon			25 500	37 056	17 500	20 300	8 000	81 449	176 481	367 262	733 548
Guinée Equatoriale									291 000		291 000
République Centrafricaine										15 808	15 808
Tchad					139 260	174 357	26 800			43 012	383 429
<b>Total</b>	<b>51 560</b>	<b>119 400</b>	<b>350 011</b>	<b>304 456</b>	<b>586 860</b>	<b>991 422</b>	<b>878 741</b>	<b>1 185 011</b>	<b>2 846 264</b>	<b>3 236 743</b>	<b>10 550 468</b>

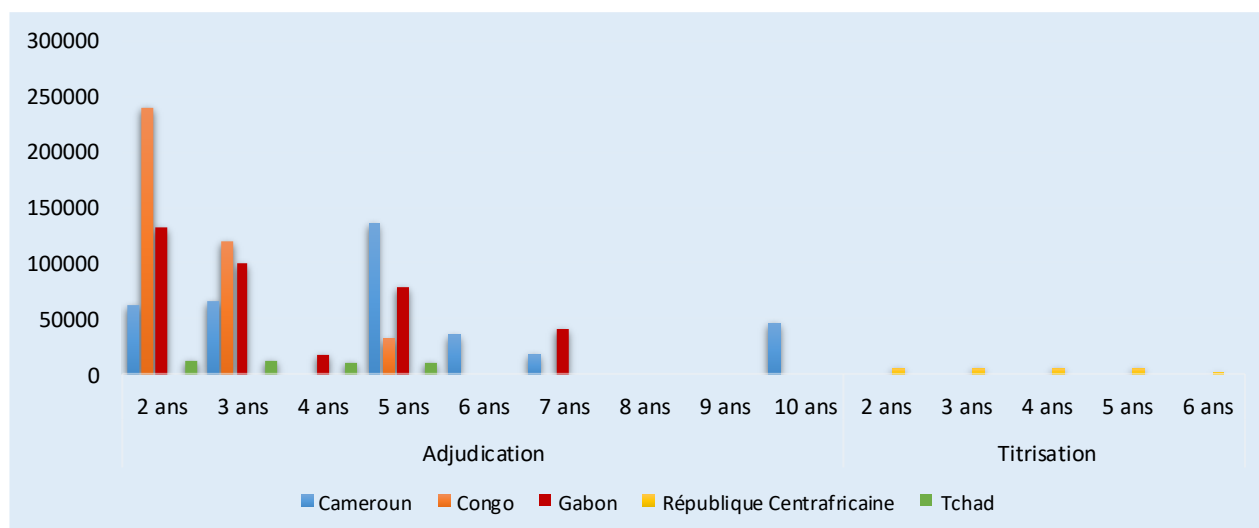
Source : CRCT

**Graphique 3.10 :** Volumes des émissions par maturité de BTA en 2020 (en millions de FCFA)



Source : CRCT

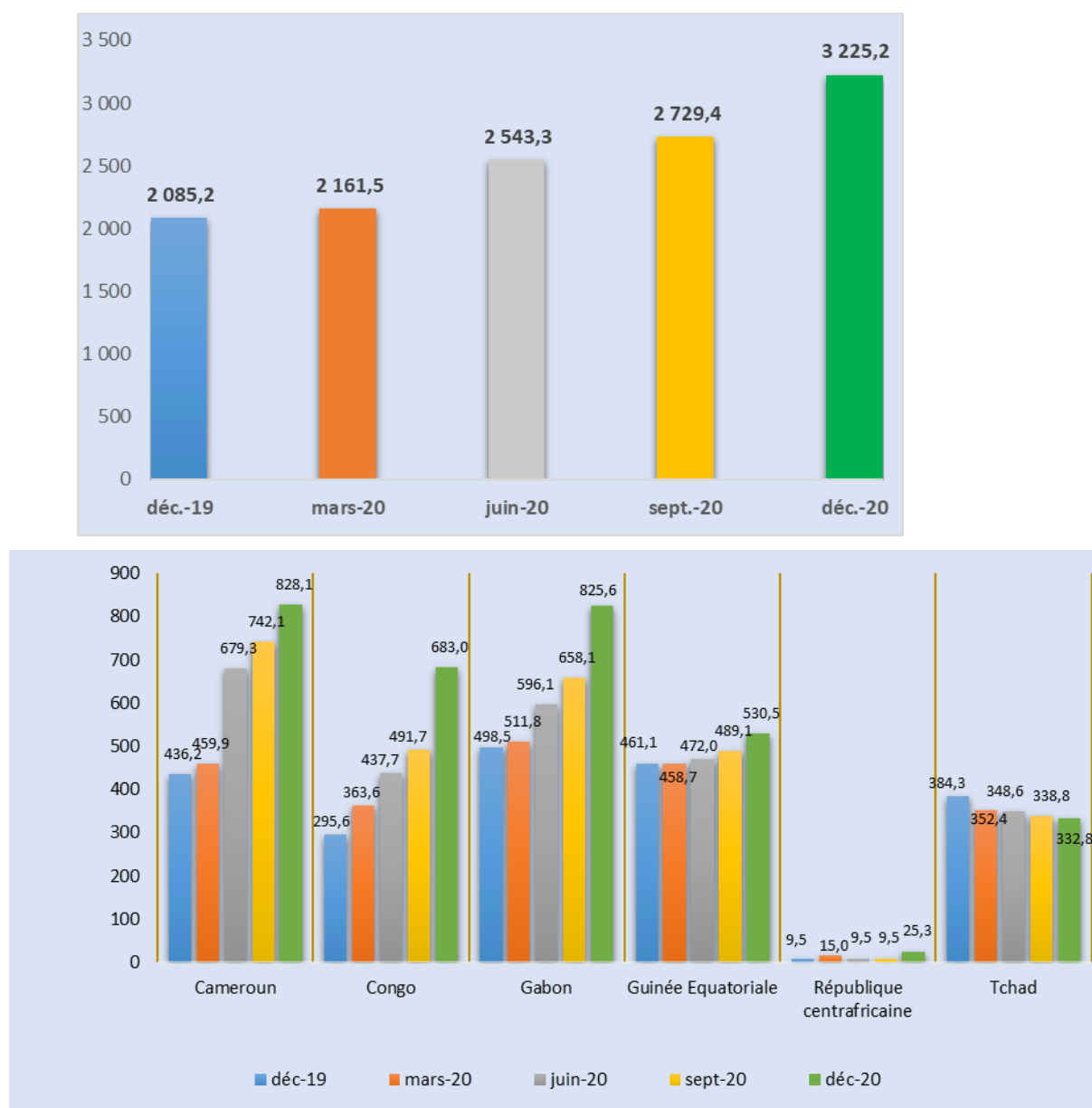
**Graphique 3.11 :** Volumes des émissions par maturité d'OTA en 2020 (en millions de FCFA)



Source : CRCT

L'encours de la dette sur le marché des valeurs du Trésor (BTA et OTA) des Etats membres de la CEMAC demeure en constante augmentation. Il a désormais passé la barre de 3 000 milliards et a atteint 3 225,2 milliards au 31 décembre 2020, en hausse de 18,2 % par rapport à la situation à fin septembre 2020 et de 54,7 % comparativement à la même période un an auparavant. La hausse de l'encours des valeurs du Trésor est observée pour tous les Trésors émetteurs.

**Graphique 3.12 :** Evolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC entre décembre 2019 et décembre 2020 (en milliards de FCFA)

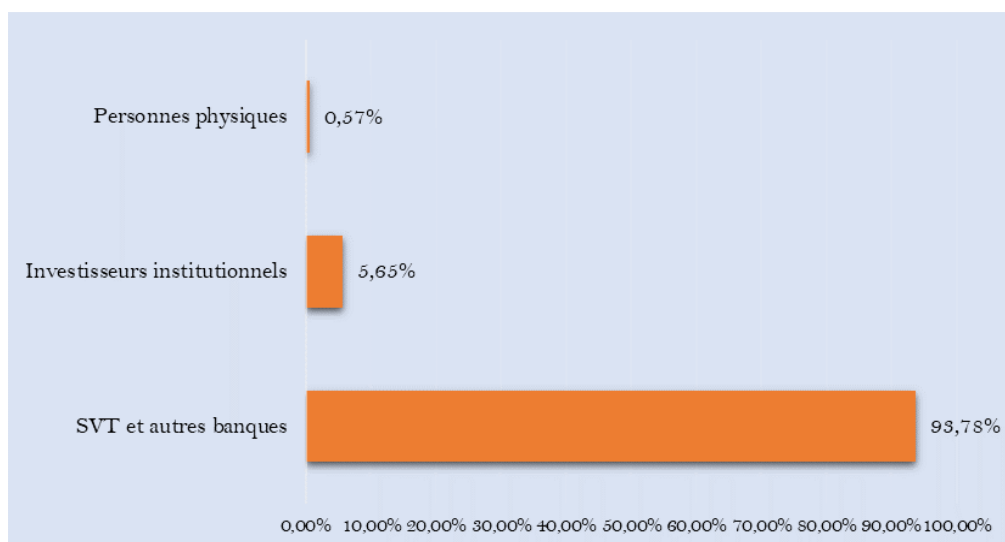


Source : CRCT

Les titres en circulation dans la CEMAC demeurent majoritairement détenus par les Spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) et les autres banques non SVT, qui concentrent 93,8 % de l'encours des valeurs du Trésor à fin 2020. Avec à peine 2 % en fin décembre 2019, les investisseurs institutionnels et les personnes physiques détiennent 6,2 % des titres en circulation en fin décembre 2020.



**Graphique 3.13 :** Structure des détenteurs des valeurs du Trésor au 31 décembre 2020



Source : CRCT

Avec plus de la moitié des valeurs du Trésor en circulation dans la CEMAC (54,3 %), les investisseurs implantés au Cameroun sont les plus actifs sur ce marché. Le reste des titres est réparti entre les investisseurs basés au Gabon (13,0 %), au Congo (11,7 %), en Guinée Equatoriale (10,5 %), au Tchad (8,9 %), et en République Centrafricaine (1,7 %). Les titres émis par le Gabon et le Congo demeurent ceux qui s'exportent le mieux, car 66,8 % et 63,3 % des encours respectifs de ces titres sont détenus par des investisseurs implantés hors de ces pays respectifs. La plupart des titres en circulation émis par les Trésors du Cameroun (84,0%), de la Guinée Equatoriale (61,6 %) et du Tchad (62,7 %) sont détenus par les investisseurs implantés dans ces pays respectifs. En République Centrafricaine, tous les titres publics sont détenus par les investisseurs locaux.

**Tableau 3.46 :** Répartition de l'encours des valeurs du Trésor par pays des détenteurs finaux au 31 décembre 2020

Pays émetteurs	Pays de l'investisseur						Total
	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	République Centrafricaine	Tchad	
Cameroun	695,3	63,8	38,7	0	6	24,3	<b>828,1</b>
Congo	318,7	250,7	80,9	11	1	20,7	<b>683,0</b>
Gabon	457,1	44,1	274	0	18,1	32,2	<b>825,6</b>
Guinée Equatoriale	161,7	15	20	326,8	5	2	<b>530,5</b>
République Centrafricaine	0	0	0	0	25,3	0	<b>25,3</b>
Tchad	117,5	3,5	5,2	0	0	206,6	<b>332,8</b>
<b>Total général</b>	<b>1 750,3</b>	<b>377,1</b>	<b>418,9</b>	<b>337,8</b>	<b>55,5</b>	<b>285,8</b>	<b>3 225,2</b>

Source : CRCT

Les titres émis par les Trésors publics et arrivés à échéance en 2020 ont régulièrement été remboursés par les Etats. Le montant global des remboursements par les Trésors publics au cours l'année 2020 s'élève à 2 142,1 milliards, répartis à hauteur de 1 959,9 milliards pour les BTA et 182,1 milliards pour les OTA. Ces remboursements se situent en hausse par rapport

au montant enregistré l'année dernière, chiffré à 1 908,7 milliards, dont 1 820,3 milliards pour les BTA et 88,4 milliards d'OTA.

**Tableau 3.47** : Evolution des remboursements des valeurs du Trésor (BTA et OTA) par Trésor émetteur (2019-2020)

	Cumul des remboursements 2019	Jan-mars 2020	Avril-juin 2020	Juil-sept 2020	Oct-déc 2020	Cumul des remboursements de 2020
<i>(Montants en millions de FCFA)</i>						
<b>BTA</b>	<b>1 820 264</b>	<b>520 855</b>	<b>440 211</b>	<b>531 824</b>	<b>467 105</b>	<b>1 959 995</b>
Cameroun	309 000	106 010	90 000	92 200	94 500	382 710
Congo	122 610	48 000	25 000	49 112	74 000	196 112
Gabon	657 472	169 050	162 000	182 152	137 525	650 727
Guinée Equatoriale	114 000	63 000	24 000	70 000	25 131	182 131
République centrafricaine	19 000		9 500	5 500	4 000	19 000
Tchad	598 186	134 795	129 711	132 860	131 949	529 315
<b>OTA</b>	<b>88 400</b>	<b>70 882</b>	<b>27 449</b>	<b>58 760</b>	<b>25 000</b>	<b>182 091</b>
Gabon	26 600	40 882	27 449			68 331
Tchad	61 800	30 000		58 760	25 000	113 760
<b>Total général</b>	<b>1 908 668</b>	<b>591 737</b>	<b>467 660</b>	<b>590 584</b>	<b>492 105</b>	<b>2 142 086</b>

Source : CRCT

Consécutivement à la hausse de la demande, le coût moyen des ressources s'est orienté globalement vers la hausse en 2020, en s'établissant en moyenne à 6,29 % contre 5,01 % en 2019. Suivant le type d'instrument, en moyenne le taux d'intérêt moyen pondéré des BTA s'est établi à 5,50 % (contre 4,91 % un an auparavant), au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offre (TIAO fixé à 3,50 %). Le rendement moyen des OTA est remonté à 7,83% contre 5,56% l'année précédente.

**Tableau 3.48** : Evolution du cout des émissions par type d'instrument et par émetteur

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>BTA</b>	<b>2,72</b>	<b>2,57</b>	<b>2,31</b>	<b>2,53</b>	<b>2,99</b>	<b>3,56</b>	<b>4,81</b>	<b>4,69</b>	<b>4,91</b>	<b>5,20</b>
Cameroun	2,24	1,99	1,96	1,8	2,38	2,27	3,34	2,92	2,43	2,62
Congo							4,99	6,13	6,49	5,89
Gabon			1,74	2,77	3,26	4,26	5,18	4,06	3,44	4,16
Guinée Equatoriale					1,47	3	6,83	8,1	9,12	7,96
République Centrafricaine	4,66	5,08	5,44	5,38	5,22	5,22	5,19	5,22	5,22	5,34
Tchad				2,76	3,17	3,83	5,42	6,14	6,42	6,22
<b>OTA</b>			<b>4,18</b>	<b>4,86</b>	<b>4,37</b>	<b>4,36</b>	<b>4,51</b>	<b>5,74</b>	<b>5,56</b>	<b>7,83</b>
Cameroun			4,02	3,75					4,85	5,20
Congo									7,35	10,20
Gabon			4,5	5,42	4,97	4,76	4,53	5,74	5,72	8,31
République Centrafricaine										2,95
Tchad					4,2	4,19	4,5			5,38
<b>Moyenne générale</b>	<b>2,72</b>	<b>2,57</b>	<b>2,47</b>	<b>2,7</b>	<b>3,17</b>	<b>3,66</b>	<b>4,8</b>	<b>4,75</b>	<b>5,01</b>	<b>6,29</b>

Source : CRCT

### III.3.1.2. Marché secondaire

Trois catégories d'opérations sont enregistrées sur le marché secondaire des valeurs du Trésor, en l'occurrence : i) les achats-ventes fermes de titres ; (ii) les opérations de pension-livrées interbancaires ; et (iii) les transferts franco de titres, c'est-à-dire sans contrepartie espèces, entre les investisseurs. A l'instar du compartiment primaire, le marché secondaire des titres publics a connu une progression de ses opérations au cours de l'année 2020. En effet, 272 opérations d'achat-ventes de titres ont été enregistrées en 2020, pour un montant nominal de titres de 559,5 milliards, échangés à 559,8 milliards. Cette évolution se situe en forte hausse par rapport à l'année 2019 où seules 81 opérations avaient été enregistrées sur des titres d'une

valeur nominale globale de 275,7 milliards échangés à 266,4 milliards. Les transferts franco de titres ont également connu une expansion sur la période sous-revue, 708 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 1 387,3 milliards ont été réalisées en 2020, contre 182 opérations d'une valeur nominale de 1 177,4 milliards en 2018.

Les opérations de pension-livrées interbancaires ont connu une baisse au cours de l'année 2020. Au total, 102 opérations ont été réalisées au cours de la période sous-revue pour un montant cumulé de 418,4 milliards, contre 125 opérations en 2019 d'une valeur cumulée de 1085,1 milliards.

**Tableau 3.49 : Synthèse des opérations du marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC**

Type d'opérations	2019		2020	
	Nombre d'opérations	Valeur nominale (en milliards F CFA)	Nombre d'opérations	Valeur nominale (en milliards F CFA)
Achat-ventes de titres (DVP)	81	275,7	272	559,5
Pension-livrées interbancaires	125	1085,2	102	418,4
Transfert Franco de titres(DVF)	182	1177,5	708	1387,3

Source : CRCT

**Encadré 11 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics**

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- Le nouveau Règlement 03/19/CEMAC/UMAC/CM relatif aux valeurs du Trésor émises par les Etats de la CEMAC ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la celle de Règlement et de Conservation des Titres(CRCT) ;
- l'Instruction N°03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité-Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N°04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Disposition tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité-Titres de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor(SVT).

Source : BEAC

### III.3.2. Marché boursier

#### **Encadré 12 : Dispositions régissant le marché boursier**

Le 31 octobre 2017 à N'Djamena, la Conférence des Chefs d'État de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a décidé de fusionner les marchés financiers de l'Afrique centrale.

A cet effet, l'Acte additionnel n°06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE portant unification du marché financier de la CEMAC avait été signé le 19 février 2018.

La mise en œuvre de cette décision des Très Hautes autorités des pays membres de la CEMAC avait été confiée à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Une démarche en deux étapes avait été arrêtée d'un commun accord entre les acteurs du marché financier : Régulateurs (Commission du Marché Financier au Cameroun et Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF), Bourses (Douala Stock Exchange et Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)) et Dépositaires centraux (Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun, BVMAC et BEAC).

Cette démarche consistait premièrement en la fusion physique et institutionnelle des structures des marchés financiers et deuxièmement en sa redynamisation. La première étape s'est achevée en juillet 2019, avec la fusion des deux bourses des valeurs mobilières en activité dans la CEMAC précédée, quelques mois auparavant par celle des régulateurs et des dépositaires centraux.

Cette première étape a donné naissance aux structures unifiées suivantes : (i) un régulateur installé à Libreville (COSUMAF) au Gabon ; (ii) une Bourse des valeurs mobilières installée à Douala (BVMAC) installée au Cameroun ; (iii) un Dépositaire central/Banque de règlement (BEAC).

**Source : BVMAC**

#### III.3.2.1. Performances de la BVMAC

##### III.3.2.1.1. Etat des lieux du marché

Au cours de l'année 2020, la Bourse des Valeurs Mobilières des États de l'Afrique Centrale (BVMAC) a entretenu son activité principalement sur ses marchés de titres de capital et de titres de créance, mais aussi dans la perspective d'une mise en place du cadre réglementaire relatif au placement des Obligations du trésor à coupon Zéro (OTZ) sur le compartiment hors cote de la Bourse.

Le compartiment de titres de créance a été enrichi de deux nouvelles lignes : les obligations de l'État du Trésor dénommées « EOG 6,25 % NET 2019-2024 » et celles de la société SAFACAM dénommées « SAFACAM 6 % HT 2019-2022 », portant ainsi le nombre de lignes à 11 avec la radiation de la cote de la valeur « EOG 6 % NET 2015-2020 » le 9 juin 2020 arrivée à maturité. Et le volume important enregistré en 2020 sur le compartiment relève de l'opération du rachat des obligations de l'État du Congo dénommées « EOCG 6,5 % NET 2016-2021 ».

Le compartiment de titres de capital quant à lui n'a connu aucune nouvelle valeur. La profondeur du marché reste limitée à quatre (4) actions (Société des Eaux Minérales du Cameroun, Société Forestière et Agricole du Cameroun, Société Camerounaise de Palmeraies et Société d'Investissement Agricole et Tropicale Gabon) du secteur d'activité de l'agro-industrie. Au cours de l'année, seules SAFACAM et SOCAPALM ont procédé à la mise en paiement du dividende de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le marché financier compte quinze (15) sociétés de bourse agréées par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l’Afrique Centrale et autorisées à passer les ordres en Bourse.

Il s’agit de la liste suivante :

**Tableau 3.50** :Liste des SDB agréées par la COSUMAF

SOCIETE DE BOURSE	ADRESSES	SIEGE SOCIAL	N° AGREMENT
BGFI BOURSE	1295, Boulevard de l’indépendance – BP 2253 Libreville	GABON	MFAC-SB-002/2006
EDC INVESTMENT CORPORATION	Immeuble ACTIVA, 2 <sup>ème</sup> étage, rue Prince de Galles, AKWA	CAMEROUN	MFAC-SB-003/2007
FINANCIA CAPITAL	125, Rue de la Perousse, Bonanjo – BP : 4593 Douala	CAMEROUN	MFAC-SB-004/2011
LCB CAPITAL	3, Avenue Amilcar Cabral, BP : 2889 Brazzaville	CONGO	MFAC-SB-01/2015
ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Rue njo njo, Cerrefour Soppo Priso, Immeuble du phare 3 <sup>ème</sup> étage	CAMEROUN	MFAC-SB-01/2016
CBT BOURSE	Avenue Maldom Bada Abbas – BP : 19 N’Djamena	TCHAD	MFAC-SB-02/2016
AFRILAND BOURSE ET INVESTISSEMENTS S.A	1063, Place de l’indépendance BP : 11834 Yaoundé	CAMEROUN	MFAC-SDB-01/2019
UPLINE SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A (USCA)	148, Avenue du Général de Gaulle, Bonanjo – BP : 1925 Douala	CAMEROUN	MFAC-SDB-02/2019
SOCIETE SAHELIENNE D’INTERMEDIATION FINANCIERE DE L’AFRIQUE CENTRALE (SAIFAC)	Rue Pasteur Lotin Same, Akwa	CAMEROUN	084/10/CMF/18
GLOBAL TRADE INTERNATIONAL INVESTMENT (GTI)	Carrefour Biyem-assi, BP: 14583 Yaoundé	CAMEROUN	086/10/CMF/18
SOCIETE GENERALE – CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA (SG CAPITAL CEMAC)	78, Rue joss, Bonanjo, BP: 4042 Douala	CAMEROUN	091/10/CMF/18
CBC BOURSE	B.P.: 4004 Bonanjo	CAMEROUN	MFAC-SB-01/2020
AFRICA BRIGHT SECURITIES CENTRAL AFRICA (ABSCA)	Immeuble Victoria Bonanjo-Douala	CAMEROUN	COSUMAF-SDB-02/2020
AFD CAPITAL CENTRAL AFRICA S.A (ACCA)	B.P.: 12814 Douala	CAMEROUN	COSUMAF-SDB-03/2020
EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE (ESS BOURSE)	B.P.: 5540 Bonapriso-Douala	CAMEROUN	COSUMAF-SDB-04/2020

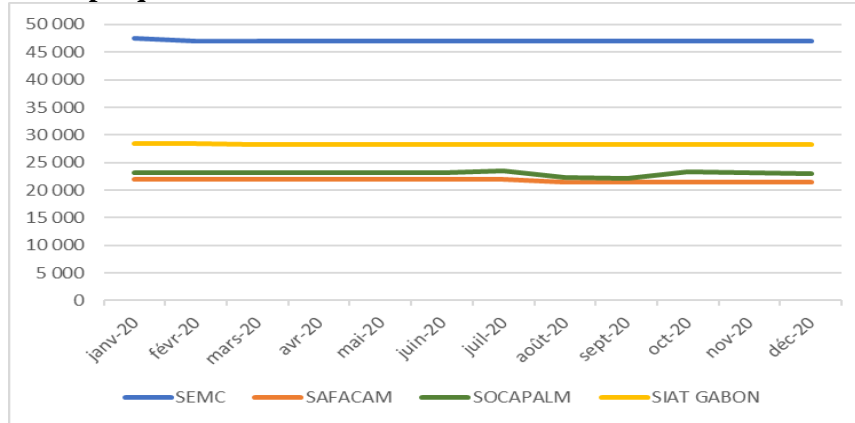
### III.3.2.1.2.Évolution du cours

Les actions SIAT GABON, SEMC, SAFACAM et SOCAPALM ont commencé l’année 2020 avec des cours respectivement 28 501, 48 001, 21 994 et 23 202 F CFA.

Tout au long de la période indiquée, les quatre valeurs ont connu des variations plus ou moins importantes de leurs cours. Ainsi, les variations les plus basses atteintes en 2020 ont été de -0,004% (le 19 février 2020, SIAT GABON), -2,085 % (le 17 janvier 2020, l’action SEMC), -2,128% par suite du détachement de dividende (le 14 août, SOCAPALM, soit 21 433 F CFA, cours le plus bas de l’année) et -9,336% à la suite du détachement de dividende (le 7 août, SAFACAM, soit 21 433 F CFA, cours le plus bas de l’année).

Au 31 décembre 2020, les actions SIAT GABON, SEMC, SAFACAM et SOCAPALM vont clôturer l’année en baisse avec des cours respectivement de 28 500, 47 000, 21 433 et 23 000 F CFA.

**Graphique 3.14 :** Évolution des cours sur le marché actions en 2020



Source : BVMAC

### III.3.2.1.3.Évolution des échanges

2020 a été une année particulièrement marquée par un climat d’incertitude orchestré par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a affecté les marchés financiers en général et le marché financier de l’Afrique centrale en particulier. Sur le marché des actions de la BVMAC, on a pu constater une baisse du volume des échanges de l’ordre de 36,2 %.

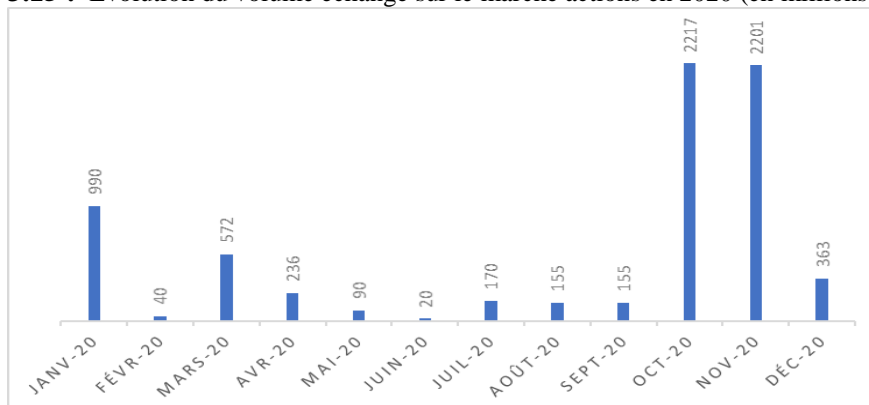
Le montant total des transactions sur ce marché s’élève à 173,3 millions à fin 2020, soit une baisse de 33,8 % par rapport à l’année écoulée. Cette régression est portée par la chute des transactions sur la valeur SAFACAM de 97,3 %, soit une valeur de transaction à fin 2020 de 3,0 millions contre 111,2 millions l’année précédente.

**Tableau 3.51 :**Évolution des échanges sur le marché actions en 2020

Actions cotées	Volume échangé			Valeur de transactions (en millions F CFA)		
	2019	2020	Variation (%)	2019	2020	Variation (%)
Action SEMC	96	257	167,7	4,8	12,1	153,3
Action SAFACAM	4 899	138	-97,2	111,2	3,0	-97,3
Action SOCAPALM	6 307	6 814	8,0	145,6	158,2	8,6
Action SIAT GABON	0	0	0,0	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>11 302</b>	<b>7 209</b>	<b>-36,2</b>	<b>261,6</b>	<b>173,3</b>	<b>-33,8</b>

Source : BVMAC

**Graphique 3.15 :** Évolution du volume échangé sur le marché actions en 2020 (en millions de F CFA)



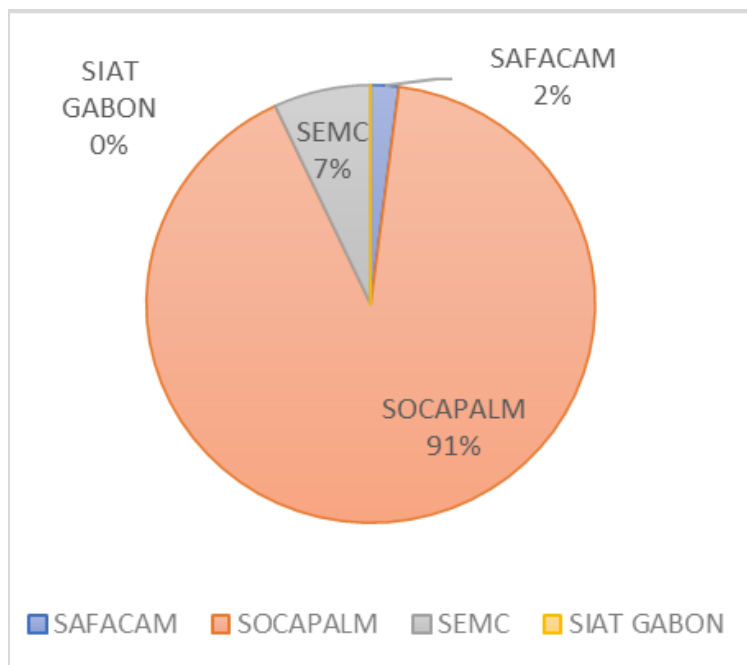
Source : BVMAC

SEMC a connu une hausse considérable de 167,7 % des échanges en affichant un montant de transactions 12,1 millions en 2020 contre 4,8 millions en 2019.

SOCAPALM quant à lui, enregistre une hausse de 8,0 %, soit un montant de transactions de 158,2 millions à fin 2020 venant de 145,6 millions. L'action SOCAPALM est le titre le plus échangé avec 95 % du volume total échangé contre 56 % en 2019.

SIAT GABON demeure le titre le moins liquide du compartiment de titres de capital.

**Graphique 3.16 :** Classement - Valeurs des transactions



Source : BVMAC

#### III.3.2.1.4.Évolution de la liquidité

Avec le climat d'incertitude provoqué par la Covid-19, la liquidité du marché s'est dégradée. À l'exception de SEMC, les autres valeurs ont enregistré une baisse de leur taux de cotation.

SOCAPALM est passé de 27 % en 2019 à 21 % cette année. SAFACAM de 10 % à 3 %. SEMC affiche à contrario un taux en hausse (de 3 % à 4 %).

**Tableau 3.52 :**Évolution du taux de cotation en 2020

Actions cotées	Taux de cotation 2019 (%)	Taux de cotation 2020 (%)	Variation (%)
Action SEMC	3	4	1
Action SAFACAM	10	3	-7
Action SOCAPALM	27	21	-6
Action SIAT GABON	0	0	0

Source : BVMAC

#### III.3.2.1.5.Evolution de la capitalisation boursière

Au 31 décembre 2020, la capitalisation boursière s'est repliée de 2,2 % en passant de 31,7 milliards à fin 2019 à 31 milliards en 2020. Cette perte de capitalisation est issue de la variation négative des cours de SEMC, SAFACAM et SOCAPALM tout au long de l'année. SEMC, SAFACAM et SOCAPALM ont enregistré respectivement des variations de -19,0 %,

-2,6 % et -0,9 %. Seule la capitalisation de SIAT Gabon est restée inchangée, soit 5,8 milliards en 2019 et en 2020.

**Tableau 3.53** :Évolution du taux de capitalisation boursière en 2020

Actions cotées	Flottant (en milliards F CFA)		
	au 31/12/2019	au 31/12/2020	Variation (%)
Action SEMC	2,2	1,8	-19,0
Action SAFACAM	5,5	5,3	-2,6
Action SOCAPALM	18,3	18,1	-0,9
Action SIAT GABON	5,8	5,8	0,0
<b>Total</b>	<b>31,7</b>	<b>31,0</b>	<b>-2,3</b>

Source : BVMAC

S'agissant de l'encours des emprunts obligataires, il a subi une perte de 21 %, soit un montant de 519,0 milliards à fin 2020 venant de 657,8 milliards l'année précédente. Cette baisse se justifie par : (i) la radiation de la cote de l'emprunt obligataire de l'État du Gabon dénommée « EOG 6 % NET 2015-2020 » le 29 septembre 2020 ; (ii) les amortissements effectués au cours de l'année et ; (iii) le rachat des obligations de l'Etat du Congo dénommées « EOCG 6,5 NET 2016-2021 » en novembre 2020 d'un montant de 73,4 milliards.

### III.3.2.2. Compartiment de titres de capital (Marché des actions)

#### III.3.2.2.1.SEMC

Au niveau de la bourse, le titre SEMC a enregistré une légère baisse de son cours de 1 % finissant l'année 2020 à 47 000 F CFA. On note néanmoins une brève amélioration de la liquidité du titre, avec une hausse du taux de cotation qui passe de 3 % en 2019 à 4 % en 2020.

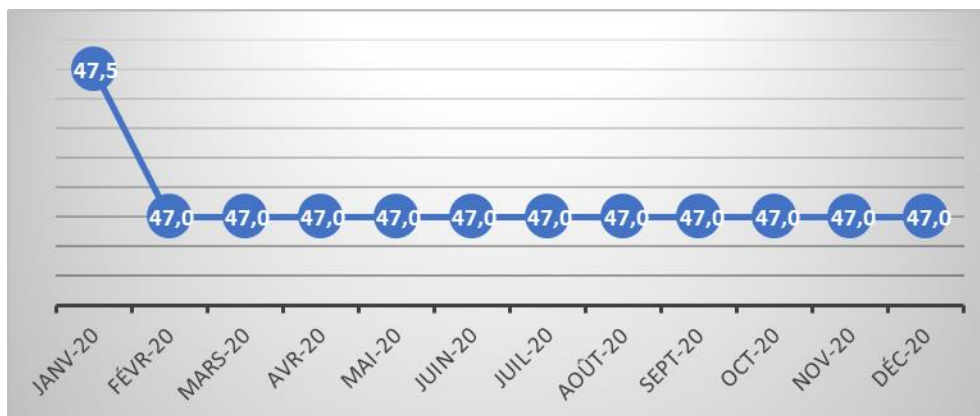
**Tableau 3.54** :Principaux chiffres de la société SEMC en 2020

<b>Actionnariat</b>	<b>Flottant : 20%</b> <b>Nestlé Waters France : 5,65%</b> <b>SABC : 56,84%</b> <b>SNI : 17,48%</b> <b>Autres privés : 0,03%</b> <b>Nombre de titres : 192 473</b>
<b>Capitalisation boursière de clôture au 31 décembre 2020</b>	F CFA 1 809 Millions
<b>Performance (SEMC/Marché)</b>	Taux de cotation : 4% + Haut sur l'année : F CFA 48 001 + Bas sur l'année : F CFA 47 000 CMA <sup>10</sup> 52 semaines : F CFA 47 039 Dividende net par action : Pas de distribution de dividende prévu au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

<sup>10</sup> Cours moyen annuel



**Graphique 3.17 :** Évolution du cours moyen SEMC en 2020 (en milliers F CFA)



Source : SEMC

La Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), qui produit l'eau minérale naturelle sous les marques Tangui et Vitale, est une filiale de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC). Créée le 16 janvier 1979, la SEMC démarre sa production et la commercialisation en octobre 1983. Située à 70 km au Nord-Ouest de Douala, l'usine SEMC est installée sur une superficie de 3 hectares.

La société fait son entrée en bourse le 30 juin 2006 par suite d'une offre publique de vente (OPV) de la Société Nationale d'investissement (SNI). Celle-ci cède ses titres à travers le marché financier camerounais alors nouvellement créé. SEMC est ainsi la première entreprise à avoir rejoint la cote de la DSX et la première valeur cotée sur un marché en Afrique Centrale.

### III.3.2.2.2.SAFACAM

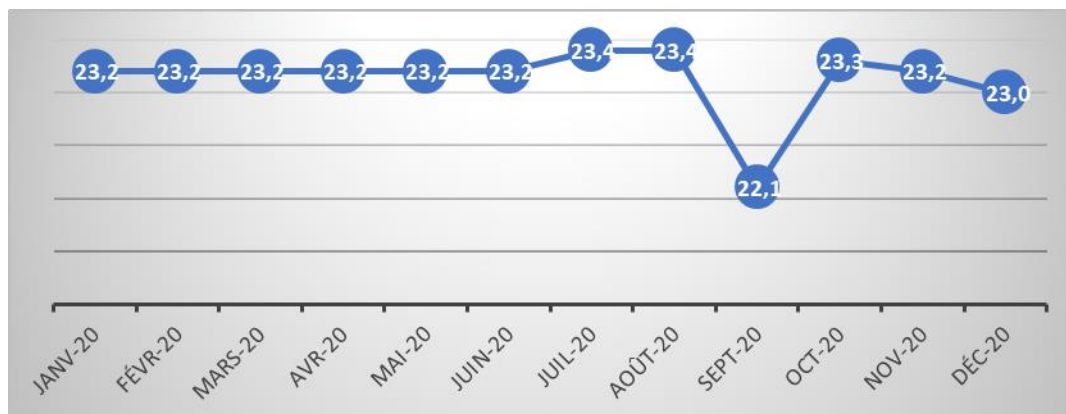
Au niveau de la bourse, le cours du titre SAFACAM a baissé de 3 % en 2020 clôturant l'année à F CFA 21 433. On note également une baisse du taux de cotation se situant à 3 % en 2020 contre 10 % en 2019. En termes de liquidité, SAFACAM a accusé un recul important des quantités échangées, soit 2 % du volume total en 2020 contre 43 % en 2019.

**Tableau 3.55 :** Principaux chiffres de la société SAFACAM en 2020

<b>Actionnariat</b>	<b>Flottant: 20%</b> <b>SNI: 11,2%</b> <b>Groupe BOLLORE: 68,8%</b>
<b>Capitalisation boursière de clôture au 31 décembre 2020</b>	FCFA 5 324 millions
<b>Performance (SAFACAM/Marché)</b>	Taux de cotation : 3 % + Haut sur l'année : F CFA 21 994 + Bas sur l'année : F CFA 21 433 CMA 52 semaines : F CFA 21 715 Dividende net par action : F CFA 466
<b>Ratios de valorisation</b>	PER 2020: 33,43 % Yield 2020: 2,41 %

Source : BVMAC

**Graphique 3.18 :** Évolution du cours moyen SAFACAM en 2020 (en milliers FCFA)



Source : BVMAC

#### *a) Présentation de la société*

SAFACAM a pour principale activité l'exploitation des plantations d'hévéa et de palmier à huile, la commercialisation d'huile de palme et de caoutchouc naturel ainsi que l'import-export de ces produits.

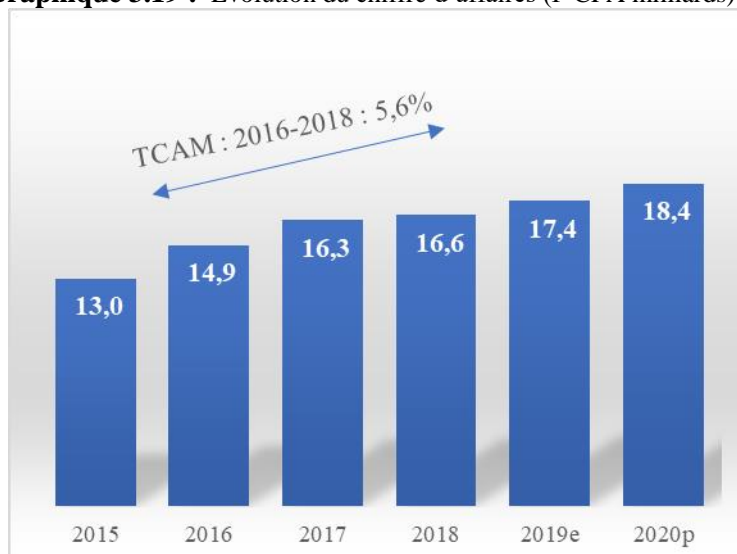
Cette société est créée en 1962 bien que le développement de l'activité débute en 1897 par l'acquisition de 4 000 hectares de terrains agricoles. Les premières plantations de palmiers ont été installées en 1974. La société est détenue depuis lors à hauteur de 68,8 % par le Groupe Bolloré.

SAFACAM possède actuellement 9 505 ha de palmiers à huile et d'hévéa, une huilerie (20 T/h), une usine à caoutchouc (1 T/h) et une palmisterie (4,2 T/h).

Elle fait son entrée en bourse le 9 juillet 2008 par suite d'une OPV de la SNI qui procède à la cession partielle de ses parts, 20 % du capital de SAFACAM, soit 82 800 actions sur les 128 998 qu'elle détenait.

#### *b) Réalisations escomptées à fin 2020*

**Graphique 3.19 :** Évolution du chiffre d'affaires (F CFA milliards)



Source : SOCFIN, FINANCIA CAPITAL

L'exercice 2020 a débuté avec des cours mondiaux raffermiss de l'huile de palme qui se situent autour de 790 USD/mt (CIF Rotterdam) (vs 540 USD/mt début 2019) et de 1020 USD/mt (CIF Rotterdam) pour l'huile de palmiste (vs 740 USD/mt début 2019). Cette tendance haussière qui semblait durable est cependant remise en cause, depuis janvier par la crise sanitaire du coronavirus.

Sur le marché local, les produits palmiers camerounais sont désormais concurrencés par les produits importés bénéficiant d'une exonération douanière, néanmoins les productions palmiers SAFACAM devraient être écoulées en totalité au Cameroun.

Le prix de vente de l'huile de palme brute, imposé aux agro-industriels depuis mars 2008, demeure inchangé à 450 FCFA/Kg HT.

Pour ce qui est du caoutchouc, toute prédiction pour 2020 reste aléatoire tant les incertitudes quant à l'évolution de l'économie mondiale et donc des cours mondiaux du caoutchouc sont grandes avec, depuis janvier, la survenue de la crise du coronavirus qui affecte la croissance mondiale. Début janvier 2020, la tonne de caoutchouc se vendait à 1450 FOB SINGAPORE (vs 1326 USD/mt début 2019) plutôt au-dessus du prix de vente du budget. Ce prix est revenu à environ 1350 USD, ce qui semble être le prix « plancher » actuel.

Le budget 2020 bâti avec une hypothèse de prix de vente de 445 F CFA par kilo d'huile de palme et 490 F CFA par kilo d'huile de palmiste, 52 F CFA par kilo de tourteau de palmiste et 755 F CFA par kilo de caoutchouc, soit un chiffre d'affaires prévisionnel de 18 678 millions et un résultat net de 1 483 millions.

Les investissements budgétisés en 2020 s'élèvent à F CFA 1 598 millions d'investissements industriels, le reste de 236 millions étant du RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).

### III.3.2.2.3.SOCAPALM

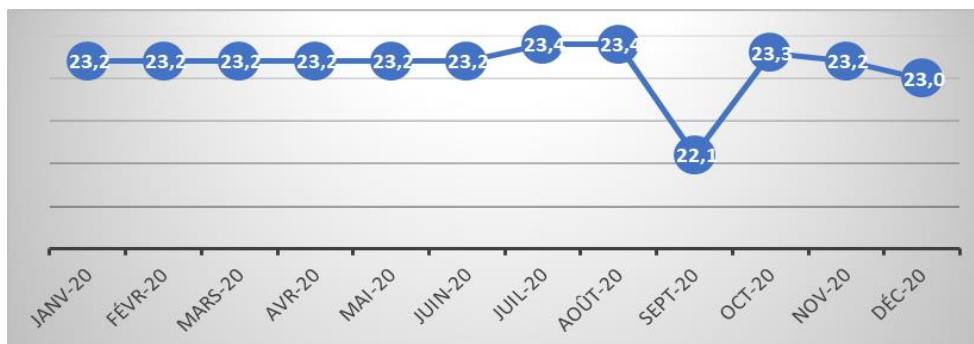
Sur le marché des actions, SOCAPALM est la valeur la plus échangée avec 95% du volume des échanges. Toutefois, la liquidité du titre s'est légèrement dégradée avec un taux de cotation qui est passé de 27% en 2019 à 21% en 2020. Son cours enregistre une légère baisse de 1% et s'établit à 23 000 FCFA à fin décembre 2020.

**Tableau 3.56** :Principaux chiffres de la société SOCAPALM en 2020

<b>Actionnariat :</b>	<b>Flottant : 17 %</b> <b>PALMCAM : 57 %</b> <b>État du Cameroun : 23 %</b> <b>SOCAPALM : 3 %</b>
<b>Capitalisation boursière de clôture au 31 décembre 2020</b>	F CFA 18 102 millions
<b>Performance (SOCAPALM / Marché)</b>	Taux de cotation : 21 % + Haut sur l'année : FCFA 23 500 + Bas sur l'année : FCFA 21 306 CMA 52 semaines : FCFA 23 071 Dividende net par action : FCFA 2 194
<b>Ratios de valorisation</b>	PER 2019: 8,62 % Yield 2019: 10,78 %

Source : BVMAC

**Graphique 3.20 :** Évolution du cours moyen SOCAPALM en 2020 (en milliers FCFA)



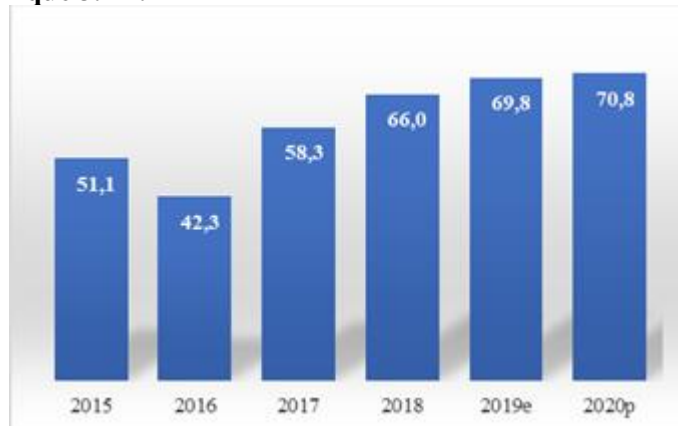
SOCAPALM a été créée en 1968 et rachetée à l'État camerounais en juin 2000 par la Société Palmeraies du Cameroun (PALMCAM), qui en acquiert 70 % de parts, l'Etat camerounais conservant 23 %.

Depuis 2008, la SOCAPALM a entrepris la diversification de son activité, de l'huile de palme au lancement de la culture de l'hévéa. Elle dispose de 32 901 ha de plantations de palmiers à huile, 2 709 ha de plantations d'hévéa et 6 huileries certifiées ISO 14001 (capacité totale 180 T/h).

La compagnie est le premier producteur d'huile de palme au Cameroun, avec environ 40% du marché intérieur de l'huile brute. Elle dispose, en plus, de 5 usines d'extraction, d'une unité de transformation pour l'huile raffinée.

Elle est implantée sur 6 sites (Dibombari, Mbongo, Mbambou, Eséka, Edéa et Kienké).

**Graphique 3.21 :** Évolution du chiffre d'affaires en milliards de F CFA



Source : SOCAPALM

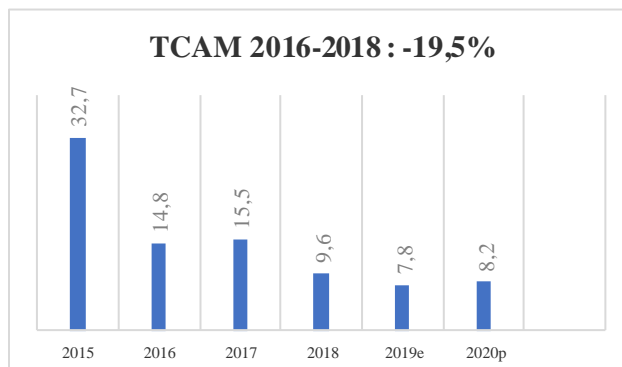
#### III.3.2.2.4.SIAT Gabon

Au niveau de la bourse, le cours du titre SIAT est pratiquement demeuré inchangé en se situant à fin 2020 à 28 500 F CFA contre 28 501 F CFA à fin 2019. Soit une performance quasiment nulle.

**Tableau 3.57 :** Principaux chiffres de la société SIAT Gabon en 2019

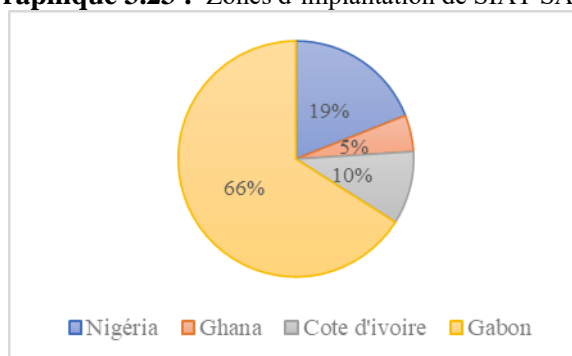
<b>Actionnariat</b>	Flottant : 2,8% SIAT Nv : 97,2% Capital social (2019) : FCFA 74 000 millions
<b>Capitalisation boursière de clôture au 31 décembre 2020</b>	F CFA 5 760 millions
<b>Performance (SIAT Gabon/Marché)</b>	Year to date: +0,0%

**Graphique 3.22 :** Évolution du chiffre d'affaires de SIAT Gabon (F CFA milliards)



Source : SIAT Gabon

**Graphique 3.23 :** Zones d'implantation de SIAT SA



Source : SIAT Gabon

#### *a) Présentation de la Société*

La Société d'investissement pour l'Agriculture Tropicale Gabon (SIAT Gabon) est une filiale du Groupe SIAT SA basé en Belgique. Elle est créée le 5 avril 2004 par suite d'une vague de privatisations initiées par le gouvernement gabonais en 2003. SIAT Gabon rachète alors trois sociétés gabonaises pour 4 milliards (Agro Gabon, Hevegab et le ranch de la Nyanga). Introduite sur la cote en 2013, la société dispose aujourd'hui d'un capital social de 74 milliards par suite d'une augmentation de capital le 20 octobre 2017. SIAT Gabon est le leader de l'agro-industrie au Gabon et opère principalement dans l'hévéaculture (transformation de l'hévéaculture en caoutchouc granulé) et l'élevage des bovins. Ses activités sont regroupées dans 4 provinces du Gabon à savoir le Moyen-Ogooué, le Wouleu-Ntem, l'Estuaire et la Nyanga.

#### *b) Présentation du Groupe SIAT SA*

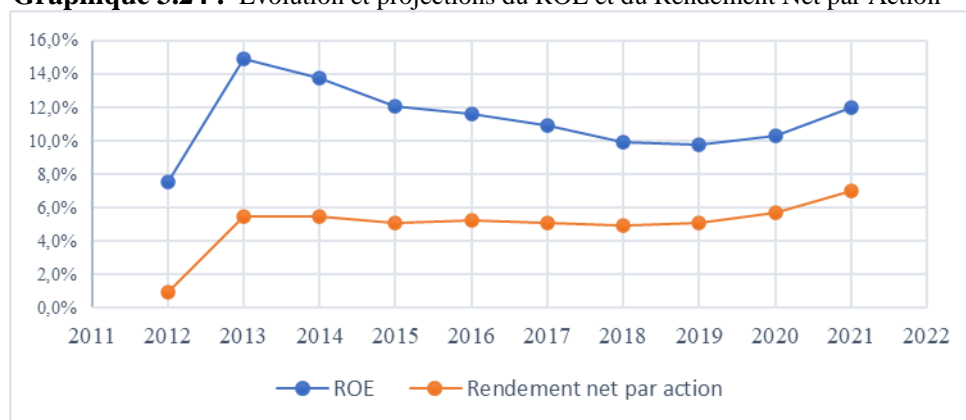
Le Groupe SIAT SA est une société anonyme de EUR 31 millions de capital constitué en 1991 et ayant son siège à Bruxelles. Le capital de la SIAT a été modifié en juillet 2012 pour inclure la participation d'un nouvel actionnaire Singapourien (GMG Global Ltd filiale du groupe SINOCHEM) pour 35 % de parts. La structure de l'actionnariat est répartie comme suit : - FIMAVE NV (holding de la famille Vandebecq) : 51,71 % - GMG Global Ltd : 35,00 % - WENCO Holding Netherlands.

(Investisseurs hollandais actifs dans l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest) : 11,6 % - autres privés : 1,7 %.

SIAT a des filiales en Asie (Cambodge), Europe (Belgique), et Afrique (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Gabon). Le Gabon est l'actif le plus important du Groupe (66 % du Land Bank).

*c) Réalisations escomptées à fin 2020*

**Graphique 3.24 :** Évolution et projections du ROE et du Rendement Net par Action



Source : SIAT Gabon

La Covid-19 a fortement impacté les activités de SIAT compte tenu des restrictions de déplacement.

Les états financiers sont présentés sous forme d’hypothèse de continuité de l’exploitation malgré une dégradation des agrégats financiers depuis plusieurs exercices (baisse du chiffre d’affaires Hévéa et rendement négatif sur cette activité, endettement fournisseur croissant et financier non remboursé, etc.) et des événements post-clôture défavorable notamment liés à la crise pandémique de la Covid-19.

Les actions envisagées pour remédier à la situation sont exposées ci-après :

- Spécialisation sur l’hévéaculture, avec des cash-flows actualisés de l’exploitation y relatif sur 11 ans de 2021 à 2030 démontrant une valeur actuelle (VAN) toujours positive des actifs disponibles et investissements réalisés sur la période. Ces cash-flows intègrent pour l’exercice 2020 les impacts liés à la pandémie Covid-19 ;
- Des cessions d’actifs (Ranch et concession du siège social à qui vont procurer des fonds suffisants pour désintéresser les créanciers (arriérés BAD, dette sociale et commerciale, etc.) et soutenir l’activité. Ces cessions d’actifs rapportent (i) pour le Ranch 5 000 millions (contrat signé et encours d’exécution pour du « cash new money » attendu sur le second semestre 2020 et (ii) pour le siège social 1 200 millions (bien qu’en attente de mainlevée de la BAD sur les hypothèses consenties, cette dernière y ayant intérêt pour recevoir ses paiements) ;
- Une lettre de confort de la société mère, SIAT NV, qui s’engage à apporter son soutien autant que nécessaire, soutien matérialisé à travers la dette fournisseurs nette envers le groupe qui se chiffre à 4 000 millions inscrite au bilan à fin 2019.

### III.3.2.3. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire)

**Tableau 3.58** : Liste des titres obligataires cotés à la BVMAC à fin 2020

Année d'émission	Émetteur	Libellés	Taux du coupon (en %)	Montants levés (en millions F CFA)	Nombre de titres	Capitalisation (en millions F CFA)
2013	BGFI Holding Corporation	BGFI Holding, 5% brut 2013-2020	5,00	69 000	6 900 000	69 000
2014	Alios finance Gabon	Alios, 6,25% net 2014-2021	6,25	6 359	635 900	1 817
2015	État du Gabon	EOG, 6,0% net 2015-2020	6,00	84 617	8 461 653	21 154
2016	État du Cameroun (ECMR)	ECMR, 5,5% net 2016-2021	5,50	173 000	17 300 000	86 500
2016	État du Gabon	EOG, 6,5% net 2016-2021	6,50	134 941	13 494 050	67 470
2016	État du Congo-Brazzaville	EOCG, 6,5% net 2016-2021	6,50	192 305	19 230 490	96 152
2017	État du Gabon	EOG, 6,5% net 2017-2022	6,50	100 000	10 000 000	75 000
2018	État du Cameroun (ECMR)	ECMR, 5,60% net 2018-2023	5,60	204 000	20 400 000	204 000
2018	GSEG	GSEG, 6,5% brut 2018-2028	6,50	33 000	3 300 000	29 700
2018	Alios finance Cameroun	Alios, 5,75% net 2018-2023	5,75	8 730	873 000	7 759
2019	État du Gabon	EOG, 6,25% net 2019-2024	6,25	126 341	12 634 135	126 341
2019	SAFACAM	SAFACAM, 6% brut 2019-2022	6,00	2 000	2 000 000	1 333

Source : BVMAC

#### III.3.2.3.1. Marché obligataire de la BVMAC

En 2020, le compartiment obligataire de la BVMAC a enregistré une sortie de la cote : l'arrivée à échéance le 29 septembre 2020 du deuxième emprunt obligataire de l'État du Gabon dénommé « EOG 6 % NET 2015-2020 ».

L'encours des émissions du marché obligataire au 31 décembre 2020 s'est établi à 519 028 millions contre 657 823 millions au 31 décembre 2019.

L'encours des obligations publiques a diminué de 24,3 % et s'est fixé à 428 375 millions à fin 2020 contre 565 817 millions à fin 2019. Celui des obligations privées présente un montant de 90 654 millions à fin 2020 contre 92 006 millions à fin 2019.

Avec 83 % de la capitalisation obligataire, les États sont les principaux animateurs du marché obligataire.

Deux nouvelles admissions de valeurs ont été enregistrées à la cote officielle de la BVMAC le 21 février 2020. Il s'agit de la valeur « EOG 6,25 % net 2019-2024 » avec un montant de 126 341 millions et de la valeur « SAFACAM 6 % HT 2019-2022 » avec un montant de 2 000 millions.

Du 21 au 29 décembre 2020, la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale a émis un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier régional. Le montant total levé à l'issue des souscriptions est fixé à 106 792 millions.

#### III.3.2.3.2. Liquidité du marché

En 2020, sur les 12 valeurs cotées sur le compartiment de titres de créance, les échanges n'ont porté que sur les 7 valeurs ci-après : « ECMR 5,5 % net 2016-2021 », « ECMR 5,60 % net

2018-2023 », « EOCG 6,5% net 2016-2021 », « EOG 6,5% net 2016-2021 », « BGFI Holding 5 % brut 2013-2020 », EOG 6,25 % net 2019-2024 » et « SAFACAM 6 % brut 2019-2022 », pour un montant total de 78 870 millions.

Sur ce compartiment de titres de créance, les obligations publiques ont été les titres les plus échangés pour un volume de 15 643 643 représentant 99% du volume total contre 1% pour les obligations privées. Cette hausse de la valeur de transaction a été soutenue par la réalisation d'un événement sur valeur.

En effet, les 2 et 4 novembre 2020, l'État du Congo a procédé au rachat de ses obligations « EOCG, 6,5 % net 2016-2021 » cotées à la BVMAC pour un montant total de 74 943 millions.

Les performances des obligations publiques attestent une fois de plus que la dynamique du marché est supportée par les États.

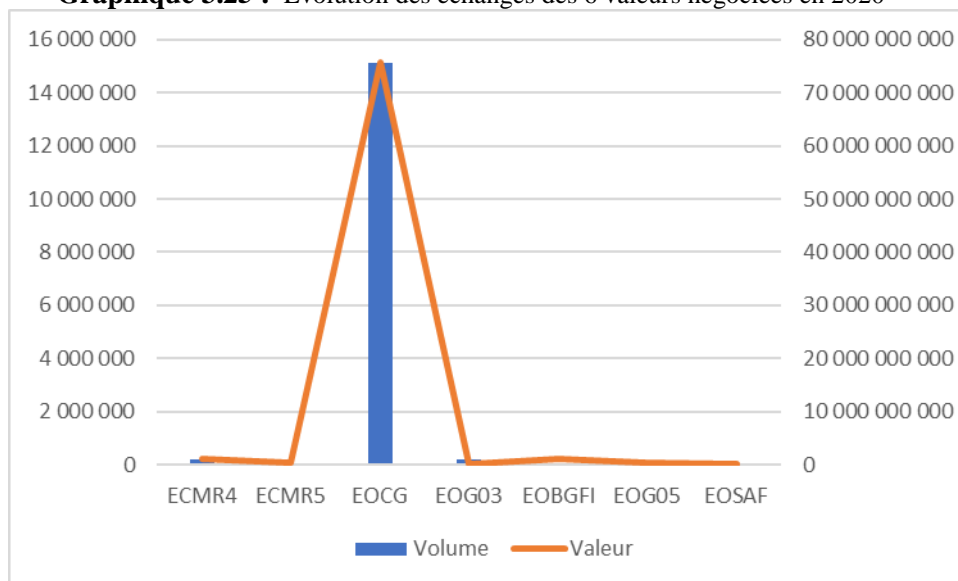
**Tableau 3.59** : Liste des titres obligataires cotés à la BVMAC à fin 2020

Mois	Volume échangé	Valeur transigée (en millions)	Transactions
janv-20	7 500	75,6	1
févr-20	4 144	41,9	8
mars-20	213 500	1 156,6	6
avr-20	18 099	1 155,6	4
mai-20	25 000	248,8	1
juin-20	150 000	750,0	1
juil-20	0	0	0
août-20	210 000	3,4	1
sept-20	0	0	0
oct-20	55 000	495,0	3
nov-20	14 988 644	74 943,2	8
déc-20	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15 671 887</b>	<b>78 870,1</b>	<b>33</b>

Source : BVMAC



**Graphique 3.25 : Évolution des échanges des 6 valeurs négociées en 2020**



Source : BVMAC

#### III.3.2.4. Part du Cameroun dans le marché financier

Depuis le 4 juillet 2019, le Cameroun abrite le siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) dans laquelle sont agréées 15 sociétés de Bourse dont 12 ont leur siège social implanté au Cameroun au 31 décembre 2020.

En ce qui concerne les compartiments de la BVMAC, l'on note qu'au 31 décembre 2020, sur les 4 valeurs inscrites dans le compartiment des actions de la cote permanente de la BVMAC, 3 ont été émises par des entreprises dont le siège social se trouve au Cameroun. En outre, la capitalisation boursière flottante de ces 3 entreprises a atteint 25,2 milliards sur les 31 milliards représentant la capitalisation boursière flottante globale, au terme de l'année 2020, soit 81,3 %.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette émise sur le marché financier régional à la BVMAC est constitué notamment de 2 emprunts émis par des sociétés installées au Cameroun, et de 2 emprunts de l'Etat respectivement pour des valeurs nominales de 6,7 milliards et 191 milliards, soit 38 % de la valeur de l'encours global des titres de créance cotés à la BVMAC qui s'élève à 519 milliards.

En ce qui concerne les activités du marché boursier, 100 % des transactions enregistrées sur le compartiment des actions ont concerné des valeurs émises par des entreprises installées au Cameroun. Sur le marché des titres de créance, le volume des transactions de titres émis par l'Etat du Cameroun s'est élevé à 1 070,6 millions, soit 1 % du volume global transigé sur ce compartiment de la BVMAC en 2020.

Sur les perspectives de dynamisation du marché boursier de l'Afrique centrale, la première liste des sociétés dans lesquelles l'Etat du Cameroun envisage de céder une partie ou la totalité de ses participations reste attendue. Il en est de même du premier emprunt obligataire de l'Etat sur le marché financier régional.

### III.3.2.5. Perspectives du marché financier

Le 4 juillet 2019, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a absorbé Douala Stock Exchange conformément à la décision des Chefs d'État membre de la CEMAC du 31 octobre 2017.

En conséquence, à fin décembre 2020, il existe une seule Bourse des Valeurs mobilières commune aux six pays membres de la CEMAC, et son siège est installé à Douala.

L'installation de la BVMAC au Cameroun laisse espérer des perspectives d'un développement sain du marché financier en Afrique centrale et d'un enrichissement de sa cote permanente grâce aux mesures d'accompagnement volontaristes prises par les États de la CEMAC<sup>11</sup> en vue de renforcer le rôle du marché financier régional dans le financement des économies de la CEMAC.

Il s'agit de :

- la cession partielle ou totale en bourse des participations des États membres de la CEMAC dans le capital d'entreprises publiques, parapubliques, ou issues de partenariats public-privé ;
- l'adoption de cadres législatifs rendant obligatoire la cotation ou l'ouverture en bourse du capital d'entreprises ayant pour profession habituelle la gestion ou la conservation de l'épargne publique (banques, compagnies d'assurances, etc.) ;
- l'adoption de cadres législatifs rendant obligatoire la cotation ou l'ouverture en bourse du capital d'entreprises multinationales ou filiales de multinationales exerçant leurs activités sur le territoire des États membres ;
- l'adoption de mesures incitatives permettant d'assurer le recours des entreprises des secteurs économiques stratégiques aux marchés financiers ;
- l'entrée des États membres de la CEMAC dans le capital de la Bourse Régionale à hauteur de 30 %, soit 5 % par État membre.

En dehors de ces mesures volontaristes prises par les États membres de la CEMAC, la BVMAC envisage de lancer une campagne de prise de contact et de sensibilisation des acteurs économiques en activité dans la région Afrique centrale (États, entreprises publiques et privées, institutions régionales).

Ces rencontres permettront de contribuer à la diffusion de la culture du marché financier, mais aussi de rappeler aux États leur fonction de redistribution sociale destinée à promouvoir et à favoriser l'épargne publique régionale, dans le cadre du partage de richesse pour stimuler la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique.

---

<sup>11</sup> Acte Additionnel n° 06/17-CEMAC- COSUMAF-CCE-SE du 19 février 2018, portant unification du marché financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et mesures d'accompagnement.

#### IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'économie mondiale a connu en 2020 une récession généralisée due à la pandémie à Covid-19 qui a impacté négativement la plupart des économies du monde. Au plan national, l'économie camerounaise n'a pas échappé aux effets de cette pandémie, bien que l'ampleur de la crise n'a pas été aussi forte que celle initialement anticipée.

Dans cet environnement, les banques ont fait preuve d'une résilience remarquable en 2020 face à la pandémie à Covid-19, avec un accroissement de l'activité en termes de total du bilan, de dépôts collectés, de crédits accordés, et du Produit Net Bancaire (PNB). En termes d'accès aux services financiers, le taux de bancarisation s'est amélioré en ce qui concerne la population adulte, tandis que la densité du réseau bancaire s'est légèrement dégradée en raison de la faible extension dudit réseau comparativement à l'accroissement de la population.

Dans la même veine, les dépôts collectés et les crédits octroyés par les établissements financiers se sont accrus, les engagements de crédit-bail ont augmenté, la qualité du portefeuille s'est améliorée, et le réseau d'agences est resté stable.

En ce qui concerne le secteur de la microfinance, il a enregistré une forte augmentation du taux de créances non performantes, en lien avec la pandémie à Covid-19. Toutefois, il a continué de s'étendre, suite à l'agrément de nouveaux établissements. Grâce à un maillage de plus en plus important du territoire national, le réseau des agences et points de vente de ce secteur a permis d'améliorer significativement le taux de financiarisation de la population active. L'activité d'intermédiation de ce secteur s'est également renforcée, avec des augmentations très significatives du volume des dépôts collectés et des crédits octroyés.

Le marché financier a pour sa part été marqué par le développement sans cesse croissant du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. L'encours des titres sur ce marché a plus que triplé par rapport à la situation observée trois ans plus tôt. Il constitue désormais l'une des principales sources de financement des Etats de la CEMAC.

En dépit de la bonne tenue du système bancaire, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, notamment :

- (i) une dégradation de qualité du portefeuille des banques, à travers l'augmentation des créances en souffrance ;
- (ii) une augmentation du taux de créances en souffrance du secteur de la microfinance ;
- (iii) une baisse de la capitalisation boursière du marché des actions.

Les institutions financières ont également fait face à un certain nombre de difficultés au cours de l'année 2020 dont les plus récurrentes ont été :

- (i) l'accès coûteux et la mauvaise qualité des services d'internet, avec pour conséquence la perturbation de la digitalisation des services bancaires ;
- (ii) les perturbations de l'activité des établissements de crédit dues à la mise en application progressive du Numéro d'Identifiant Unique (NIU) exigée par l'administration fiscale à la clientèle bancaire.

Au regard de l'évolution du système financier au cours de l'année 2020 et des constats ainsi relevés, les recommandations suivantes sont formulées pour le *secteur bancaire* :

- suivre la mise en place effective par les Services Centraux de la BEAC des bureaux d'informations sur le crédit à la suite de l'adoption du règlement y relatif ;
- poursuivre la vulgarisation de la plateforme informatique du CNEF ;
- mettre en place un cadre réglementaire pour la finance islamique ;
- vulgariser la loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun.

Dans le secteur de la *microfinance*, il convient :

- d'élaborer un code de bonne conduite ;
- de mettre en place une fiscalité plus adaptée ;
- de mettre à jour le plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive avec un accent sur les services financiers mobiles.

Pour ce qui est du secteur des *assurances*, il convient de :

- procéder à la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ;
- finaliser le tour de table de la mise en place de l'actionariat de la nouvelle société de réassurance ;
- édicter le texte d'application instituant une assurance location conteneur au Cameroun.

Pour ce qui est du *marché financier*, il serait indiqué de :

- accélérer le processus d'introduction en bourse d'une partie des participations de l'Etat du Cameroun dans les entreprises publiques et parapubliques, conformément au Règlement CEMAC n° 02/CEMAC/UMAC du 02/10/2019 ;
- accompagner la BVMAC dans la mise en place d'un programme d'éducation boursière des populations ;
- créer un compartiment pour des valeurs intermédiaires et alternatives à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

## ANNEXES

### Missions et organisation du Comité National Economique et Financier

#### I. Missions

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) a été créé par le Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC. Ce nouvel organe reprend les activités des Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) et des Conseils Nationaux du Crédit (CNC).

La création des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) en lieu et place des CMFN et des CNC vise à :

- (i) harmoniser l'organisation et le fonctionnement de ces organes, afin de leur permettre de prendre en compte efficacement les activités initialement dévolues aux CMFN ;
- (ii) intégrer les récentes mutations du paysage financier de la CEMAC dans l'organisation et le fonctionnement des CNC ;
- (iii) rationaliser les organes de la Banque Centrale dans le cadre des mesures d'ajustement de la Banque face à la baisse de ses ressources, afin notamment de tenir compte des avancées récentes intervenues dans le domaine de la politique monétaire ;
- (iv) et à prendre en compte les récentes mutations introduites dans le paysage du secteur financier régional, à travers notamment l'avènement de nouveaux acteurs tels que les établissements de paiement et les bureaux d'informations sur le crédit, ainsi que la nouvelle configuration du marché financier de l'Afrique Centrale, issue de la fusion institutionnelle récemment opérée dans ce secteur.

Les attributions spécifiques du CNEF ont été développées dans les articles du Titre III (art. 8 à 19) du Règlement supra afin de définir les principaux contours des compétences de cet organe. Les attributions du CNEF ont ainsi été élargies à : i) la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, pour tenir compte de la reprise des attributions des CMFN ; ii) la promotion de l'inclusion financière, compte tenu des enjeux liés à l'accès aux services financiers de base dans les pays de la sous-région. L'article 8 fixe les principaux domaines sur lesquels les CNEF sont chargés d'émettre des avis et recommandations, à savoir :

- la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- la promotion de l'inclusion financière ;
- le développement de la culture financière, à travers l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ;

- l'optimisation de l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- le renforcement de l'efficience du système bancaire et financier, notamment des relations entre les acteurs du système financier et leurs clientèles respectives.

## **II. Organisation du Comité National Economique et Financier**

Pour l'exécution de ses missions, le CNEF est composé de trois organes : un organe décisionnel, des Comités techniques et un Secrétariat Général.

### **II.1. L'organe décisionnel du Comité National Economique et Financier**

Le CNEF est présidé par le Ministre en charge de la monnaie et le crédit et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Ministre en charge des affaires économiques ou à défaut par le Ministre des industries et des mines. Conformément à l'article 3 du Règlement susvisé, le Comité National Economique et Financier peut émettre des avis, formuler des recommandations et mener des études. Il comprend comme membres :

- le Ministre en charge de la monnaie et du crédit ;
- le Ministre en charge des affaires économiques ;
- le Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- le Ministre en charge des industries ;
- le Gouverneur de la BEAC ou son représentant ;
- le Secrétaire Général de la COBAC ou son représentant ;
- le Président de la COSUMAF ou son représentant ;
- le Directeur Général de la BVMAC ou son représentant ;
- le Responsable du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique centrale ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor ;
- les membres de l'Etat au Comité de Politique Monétaire ;
- deux membres nommés par le Gouvernement du pays ;
- un membre désigné par le Conseil Economique et Social ;
- le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'investissement ou son représentant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance ;
- le Président de l'Association professionnelle des sociétés de bourse, le cas échéant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des sociétés de gestion de portefeuille, le cas échéant ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de paiement, le cas échéant ;

- le représentant des Bureaux d'informations sur le crédit, le cas échéant ;
- trois membres désignés par les chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, etc.) ;
- le Président de l'Association des Consommateurs des services bancaires et financiers ;
- le Président de la confédération patronale ;
- un représentant des universités et centres de recherche désigné par le Président du CNEF.

L'organe décisionnel examine les affaires qui lui sont soumises par les comités et commissions techniques ainsi que par le Secrétariat Général.

## **II.2. Les Comités Techniques du Comité National Economique et Financier**

Selon les dispositions de l'article 25 du Règlement susvisé, le CNEF peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, trois (03) Comités techniques ont été créés au sein du CNEF. Il s'agit :

- du Comité d'Etudes Economiques et Financières ;
- du Comité de la Réglementation ;
- du Comité du Rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier.

## **II.3. Le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier**

Le Secrétariat Général est l'organe Exécutif du CNEF. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNEF est structurée comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration Générale et Gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Economie et Statistique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et Communication.